

MAITRISE ES ARTS (HISTOIRE)

LES NOUVELLES RUINES CLERICALES

Etude comparée de L'Avenir (1847-52) et du Canada-Revue (1889-94).

Leur attitude face au clergé et au cléricisme.

par

Richard Michel Bégin



DEPARTEMENT D'HISTOIRE

Faculté des Arts

Université d'Ottawa

1972



UMI Number: EC55541

INFORMATION TO USERS

The quality of this reproduction is dependent upon the quality of the copy submitted. Broken or indistinct print, colored or poor quality illustrations and photographs, print bleed-through, substandard margins, and improper alignment can adversely affect reproduction.

In the unlikely event that the author did not send a complete manuscript and there are missing pages, these will be noted. Also, if unauthorized copyright material had to be removed, a note will indicate the deletion.



UMI Microform EC55541
Copyright 2011 by ProQuest LLC
All rights reserved. This microform edition is protected against
unauthorized copying under Title 17, United States Code.

ProQuest LLC
789 East Eisenhower Parkway
P.O. Box 1346
Ann Arbor, MI 48106-1346

à Joan Hurens

... ce qui a été le malheur et la perdition de toutes les sociétés où le clergé était le maître, c'est "l'orgueil" ecclésiastique. (...) Faire acte d'autorité à tout propos, en toutes choses et sous tous prétextes, vrais ou faux, puériles (sic) ou sérieux, voilà ce qui devient l'essence même de tout homme qui entre dans les ordres. (...) Aussi, des interdictions, il en pleut à tout bout de champ, non pas seulement dans les chaires et dans les mandements, - celles-là sont pour les grandes occasions, - mais à propos même des choses ordinaires de la vie où il plaît au dictateur religieux de mettre le nez. (...) C'est sous des despotismes de cette nature que les plus belles civilisations de l'ancien monde se sont éteintes...

Arthur Buies,
Canada-Revue, 11 février 1893.

... partout où le prêtre a été sans contrôle dans l'exercice de l'autorité il en a tristement abusé, parce qu'il (sic) est dans la nature humaine qu'il en soit ainsi.

Joseph-Guillaume Barthe,
("Un Trépassé"),
L'Avenir, 17 juin 1849.

... comment se fait-il que partout où la puissance ecclésiastique a ainsi dominé, les peuples soient tombés dans cette abjecte dégradation morale, politique et sociale où nous voyons l'Italie, l'Autriche, l'Espagne, le Portugal, la Bologne (sic), l'Irlande et le Mexique? Certes, ce n'est pas le Saint Evangile du Sauveur du monde qui a produit ces faits-là, ce sont les abus qu'on en a fait.

Joseph-Guillaume Barthe,
("Un Trépassé"),
L'Avenir, 11 septembre 1849.

TABLE DES MATIERES

Citations-clefs

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	1
Chapitre Ier: <u>Quelques projets de réforme</u>	1
Chapitre II: <u>Intolérance et despotisme: du curé...</u> <u>du curé partout!...</u>	42
Chapitre III: <u>Le "pays de Cocagne" du clergé</u>	87
CONCLUSION	144
BIBLIOGRAPHIE	153

INTRODUCTION

En 1847, naissait à Montréal un nouveau journal appelé L'Avenir. Ses fondateurs l'avaient ainsi nommé par analogie avec L'Avenir de France, lancé en 1830 par Lamennais et Lacordaire. Les rédacteurs de L'Avenir canadien entendaient donc se tenir dans cette tradition réformiste et libérale, républicaine même. Aussi ne tarda-t-on pas à les surnommer les Rouges comme les républicains rouges de France. Plus encore, les jeunes de L'Avenir comptaient renouer avec l'esprit des Patriotes de 1837.

D'un autre côté, le clergé, lui, avait déjà condamné ces Patriotes, lors de la Rébellion. En outre, à partir de l'accession à l'épiscopat de Mgr Bourget, les tendances ultramontaines et cléricales commencèrent à s'imposer également au Canada. Mgr Bourget lui-même n'établit pas moins de dix ordres religieux dans son diocèse; il en fit venir plusieurs de cette France alors peu favorable aux communautés religieuses. Aussi comprend-on mieux la forte influence conservatrice qu'eurent au Canada ces communautés, notamment les Jésuites. Les Révolutions de 1789, 1830 et 1848 ne leur avaient-elles pas été funestes? Les conflits qui, en Italie, opposaient le Pape et les républicains firent le reste. Pie IX lui-même abandonnait ses idées libérales du début et, les Jésuites aidant, promulguait le dogme de l'Immaculée Conception (1854). Il publiait aussi le Syllabus des Erreurs et approuvait, au Concile, l'affirmation de l'infaillibilité pontificale

en matière de foi et de morale (1870). Tout cela et l'appui donné par la France à la papauté en 1848 et 1860 "renforça (au Canada) la tendance (des) clercs et de leurs disciples laïcs à s'identifier avec les Français ultramontains dont le porte-parole était le zélé converti Louis Veuillot, rédacteur en chef de L'Univers".¹

C'est ainsi que, dans la seconde moitié du XIXe siècle, se trouvèrent réunis, au Canada français, les éléments du puissant conflit idéologique sévissant alors en Europe et plus particulièrement en France. Il s'agit, bien sûr, de ce conflit entre le libéralisme et l'ultramontanisme; le conflit entre les républicains rouges et anticléricaux, autant que les libéraux modérés comme Lamennais, Lamartine et Montalembert, d'un côté, et les Veuillot, Bonald, de Maistre, de l'autre. Mais attention! il y a quand même une distinction fondamentale à établir entre la situation au Canada et celle en France. Mason Wade explique:

En effet, l'ultramontanisme canadien-français avait une forte tendance nationaliste, voire raciste, plus caractéristique du gallicanisme que son opposé historique, tandis que le libéralisme canadien-français était très différent de son homologue européen condamné par le pape Pie IX dans le Syllabus des Erreurs (1864).²

Précisons que l'ultramontanisme, au Canada français, aboutissait la plupart du temps à une espèce de "cléricalisme" ou "parti clérical" comme le qualifia L'Avenir. Ce mouvement consistait en quelque sorte à placer le clergé sur un piédestal, par rapport aux autres citoyens,

¹ Mason Wade, Les Canadiens Français de 1760 à nos jours, Tome 1, Ottawa, 1966, p. 376-377.

² Ibid., p. 376.

piédestal lui permettant de dominer sur tous les plans et spécialement le plan politique, où seuls les laïcs ayant son appui pouvaient être élus et où tout administrateur de l'Etat devait se plier aux désirs du clergé.

A la suite de la publication du "Programme Catholique", en 1871, et surtout de la violente rupture entre les Conservateurs de Chapleau et cette faction "catholique", en 1883, on les appela plutôt "castors" et on parla davantage de "castorisme". Ce sont donc ces termes que nous retrouvons dans le Canada-Revue. Il nous semble cependant qu'ils correspondent tout à fait aux expressions "cléricalisme" et "parti clérical" de L'Avenir.

Quant au libéralisme, il faut distinguer entre celui de modérés comme Joly de Lotbinière, Mercier et Laurier et celui des Rouges vifs comme les rédacteurs de L'Avenir et du Canada-Revue: Eric Dorion, Joseph Doutre, Rodolphe LaFlamme, Louis-Antoine Dessaulles, Arthur Buies, Honoré Beaugrand, Alphonse Lusignan, Louis Fréchette, Aristide Filatreault et Marc Sauvalle. Les libéraux modérés, tel que le spécifia Laurier dans son fameux discours de 1877 sur le libéralisme, se qualifiaient de "libéraux de style britannique" et de "libéraux politiques". Voulant exclure le clergé de la politique, ils s'inspiraient aussi du libéralisme catholique de Lamennais et de Lacordaire. Ils tâchaient néanmoins de se faire percevoir comme modérés à côté des Rouges vifs qu'on accusait d'anticléricalisme. Nous verrons, au cours de ce travail, que les radicaux eux-mêmes ne voulurent pas être considérés comme de vrais anticléricaux et qu'en somme ils exigeaient la même chose que les dits "libéraux britanniques", sauf qu'ils le faisaient avec plus de vigueur et d'intransigeance. Pour tout dire, il ne paraît pas y avoir eu, au Canada, de transposition intégrale du

libéralisme et du républicanisme anticléricale de France ou d'Italie: même les Rouges les plus radicaux, mêmes des incroyants comme Louis-Joseph Papineau, n'exprimèrent pas l'opinion que le clergé (tout au moins certaines communautés) devait être banni et expulsé du pays. Au contraire, ils furent toujours d'avis que le clergé était indispensable à la survie du Canada français, sinon du catholicisme au Canada, et qu'on lui devait énormément... malgré ses "abus", qu'il fallait d'ailleurs corriger!

Quoi qu'il en soit, modérés ou pas, ces Rouges furent longtemps victimes des foudres d'une vaste section du clergé! Politiquement, en effet, après avoir appuyé les Tories, le clergé s'était rangé du côté des libéraux-conservateurs (plus tard, simplement conservateurs) de LaFontaine, Morin, Cauchon, Cartier et Langevin. Pendant ce temps, que faisait le groupe rouge?

... imbu de l'esprit de 1848, raconte Wade, (il) ne se contentait pas d'une action combattive, journalistique et politique... Pendant les années 1850, il domina l'Institut Canadien de Montréal, qui, en l'absence d'université, avait été fondé en 1844 pour procurer un centre intellectuel aux diplômés canadiens-français des collèges classiques.³

En dépit de la fondation, sous les auspices cléricaux, d'institutions rivales, l'Institut de Montréal et d'autres sur le même modèle se développèrent rapidement dans toute la province jusqu'en 1858. Cette année-là, Mgr Bourget se plaignit à travers quelques lettres pastorales du progrès de l'irréligion au Canada dans les livres, les publications, les discours, et ordonna aux membres d'instituts littéraires

3 Ibid., p. 378.

"de ne pas permettre qu'il s'y introduise des livres contraires à la foi et aux moeurs".⁴ Toutefois, pour des raisons gallicanes, l'Institut Canadien de Montréal refusa cette autorité de l'Index. Ce fut la guerre froide jusqu'en 1863, alors qu'un comité composé entre autres de Laurier et Doutre tenta en vain une réconciliation avec l'évêque montréalais. Finalement, on en appela à Rome de part et d'autre et Mgr Bourget l'emporta: l'Annuaire de l'Institut fut mis à l'Index en 1868 et en 1869, Dessaulles et Doutre, notamment, ayant ouvertement défié l'autorité épiscopale. Mgr Bourget interdit même d'être membre de l'Institut, sous peine d'être privé des sacrements. C'est alors que survint la fameuse affaire Guibord: il fallut plus de cinq années de procès turbulents avant que ne fût enfin réglée cette affaire... et encore là, quelles blessures profondes ne laissa-t-elle pas!

Entretiens, l'alliance clérico-conservatrice semblait s'effriter: le gouvernement Macdonald refusa d'intervenir dans la question des Ecoles du Nouveau-Brunswick, en 1871; d'autre part, Mgr Bourget avait peu confiance en ce Cartier qui le combattait à propos de la division de la paroisse de Montréal. Aussi, en 1871, quelques fervents partisans des évêques Bourget et Laflèche se rassemblèrent-ils en un parti dit "catholique" autour du "Programme Catholique". Leurs principaux organes étaient alors Le Nouveau Monde, dont le censeur était le chanoine Godefroy Lamarche de l'Archevêché montréalais, et le Journal des Trois-Rivières, reflétant les idées de Mgr Laflèche. Sur les plaintes de

4 Ibid., p. 379.

Cartier et de Cauchon, Mgr Taschereau ainsi que les évêques de Rimouski et St-Hyacinthe condamnèrent ce "Programme Catholique", mais les évêques Bourget, Laflèche et Taché l'entérinèrent.

Le clergé était plus que jamais divisé, surtout que la question de la création d'une université à Montréal, la célèbre querelle Laval-Victoria, fit à son tour irruption. Il serra à nouveau les rangs en 1875, lorsque, suite aux élections provinciales, François Langelier, professeur de droit à Laval, s'adressa aux tribunaux pour se plaindre de l'influence indue du clergé en politique. Une lettre pastorale collective appuya en effet fermement Mgr Bourget sur la question Guibord et donna un sévère avertissement contre le libéralisme catholique. Mais le consensus ne pouvait durer.

D'ailleurs, les Rouges ne restaient pas inactifs. Déjà, au lendemain de la parution du "Programme Catholique", les Libéraux modérés s'étaient séparés des plus extrémistes et, dirigés par Louis Jetté, avaient formé un nouveau parti dit "national" et lancé le journal Le National. Le Scandale du Pacifique aidant, ils avaient même pris le pouvoir au Fédéral, en 1873. Pourtant, la lettre pastorale de 1875 demeurait une lourde menace. Les Libéraux modérés tentèrent en vain d'obtenir une nouvelle lettre collective distinguant libéralisme politique et libéralisme catholique. Tout de même, en 1876, Mgr Taschereau publia, lui, une lettre pastorale où il mettait les deux partis sur le même pied. Le conflit réapparaissait au sein du clergé! Cependant, le 26 juin 1877, Laurier prononçait, au Club Canadien de Québec, son fameux discours sur le "Libéralisme politique" et, dès le 11 octobre, sur les instances du

délégué apostolique, Mgr Conroy, évêque d'Ardagh (Irlande), une nouvelle lettre pastorale collective voyait le jour et spécifiait que "les censures du Saint-Siège contre le libéralisme catholique ne devaient être appliquées à aucun parti politique en particulier".⁵

Néanmoins, Mgr Laflèche et les castors ne s'avouaient pas vaincus. En 1878, Joly de Lotbinière l'emporta au Québec "malgré l'opposition des curés de nombreux comtés",⁶ mais les Libéraux perdirent le pouvoir pour 18 ans à Ottawa. Les Libéraux lancèrent, à Montréal, La Patrie (1879), dirigée par le radical Honoré Beaugrand, et La Tribune (1880), rédigée par L.-O. David, puis, à Québec, L'Eclaireur-L'Electeur (1880), dont ils confièrent la rédaction à Ernest Pacaud. Par contre, du côté castor, Jules-Paul Tardivel fondait La Vérité (1881) à Québec, tandis que le sénateur F.-X. Trudel publiait L'Etendard de Montréal à partir du 23 janvier 1883. Et la querelle Laval-Victoria qui faisait toujours rage!

Deux nouveaux délégués apostoliques, Dom Henri Smeulders, abbé cistercien belge, et Mgr Cameron, évêque d'Antigonish, vinrent entre 1883 et 1885. Laval gagna momentanément; le diocèse de Mgr Laflèche fut scindé; enfin, en 1886, Mgr Taschereau devenait cardinal, tandis que les évêques de Montréal et Ottawa étaient faits archevêques... mais rien pour Mgr Laflèche! Rien pour le pilier des castors!⁷

5 Ibid., p. 406.

6 Ibid., p. 407.

7 Mgr Laflèche était alors d'autant plus le pilier des castors que Mgr Bourget était mort le 8 juin 1885.

Ces derniers n'abandonnèrent pas la lutte, mais l'affaire Riel porta un dur coup au clergé. C'est en effet malgré Mgr Laflèche et ses adeptes que Mercier prit le pouvoir. Assurément, Mercier ne devint d'abord Premier Ministre que grâce à l'appui de castors et conservateurs nationalistes, mais, en 1890, ce fut une victoire essentiellement libérale.

De toute façon, Mercier chercha à se gagner les irréductibles du clergé. D'une part, il passa une loi pour régler la question des biens des Jésuites. D'autre part, c'est grâce à la nomination de l'abbé J.-B. Proulx à la tête de l'Université Laval à Montréal, en 1889, et grâce à la loi que passa Mercier en novembre 1890, qu'en 1892 "les administrateurs de l'Université Laval à Montréal" furent constitués en corporation. Les castors avaient finalement gagné et ce règlement fut loin de plaire aux Rouges vifs du Canada-Revue qui, considérant la composition du comité d'administration de l'Université (Juge Pagnuelo, Abbé Proulx, Chs. Chaput et Od. Dupuis), voyaient là un contrôle castor de l'Université.

Les Libéraux n'en furent pas moins combattus aux élections fédérales de 1891, alors qu'ils préconisaient la réciprocité sans restriction... un pas vers l'annexion, prétendaient les conservateurs et les castors. Mercier lui-même fut écrasé, en 1892, à la suite du Scandale de la Baie des Chaleurs.

C'est à ce moment que rebondit au Fédéral l'Affaire des Ecoles du Manitoba. Les Conservateurs s'efforcèrent de s'en remettre aux Cours, tandis que les Libéraux, sans trop se compromettre, les harcelaient. Ces Libéraux s'en prirent même au clergé qui avait malgré tout appuyé les Conservateurs, en 1891. Tarte fondit sur Mgr Taché et Mercier, aigri, l'imita:

*Si les écoles séparées sont fermées au Manitoba, c'est la faute des évêques. C'est la faute de Mgr Taché, qui, disposant du vote catholique mais craignant d'embarrasser un gouvernement conservateur, n'a pas exigé le désaveu en temps voulu.*⁸

Le conflit s'envenimait: le Canada-Revue fut même censuré, en partie pour cette raison. Les Libéraux entreprirent bientôt une obstruction systématique au bill remédiateur auquel avaient finalement été acculés les Conservateurs. Et, pendant ce temps, Laurier, lui, se contentait de vagues déclarations. Mais les attaques de L'Electeur⁹ et de La Patrie se faisaient toujours de plus en plus virulentes. La Patrie finit par déclarer ouvertement: "On va voir si Laurier est plus fort que les évêques".¹⁰ Il le fut: non seulement il devint Premier Ministre, mais encore il passa son règlement Laurier-Greenway et le fit approuver par Mgr Merry del Val et l'Encyclique "Affari Vos". Dans ces conditions, il ne restait plus au nouvel Archevêque de Montréal, Mgr Bruchési, d'autre alternative que de se rallier à Laurier... et à Marchand qui venait également de s'emparer du pouvoir, à Québec. Les Libéraux, héritiers des Rouges, étaient enfin au gouvernement.

C'est dans ce contexte plutôt agité, donc, que se situent les deux publications rouges et "radicales" que nous désirons comparer: L'Avenir et le Canada-Revue. Chacun des deux périodiques se trouve à une extrémité de cette période tourmentée. L'Avenir, bien sûr, est au tout

⁸ Robert Rumilly, Histoire de la Province de Québec, Tome 7, Montréal, 1942, p. 164.

⁹ L'Electeur avait finalement été condamné en décembre 1896, mais il s'en tira en changeant simplement de nom: il s'appela désormais Le Soleil.

¹⁰ Robert Rumilly, Histoire de la Province de Québec, tome 8, Montréal, 1942, p. 83.

début de l'ère, à la source de ce parti réformiste radical qu'on surnomma les "Rouges", dans la veine du "libéralisme catholique". Quant au Canada-Revue, quelque 40 ans plus tard, il se proclamait lui-même dans la tradition du plus pur rougisme. Le clergé et les cléricaux s'étaient pourtant passablement affirmés au cours de ces 40 années; aussi nous a-t-il semblé intéressant de vérifier dans quelle mesure les Rouges du Canada-Revue étaient véritablement de la même trempe que ceux de L'Avenir ou même du Pays. Tel est donc le but premier de notre thèse: grâce à une confrontation de L'Avenir et du Canada-Revue, constater l'intensité du rougisme à la fin du XIXe siècle encore.

Pour cette comparaison, nous avons toutefois dû nous limiter à l'attitude adoptée par ces journaux vis-à-vis le clergé. Pourquoi nous restreindre à ce point? L'état de nos recherches nous aurait fort bien permis de pousser la confrontation sur d'autres thèmes majeurs comme le nationalisme, le patriotisme ou l'éducation. Effectuer l'étude de tous ces thèmes simultanément nous aurait cependant condamné à ne les aborder qu'assez superficiellement, compte tenu de l'abondance de la matière et des limites de temps comme d'espace que comporte cet ouvrage-ci. Aussi nous sommes-nous finalement résigné à n'examiner, ici, que le domaine plus spécifique du clergé, de la religion, de l'ultramontanisme, du cléricanisme ou du castorisme, quitte à scruter les autres thèmes au cours d'une étude ultérieure. Du reste, ces derniers ne seront pas tout à fait exclus de cette thèse, puisqu'en fin de compte tous ces thèmes se recoupent toujours un peu ici et là.

Mais alors, pourquoi opter pour l'attitude de ces journaux face au clergé, à l'ultramontanisme, au cléricisme plutôt que pour un autre sujet? La raison en est bien simple. C'est surtout à cause de l'acribité de leurs longues querelles avec les ecclésiastiques et les laïcs cléricaux que ces feuilles rouges furent connues dans la société canadienne-française, puis, finalement rejetées et condamnées par la hiérarchie catholique. Voilà pourquoi nous avons jugé important de débiter par le thème qui valut à ces périodiques et à l'ensemble de leurs idées une certaine exclusion de la société et de la mentalité canadienne-française.

Revenons-en toutefois à l'élément central de notre thèse: le parallèle entre L'Avenir et le Canada-Revue. À cet égard, il nous apparaît primordial de définir au point de départ le plan sur lequel nous nous sommes situés pour effectuer la comparaison. Le but de cette thèse n'est pas d'établir dans quelle mesure les deux feuilles eurent raison ou tort dans les critiques qu'elles adressèrent au clergé et aux cléricaux. Bien sûr, les allégations des deux publications ne peuvent être considérées comme des témoignages irréfutables de ce qu'était véritablement la réalité. De même, la ressemblance entre les affirmations de L'Avenir et celles du Canada-Revue ne prouve pas que la situation était bien la même en 1850 et en 1890. Nous sommes parfaitement conscient de ce fait et pensons qu'une étude ultérieure devrait vérifier les dires des deux journaux. Cependant, nous croyons aussi qu'il est essentiel de procéder d'abord à une comparaison du point de vue de L'Avenir et du Canada-Revue, et c'est à cela que nous nous sommes restreint dans cette thèse. Dans cette optique, L'Avenir ou le Canada-Revue peuvent bien avoir tronqué certains faits,

cela importe beaucoup moins pour l'instant, puisque le parallèle s'établit entre leurs textes et non leurs contextes respectifs!

A tout événement, ces deux publications semblent avoir connu une évolution analogue à bien des points de vue.

L'Avenir naquit à Montréal le 16 juillet 1847: il était dirigé par ses fondateurs, Jean-Baptiste-Eric Dorion et Georges Batchelor, qui en fut d'abord gérant et rédacteur-en-chef. Ce nouveau journal prenait la relève du Sauvage, feuille critique et littéraire dotée d'une "revue parlementaire" (le tout sur un ton humoristique) et qui n'eut que deux numéros, le 24 juin et le 3 juillet 1847. D'abord hebdomadaire, L'Avenir parut ensuite deux fois (19 avril 1847), cinq fois (12 mai 1849), quatre fois (août 1849) et trois fois (mars 1850) par semaine, avant de redevenir hebdomadaire (octobre 1850) et de terminer assez irrégulièrement.

Généralement, on parle cependant de deux "Avenir". Le premier, commencé sous la direction de Batchelor en juillet 1847, se poursuivit, à partir de novembre 1847 (surtout à compter du 1er mai 1848), sous celle d'Eric Dorion, et ce, pendant cinq années, jusqu'au 21 janvier 1852. Arrêté à cette date pour des difficultés financières, suites en bonne partie de l'incendie survenu aux bureaux de L'Avenir, le 18 février 1850, il reparut pourtant une sixième année, du 17 juin au 24 novembre 1852, pour 24 numéros. C'est sur ce "premier Avenir" que porte notre étude. Quant au "second Avenir" (26 décembre 1856-25 mai 1858), il eut pour propriétaire-gérant l'un des correspondants les plus impétueux du "premier Avenir", Pierre-E. Blanchet. C'est dire que ce "nouvel Avenir" ne manqua pas d'être dans la même ligne que son prédécesseur; il en adopta

d'ailleurs l'ensemble du programme, quoiqu'en y ajoutant quelques nouveaux articles.¹¹

Pour ce qui est du "premier Avenir", on peut se faire une idée assez juste de son évolution en suivant les étapes principales de la structuration de son programme, ce programme qui fut aussi celui des Rouges, aux élections de 1851.

A l'origine, loin d'être audacieux, L'Avenir ne se présentait que comme un journal destiné à défendre les intérêts de la jeunesse: à cet effet, il se préoccupait essentiellement de démontrer les avantages de l'entraide et de l'éducation. Au cours de la seconde année, s'amorça néanmoins un début de changement: à partir de mars 1848, en particulier, L'Avenir pencha de plus en plus, en politique, du côté des Réformistes de LaFontaine, et, le 5 août, il publiait un programme beaucoup plus engagé. Il est inutile de le reprendre ici en entier, puisque diverses oeuvres historiques l'ont déjà si bien présenté.¹² Contentons-nous donc de ne rappeler que les grandes lignes de ce programme, à savoir: extension de l'enseignement, des institutions et des associations au Canada; rappel de l'Union; réforme des principales structures politiques et judiciaires dans le sens d'une plus grande démocratie et d'une administration plus économique comme plus efficace; liberté sur le plan économique. Bref: "Droits égaux, justice égale pour tous les citoyens... (et) la plus grande somme de liberté et d'égalité possible dans les limites de l'ordre et de la paix".¹³

11 Jean-Paul Bernard, Les Rouges, Montréal, 1971, p. 138.

12 Voir: L'Avenir, 5 août 1848.
Jean-Paul Bernard, op. cit., p. 48-49

13 L'Avenir, 5 août 1848.

Le 2 août suivant, au début du volume III, l'éditorialiste proclamait que le programme demeurait foncièrement le même: "Liberté pour nous, liberté pour vous, liberté pour tous".¹⁴ Le programme de 1848 s'était pourtant enrichi de "quelques nouveaux articles en conséquence de (sic) progrès qu'a fait la cause démocratique..."¹⁵ En effet, dès la seconde moitié de 1849, le ton du journal avait commencé à se radicaliser. Les désillusions éprouvées face au ministère LaFontaine, l'âpre lutte annexionniste, les attaques journalistiques et verbales provenant des clérico-ministériels, tout cela avait vite aigri L'Avenir. Aussi les "quelques nouveaux articles" s'ajoutant graduellement au programme s'avèrent-ils, en fait, d'orientation beaucoup plus républicaine et égalitariste. C'est du moins ce qu'on peut observer dans le célèbre programme de 1851, ce vaste programme qui ne fut publié pour la première fois in extenso que le 4 janvier 1851, mais fut par la suite repris dans chaque numéro du journal jusqu'à la disparition de celui-ci. Eric Dorion, qui, le 28 novembre 1851, l'expliqua en détail dans son adresse aux électeurs de Champlain,¹⁶ certifia d'ailleurs que ce programme "a été et sera toujours celui du journal".¹⁷ Parmi les principaux éléments nouveaux de ce programme, on peut retracer un appel au progrès agricole, une insistance plus marquée sur l'aspect électif des réformes politiques

14 L'Avenir, 2 août 1849.

15 Ibid.

16 Id., 28 novembre 1851. Voir aussi: Jean-Paul Bernard, op. cit., p. 93-94.

17 Ibid.

et judiciaires préconisées, une tendance abolitionniste accentuée ("abolition de la tenure seigneuriale... du système de dîmes... des réserves du clergé protestant... du système des pensions par l'Etat... des privilèges des avocats...")¹⁸, puis "enfin et au-dessus de tout: Indépendance du Canada et son Annexion aux Etats-Unis".¹⁹

Quelques mots, maintenant, sur les collaborateurs de L'Avenir.

Le premier noyau comprenait 13 jeunes gens qui avaient presque tous moins de 25 ans: Eriè. Dorion, Joseph Papin, Joseph Doutre, Joseph Lenoir, Rodolphe LaFlamme, Louis Labrèche-Viger, G. LaFlamme, Charles Duranceau, Casimir-François Papineau, Denis-Emercy Papineau, Charles Daoust, Wilfrid Dorion et Charles Laberge. S'y ajoutèrent bientôt C.-H. Lamontagne, Magloire Lanctôt, E.-U. Piché et Philippe-Gustave Papineau. A cette liste, il est bon, enfin, de joindre les noms de quelques correspondants assez réguliers, du moins au cours de certaines périodes, notamment Joseph-Guillaume Barthe ("Un Trépassé"), Louis-Antoine Dessaulles ("Campagnard"), Pierre-E. Blanchet ("Un Abolitionniste") et Jean-Th. Boucher-Belleville ("B., comté de H.").

Plusieurs articles furent présentés sous la rubrique "Tribune du peuple" et l'on peut à juste titre s'interroger sur la mesure dans laquelle ces articles étaient représentatifs de l'esprit du journal.

L'Avenir clarifie bien un peu ce doute en observant: "Tout ce qui paraît dans le journal, est approuvé par la majorité des collaborateurs et ils

18 L'Avenir, 4 janvier 1851.

19 Ibid.

en sont solidaires, tous..."²⁰ Néanmoins, il disait aussi:

Nous n'avons pas d'objection à accepter la responsabilité du bien ou du mal que peut produire la publication d'un écrit dans notre feuille, nous n'avons jamais prétendu le contraire mais ce que nous avons toujours maintenu et ce que nous soutenons encore, c'est que les correspondants n'expriment que leurs propres sentiments: (sic) quand ils écrivent dans la Tribune du Peuple. Quelquefois ces opinions peuvent s'acoupler (sic) avec les nôtres, quelquefois elles peuvent être entièrement contraires à nos idées...²¹

Précisons toutefois que, règle générale, nous semble-t-il, les collaborateurs font connaître leur propre opinion dès le même numéro ou un numéro subséquent, lorsqu'un correspondant traite avec force d'un sujet par trop controversé. Ainsi, quand les correspondants "E.S." et "B., Comté de H." se prononcèrent contre le système de dîmes et que L'Avenir encourut en leurs noms les vives critiques des Mélanges Religieux, non seulement prit-il la défense de ses deux correspondants, mais encore déclara-t-il sans ambages être de leur avis.²² Au contraire, lorsque fut publiée la lettre de Dessaulles en faveur du maintien de la tenure seigneuriale, les 13, 20 et 27 avril 1850,²³ Jean-Baptiste-Eric Dorion nota dès le premier numéro²⁴ que L'Avenir n'était pas d'accord avec Dessaulles, ou Papineau, sur ce point. De plus, dans le numéro du 4 mai, on trouve une sévère discussion du point de vue de Dessaulles par le correspondant Pierre Blanchet,²⁵ ainsi que ces remarques non moins désapprobatives du collaborateur Rodolphe LaFlamme:

20 L'Avenir, 3 mai 1848.

21 Id., 26 janvier 1850.

22 Ibid.

23 Id., 13 avril 1850; 20 avril 1850; 27 avril 1850.

24 Id., 13 avril 1850.

25 Id., 4 mai 1850.

Nous regrettons d'avoir à différer aujourd'hui pour la première fois d'avec notre habile correspondant, mais convaincus comme nous le sommes de la nécessité de faire disparaître les abus sans nombre et les pernicioeux effets de ce reste de système (sic) féodal qui ne peut pas exister dans ce siècle et sur ce continent, nous continuerons à en demander la destruction au nom de la liberté de l'industrie, et de la prospérité générale.²⁶

Enfin, dernier point que nous aimerions analyser avant d'en terminer avec la présentation de L'Avenir: les abonnés et les lecteurs.

Signalons en premier lieu que L'Avenir paraît avoir rencontré certaines difficultés avec les services postaux si on en juge par quelques entrefilets comme celui du 2 avril 1851 notant: "Les abonnés qui ne reçoivent pas le journal régulièrement sont priés de nous en avertir".²⁷ En général, ce type de plaintes n'est toutefois pas très explicite à l'égard du système postal.

Quoi qu'il en soit, ces abonnés étaient au nombre de 350, le 31 décembre 1847.²⁸ Le tirage était passé à 700 exemplaires, le 20 avril 1848,²⁹ mais L'Avenir reçut 152 nouveaux abonnés dans le seul mois de mai 1848³⁰ et, selon le numéro du 30 août de la même année, L'Avenir aurait alors eu un tirage de 1200 exemplaires, 1000 abonnés et une circulation de 1100 exemplaires.³¹ Finalement, une querelle avec La Minerve, en 1850, porte à croire que le tirage de L'Avenir avait atteint

26 (C'est nous qui soulignons).
L'Avenir, 4 mai 1850.

27 Id., 2 avril 1851.

28 Id., 31 décembre 1847.

29 Id., 20 avril 1848.

30 Id., 3 juin 1848.

31 Id., 30 août 1848.

à cette époque 1440 copies, puisque L'Avenir lui-même soutient être presque aussi répandu que La Minerve, "car nous ne croyons pas que La Minerve publie beaucoup plus que 1,440 feuilles de publication".³² Il est même possible que ce nombre se soit un peu accru: le 18 décembre 1850, J.-B.-E. Dorion annonçait en effet que, malgré la coupure de 150 abonnements non payés, L'Avenir était à peu près au même niveau que les publications importantes du Bas-Canada.³³

Malheureusement pour L'Avenir, comme la plupart des publications du XIXe siècle, il eut aussi à affronter le problème crucial du journalisme d'alors: beaucoup d'abonnés ne payaient pas. Nous venons à l'instant de mentionner 150 abonnements non payés. C'était là chose habituelle, semble-t-il: Dorion ne cessa de renouveler ses appels en ce sens et, le 21 janvier 1852, dans sa lettre d'adieu aux lecteurs, il spécifia qu'en plus de l'incendie de février 1850, le non-paiement de plusieurs abonnements était l'une des causes de la faillite financière et de la fin de L'Avenir.³⁴

L'Avenir cédait la place à un journal plus modéré, Le Pays (15 janvier 1852-26 décembre 1871), dirigé et fondé par L.-A. Dessaulles et L. Labrèche-Viger...

Comparons maintenant avec la situation du Canada-Revue. En décembre 1889, le Canada Artistique succédait aussi à un autre journal.

32 L'Avenir, 12 février 1850.

33 Id., 18 décembre 1850.

34 Id., 21 janvier 1852.

Effectivement, en un certain sens, il prenait la relève de L'Album Musical qui, du 1^{er} décembre 1881 à mai 1884, avait connu, sous les mêmes dirigeants et certains des mêmes collaborateurs, un "insuccès relatif" comme mensuel, avec 1200 abonnés.³⁵

C'est Aristide Filiatreault qui fut "l'initiateur, l'inspirateur et l'âme du CANADA-REVUE depuis sa création".³⁶ C'est donc lui qui lança le mensuel Canada Artistique en décembre 1889. Basée comme L'Avenir sur un système de collaboration dont Filiatreault, directeur, s'affichait simple "Secrétaire de la rédaction", la revue devint le Canada-Revue, en janvier 1891, pour se transformer en compagnie à actions et hebdomadaire, le 23 juillet 1892. Marc Sauvalle en fut rédacteur-en-chef jusqu'au 2 septembre 1893, tandis que Filiatreault en demeurait secrétaire de la rédaction et directeur-gérant. Finalement, à la suite des difficultés financières, conséquences à court et à long terme de la condamnation épiscopale, le Canada-Revue ne parut plus que deux fois par mois, à partir du 7 avril 1894, et mourut mensuel, en août 1894.

Comme le programme de L'Avenir, celui du Canada-Revue s'enrichit et se radicalisa au cours des ans. En décembre 1889, le but de la publication n'était que...

... de tenir le public canadien au courant des événements artistiques du Canada; de favoriser par tous les moyens possibles l'établissement d'écoles spéciales; de réagir contre le faux système d'enseignement qui prévaut presque partout, et qui consiste à construire l'édifice par le faite au lieu de commencer par la base...³⁷

35 Canada-Revue, décembre 1889.

36 Id., 10 mai 1894.

37 Id., décembre 1889.

Puis, lorsque la feuille changea de nom, on ajouta les "questions politiques" et les "questions municipales, de jour en jour plus importantes dans notre ville"...³⁸ Au début de l'année suivante (1892), on ne retranchait rien à ce programme et l'on s'estimait heureux d'avoir appuyé la politique libérale (celle de Mercier), d'avoir contesté le système d'éducation et d'avoir dénoncé le système d'exemptions d'impôts aux communautés religieuses s'infiltrant dans le commerce.³⁹

Quand le journal devint hebdomadaire, on présenta un programme encore plus structuré:

Nous entendons défendre la nationalité canadienne de toutes nos forces, et revendiquer dans son intégrité tous les privilèges auxquels elle a droit, non seulement par les traités, mais encore par le nombre. Respectant scrupuleusement, tant qu'elles existeront, les prérogatives de la race qui vit à nos côtés sur ce sol du Canada, nous combattons pied à pied toute tentative d'envahissement ou d'accaparement, mais aussi nous voulons agir dans cette voie d'une façon virile, et non d'après le vieux système mièvre et décrépît, qui préside à nos solennités nationales. Il ne nous suffit pas de voir répéter à nos compatriotes qu'ils sont forts, qu'ils sont vaillants, qu'ils sont très intelligents; nous en avons assez de voir dépenser à chaque Saint-Jean-Baptiste ou couronnement de rosières, des caisses entières de pots de pommade pour lisser l'amour-propre de nos concitoyens. C'est en leur disant la vérité, et toute la vérité, que nous entendons réveiller leur virilité et en faire des citoyens utiles et respectés.⁴⁰

De là, le Canada-Revue enchaînait que, dans cet ordre d'idées, il fallait une réforme de l'éducation supérieure et élémentaire, la suppression du Conseil d'Instruction Publique, l'uniformisation des manuels scolaires,⁴¹

38 Canada-Revue, janvier 1891.

39 Id., janvier 1892.

40 Id., 23 juillet 1892.

41 Ibid.

la réforme de l'éducation féminine et "la création d'une université française laïque et libre, le clergé ayant parfaitement prouvé qu'il ne pouvait pas, ou ne voulait pas, donner la haute éducation qui nous convient".⁴² Ensuite, en plus de réclamer l'abolition des exemptions de taxes, la revue ajoutait: "Les réformes municipales, les questions ouvrières et économiques qui s'y rattachent de si près, occuperont une place importante dans notre travail".⁴³

Maintenant, concluait la feuille rouge, il ne nous reste plus qu'à faire une profession de foi nationale, politique et religieuse, et la confession sera complète. Au point de vue national, nous sommes opposés au statu quo, c'est-à-dire à la Confédération actuelle, qui n'a rien fait pour nous, nous a bercés de garanties illusoires, et nous mène à grands pas vers l'Union Législative. S'il est possible de songer sérieusement à l'Indépendance (du Canada), et si l'on nous prouve que nous ne serons pas encore les dupes dans le marché avec les Anglais, c'est bon, nous sommes prêts à essayer; sinon: l'Annexion et grand train! En politique, toutes nos sympathies sont libérales, mais nous ne voulons nous inféoder à aucun parti ni à aucune organisation politique. (...)
Pour ce qui est de la religion, nous nous contenterons de suivre notre Saint Père le Pape Léon XIII et d'être orthodoxes, un peu plus que notre Ordinaire, peut-être, mais sûrement beaucoup moins que M. Tardivel.⁴⁴

Critiquer de la sorte les exemptions de taxes, divulguer certains scandales cléricaux, afficher même certaines conceptions religieuses et morales peu orthodoxes (exiger la liberté religieuse et la liberté de lecture, par exemple), voilà qui ne pouvait être admis du clergé et de ses "amis" laïques. Aussi, le 29 septembre 1892,⁴⁵ une lettre pastorale conjointe désapprouvait-elle officiellement tout

42 Canada-Revue, 23 juillet 1892.

43 Ibid.

44 Ibid.

45 Id., 15 octobre 1892.

au moins l'attitude des journaux refusant d'étouffer ces scandales. Enfin, le 11 novembre,⁴⁶ Mgr Fabre, Archevêque de Montréal, censurait le Canada-Revue.⁴⁷ Or, cette condamnation avait été surtout encourue, semble-t-il, parce que, loin de se taire, le Canada-Revue avait discuté et pour ainsi dire réfuté la plupart des arguments de la lettre pastorale, tout en continuant de dévoiler des scandales "pour purifier le clergé national".⁴⁸ Le Canada-Revue céda sur un point: il ne publia pas "Les Trois Mousquetaires" de Dumas; mais il se justifia de son attitude sur tous les autres plans, considérant la condamnation injuste.⁴⁹ Il tenta de parvenir à une entente à l'amiable par l'intermédiaire d'une rencontre entre Fréchette, Globensky, LeBeuf, d'une part, et Mgr Fabre, d'autre part. Mais ce fut peine perdue.⁵⁰ Dès lors, les positions du journal se durcirent. Le Canada-Revue publia d'abord une lettre de Rodolphe LaFlamme établissant les droits de la revue, notamment celui d'intenter un procès en dommages et intérêts à Mgr Fabre.⁵¹ On laissa à ce dernier quelques semaines au cas où il désirerait changer d'avis: le Canada-Revue lui fit même parvenir un protêt pour le prévenir qu'on entreprendrait des procédures judiciaires contre lui s'il ne levait pas la censure d'ici 15 jours. Le procès fut donc finalement intenté,

46 Canada-Revue, 19 novembre 1892 et 24 décembre 1892.

47 Cette censure était bientôt suivie d'un mandement collectif signé par le Cardinal Taschereau et plusieurs évêques. Canada-Revue, 26 novembre 1892.

48 Voir Canada-Revue, 15 octobre 1892 et quelques numéros suivants avant la censure du 11 novembre.

49 Voir Canada-Revue, 19 novembre 1892 et 26 novembre 1892.

50 Id., 3 décembre 1892.

51 Id., 24 décembre 1892.

l'Archevêque refusant de céder, mais le juge irlandais Doherty débouta la demanderesse de ses prétentions au début de novembre 1894. Les directeurs du Canada-Revue portèrent leur cause devant la Cour de Révision, mais en vain: le 25 novembre 1895, les juges Archibald, Tait et Taschereau n'infirmèrent pas le jugement de Doherty. La demanderesse parla alors d'aller au Conseil Privé de Londres, tel qu'elle avait d'ailleurs déjà menacé de le faire,⁵² mais ce projet ne paraît pas avoir eu de suites.

Entretiens, le Canada-Revue perdait le reste de ses plumes. Dès le 4 mars 1893, il avait dû cesser la publication de son feuilleton de huit pages. Malgré tout, c'est après la condamnation qu'il réussit à publier son année la plus volumineuse. En effet, alors que les années 1890 et 1891 ne comportaient que 12 numéros et 1892, 28 numéros, l'année 1893, "l'année terrible",⁵³ compte 52 numéros! La dernière année de publication, la cinquième, est celle où nous sentons faiblir le Canada-Revue: c'est de peine et de misère qu'on parvint à éditer 19 numéros, en ne cessant de demander de nouveaux abonnés et en ne survivant que grâce aux dons d'amis.

Assurément, un tel désastre financier, après avoir connu des débuts si encourageants, ne pouvait qu'aigrir les directeurs et rédacteurs de la revue. Le ton du journal fut peut-être plus violent, moqueur, sarcastique, cynique même, mais le programme ne changea pour ainsi dire pas.

⁵² Voir Canada-Revue, 3 février 1894.

⁵³ Canada-Revue, 30 décembre 1893.

Au lendemain de la condamnation épiscopale, on écrivait: "Le programme auquel nous nous en tenons est le programme qui a présidé à la fondation du CANADA-REVUE".⁵⁴ En somme, à partir du 23 juillet 1892, jour où le Canada-Revue devient compagnie à actions, c'est toujours à peu près le même programme qui est ressassé, précisé, explicité. La condamnation épiscopale elle-même n'a donc pas tellement changé les vues du Canada-Revue; tout ce qu'elle a pu faire (à part ruiner la compagnie de publication et les journalistes directement impliqués), c'est rendre le conflit entre le rougisme et le cléricisme plus ouvert et plus virulent.

Il faut toutefois noter que les attaques de Tardivel, dans La Vérité, et du curé Gosselin, dans La Semaine Religieuse de Québec, par exemple, étaient venues, elles, bien avant la publication du programme de juillet 1892. Tardivel avait qualifié d'"empoisonneurs publics" les auteurs des livres annoncés par le Canada-Revue. Or, le curé de Cap Santé (Gosselin), s'inspirant de cet entrefilet de La Vérité, traita Filiatreault lui-même d'"empoisonneur public" pour avoir osé mettre à la disposition du public les volumes d'auteurs comme Dumas, Richebourg, Souvestre et Maupassant. Cela se passait en mars 1891.⁵⁵ Un procès pour libelle fut intenté contre le curé Gosselin: l'avocat du Canada-Revue était Globensky et le juge Desnoyers paraissait pencher du côté du raisonnement de Globensky; cependant, le grand jury de 23 membres en décida autrement le 15 juin.⁵⁶ Pareillement, la Semaine Religieuse

54 Canada-Revue, 19 novembre 1892.

55 Id., mars 1891.

56 Id., juin 1891.

de Montréal avait entrepris d'attaquer et d'annihiler le Canada-Revue avant même qu'il fût hebdomadaire, à cause de ses thèses sur les exemptions de taxes et les institutions de charité.⁵⁷ Par conséquent, on peut malgré tout conclure que, pour le Canada-Revue, comme pour L'Avenir, le processus de radicalisation des positions s'est aussi effectué en fonction de l'opposition cléric-ministérielle - opposition ministérielle également, car, une fois Mercier tombé, le Canada-Revue se retrouva dans l'opposition, tout comme L'Avenir s'y était rangé, lorsqu'il avait constaté qu'il s'était illusionné sur les projets du groupe LaFontaine.

Jetons un coup d'oeil, à présent, du côté des rédacteurs du Canada-Revue. Disons a priori que le problème de correspondance rencontré dans L'Avenir ne se représente pas ici. D'abord, il n'y a pas de section du journal consacrée aux lettres adressées au directeur; ensuite, lorsque la revue publie certaines de ces lettres, elle y joint presque toujours un commentaire de la rédaction confirmant ou infirmant les avancées du correspondant. Quant aux rédacteurs de la feuille, on peut les diviser en deux équipes selon la période mensuelle et la période hebdomadaire du journal. A vrai dire, plusieurs rédacteurs ou collaborateurs de la première équipe se retrouvent dans la seconde, mais il n'en demeure pas moins que cette division plus ou moins arbitraire a le double avantage de faciliter la présentation de tous ces écrivains et peut-être aussi d'expliquer un peu la subtile différence d'esprit et de ton entre les deux périodes de la publication.

57 Canada-Revue, avril 1892.

Au sein de la première équipe, on retrace Louis Fréchette, Benjamin Sulte, Alphonse Lusignan, Mme Raoul Dandurand (Joséphine Marchand), Napoléon Legendre, N. Faucher de Saint-Maurice, Dr. Tancrède Trudel, Ernest Lavigne, Michel Vidal, Calixa Lavallée, Félix-Gabriel Marchand, Rémi Tremblay, Ernest Tremblay, Paul Dupuy et, bien sûr, Aristide Filiatreault. Mais ce groupe se désagrégea passablement: au début de 1891, on apprend la mort de Lavallée; en janvier 1892, c'est au tour de Paul Dupuy et Alphonse Lusignan; finalement, en février 1892, le Dr. T. Trudel périt aussi et, un peu plus tard, Rémi Tremblay doit quitter le Canada-Review pour prendre la direction de La Patrie.

Lors de la formation de la seconde équipe, la plupart des survivants demeurèrent au poste. Quelques nouveaux noms, souvent assez célèbres en politique, vinrent toutefois s'ajouter à la liste: Charles Langelier, J.-E. Robidoux, Honoré Beaugrand, Rodolphe Lemieux, Gonzalve Desaulniers, Arthur Globensky, J.-Israël Tarte, Mlle Marie Beauprê, Françoise (Mlle Barry), Calixte LeBeuf, Henri Roullaud, Pamphile LeMay, H.-C. Saint-Pierre, Dr. Pavlidès et Marc Sauvalle, rédacteur-en-chef. Enfin, Arthur Buies se joignit au groupe un peu plus tard, en octobre 1892.

Malheureusement, dès le 24 septembre 1892, en raison de pressions exercées sur ses collaborateurs, la revue cessa la publication de cette liste et, dorénavant, les articles ne furent plus signés que de pseudonymes, sauf certains articles de Filiatreault, Sauvalle, Buies, Fréchette et Roullaud. Il ne faut pourtant pas se leurrer: les pseudonymes étaient présents et nombreux bien avant cette époque. Après le 24 septembre 1892, cependant, ils furent la règle générale,

Sauvalle et Filiatreault endossant seuls la responsabilité de tous ces articles.⁵⁸ Certains des pseudonymes les plus usuels sont "Duroc", qui est probablement Marc Sauvalle,⁵⁹ "Lupus" qui pourrait bien être le directeur Aristide Filiatreault (selon l'abbé Lacasse et M. Trudel)⁶⁰ et le Dr. Zeb, qui parle d'éducation. Mais l'état des recherches ne nous permet pas encore de les identifier pour la plupart.

Quoi qu'il en soit, cela ne change rien aux idées exprimées par la revue. Et, pour clore l'exposé sur la même note que pour L'Avenir, il nous reste donc à toucher quelques mots des abonnements et des troubles postaux.

A propos des postes, non seulement le Canada-Revue se plaint du système de postes en général,⁶¹ mais dut aussi protester contre ce qui semblait être certaines irrégularités à son égard:

De nombreuses plaintes nous arrivent tous les jours de nos abonnés qui, pour une raison ou pour une autre, ne reçoivent pas le journal régulièrement. Nous avons essayé tous les moyens à notre disposition pour remédier à cet état de choses, et rien n'a réussi. Il nous semble qu'il y a mauvaise volonté quelque part, et peut-être pis que cela. Certains facteurs que nous ne connaissons pas encore, mais que nous connaissons bientôt, sont aussi par trop zélés, et il pourrait bien leur en cuire si nous les découvrons. Il paraît que pour nous détruire tous les moyens sont bons. Cependant, nous conseillerions aux bonnes âmes de rester dans la légalité, car nous finirons bien par prouver que la loi civile ou criminelle du pays est encore celle qui nous régit.⁶²

58 Canada-Revue, 24 septembre 1892.

59 Beaulieu et Hamelin, dans leur recensement de Journaux de 1764 à 1964, notamment, semblent bien de cet avis. D'ailleurs, ce pseudonyme revenant au moins une fois par numéro, sinon plus, et Sauvalle étant alors rédacteur-en-chef, cette hypothèse nous semble bien plausible.

60 Marcel Trudel, L'influence de Voltaire au Canada, tome II: de 1850 à 1900, Québec et Montréal, 1945, p. 184.

61 Canada-Revue, juillet 1890.

62 Id., 15 octobre 1892.

On n'en était alors qu'au 15 octobre 1892.

A propos de la circulation du journal, l'exposé que fit Horace St-Louis, avocat du Canada-Revue, devant la Cour nous éclaire quelque peu.⁶³ A l'époque de la publication du mandement, la circulation était de 3500 exemplaires par semaine,⁶⁴ mais, par suite du mandement, elle était tombée à 1000, à la fin d'avril 1893 (à 1,700 - 1,800 dès la semaine suivant la condamnation).⁶⁵ Et la déconfiture se poursuivait par la suite si l'on accorde crédit à une note de La Vérité en avril 1894: de 3,500 exemplaires et 108 dépôts, avant l'interdiction, la circulation aurait été réduite, depuis le 11 novembre fatidique, à seulement 200 exemplaires et 17 dépôts.⁶⁶ Aussi, précisait Filiatreault au procès, fut-on condamné à "mendie(r) ... pour continuer notre oeuvre",⁶⁷ d'autant plus que la "circulation disparaissant, toutes les annonces américaines se trouvaient à disparaître absolument".⁶⁸

En outre, comme L'Avenir et la plupart des journaux du XIXe siècle, le Canada-Revue avait également dû insister fréquemment auprès de ses abonnés pour qu'ils s'acquittent de leurs dettes. A la suite de la condamnation, ces appels pressants se multiplièrent et se doublèrent d'invitations aux quelques abonnés d'amener de nouveaux abonnés au journal.

63 Canada-Revue, 29 avril 1893.

64 600 à 700 abonnés à Montréal; circulation variant entre 300 et 500 à Québec, 50 et 120 à Ottawa, 75 et 90 à St-Hyacinthe, 12 et 25 à Sorel, etc.

65 Canada-Revue, 29 avril 1893; La Grande Cause Ecclésiastique, Montréal, 1894, p. 146.

66 La Vérité, 21 avril 1894, cité par Séraphin Marion, Les Lettres Canadiennes d'Autrefois, tome 8, Ottawa-Hull, 1954, p. 93.

67 La Grande Cause Ecclésiastique, Montréal, 1894, p. 146.

68 Ibid., p. 149.

De même que L'Avenir, le Canada-Revue avait été ruiné par une cause extérieure: pour L'Avenir, il s'agissait de l'incendie et des diverses condamnations en chaire; pour le Canada-Revue, c'était la censure épiscopale et les interdictions en chaire. Comme ceux de L'Avenir, les dirigeants de la revue avaient quand même poursuivi l'édition en se ruinant personnellement et en comptant sur certains fonds provenant d'amis. Nonobstant, les deux périodiques avaient finalement dû abandonner la lutte et céder la place à un journal moins radical. Le Pays avait succédé à L'Avenir; dans le cas du Canada-Revue, c'est au Réveil que fut confiée la relève. Filiatreault commença à en parler dès le 25 mai 1894,⁶⁹ mais Le Réveil ne débuta que le 7 janvier 1897 pour se terminer en 1901 (c'est encore Filiatreault qui en fut directeur).

Les évolutions respectives de L'Avenir et du Canada-Revue se ressemblent donc étrangement. Peut-on en dire autant de leurs idées et plus particulièrement de leurs conceptions concernant le clergé et le cléricalisme? C'est ce que nous nous efforcerons de découvrir au cours de cet ouvrage.

69 Canada-Revue, 25 mai 1894.

CHAPITRE PREMIER

QUELQUES PROJETS DE REFORME

A vouloir trop gouverner les hommes on les pousse à la révolte; et quand une fois l'esprit de révolte a soufflé, c'en est fini de toute contrainte morale...

Et c'est ainsi qu'on voit éclater des mouvements comme celui dont le CANADA-REVUE s'est fait... le porte-voix et le drapeau.

Rappelons-nous que la population canadienne-française souffre depuis plus de quarante ans d'un déchaînement inouï de prétentions ecclésiastiques...

Arthur Buies¹

Clergé, religion, tyrannie cléricale, "cléricalisme":²

voilà des mots-clefs qu'on ne cesse de rencontrer à travers les pages de L'Avenir et du Canada-Revue. Eh oui! pour ces deux périodiques rouges du XIXe siècle, l'ennemi à abattre, c'était le "cléricalisme", i.e. cette attitude d'une vaste section du clergé, à viser même l'établissement d'une espèce de théocratie au Canada français. Telle semble avoir été, du moins, l'opinion de nos deux journaux sur la question. Ils s'opposèrent d'ailleurs de toutes leurs forces à un tel système théocratique. Pour le Canada-Revue, cette lutte constitue même la trame de fond de son évolution. De fait, bien avant la parution du Canada Artistique, ancêtre du Canada-Revue, Aristide Filiatreault et son père, Paul, avaient eux-mêmes souffert de la "tyrannie cléricale"³ - c'est en tout cas ce que nous révèle un numéro spécial "adressé à tous les curés

¹ Canada-Revue, 13 février 1893.

² Ou "castorisme", pour le Canada-Revue.

³ Canada-Revue, 10 mai 1894.

du diocèse de Montréal afin que nul n'en ignore"!...⁴ L'Avenir, quant à lui, attache un peu moins d'importance à ce thème, probablement parce que le contrôle cléricale était quand même moins évident en 1850 qu'en 1890. Néanmoins, lorsque ce journal émet malgré tout des opinions à ce propos, elles ressemblent étrangement, comme nous pourrions le constater plus bas, à celles avancées par le Canada-Revue.

Bien sûr, les deux feuilles ont des principes de base qui ne peuvent que les opposer à la majorité conservatrice du clergé et surtout au cléricisme: elles revendiquent les grandes "libertés", liberté religieuse, liberté politique, liberté d'éducation, liberté de presse, de parole, de pensée...⁵ Le Canada-Revue, toujours plus explicite, parlera même d'une ère nouvelle en religion, notamment dans une apologie qu'il fera des "Ruines Cléricales":⁶ l'ère nouvelle, c'est la "disparition de l'intégrisme dans la religion catholique";⁸ c'est également un "modus vivendi" atteint entre le catholicisme, d'une part, la science et la démocratie (libérale ou républicaine), de l'autre.

4 Canada-Revue, 10 mai 1894.

5 L'Avenir, 13 sept. 1849; 18 sept. 1849; Canada-Revue, 10 déc. 1892; 3 fév. 1894; 13 janv. 1894; 20 janv. 1894. Voir aussi le début du 2e chapitre de cette thèse.

6 Les "Ruines Cléricales" furent publiées en collaboration par certains rédacteurs du Canada-Revue et quelques autres. Filiatreault en était l'éditeur, mais, tel qu'il le dit lui-même, il n'en a jamais réclamé la paternité. D'après les rares allusions qu'on y fait,⁷ il semble que cet ouvrage, préfacé par Joseph Doutre, portait sur la situation religieuse d'alors au Canada, particulièrement sur les scandales, la tyrannie cléricale et les sentiments religieux, pour en arriver à présenter la nécessité d'une réforme en fonction de l'"ère nouvelle" dans le christianisme (voir plus haut). Y a-t-il un quelconque rapport avec les "Ruines" du philosophe français Volney?...

7 Canada-Revue, 18 février 1893; 15 avril 1893; 28 octobre 1893.

8 Id., 28 octobre 1893.

Précisons toutefois que ces principes ne furent pas exposés intégralement dès les débuts. L'Avenir et le Canada-Revue paraissent s'être d'abord contentés de soumettre certains projets de réformes, sans traiter nécessairement de grands principes philosophiques. Ce n'est que face aux réticences et même aux vives attaques du clergé et des laïcs cléricaux que les journaux en vinrent à ces déclarations de principes qui, une fois proclamés, ne purent d'ailleurs qu'envenimer la situation... la théorie étant souvent plus radicale et révolutionnaire que la pratique.

Mais voyons ces propositions de réformes qui engendrèrent ce vaste conflit politico-socio-religieux.

Au départ, aucun des deux périodiques ne manifeste de tendance vraiment radicale, ni même d'opposition ouverte au contrôle cléricale. Pas de déclarations de principes bien explicites, pas de blâmes ou critiques bien sévères. Tout au contraire, on semble bien disposé à accepter la prépondérance du clergé canadien.

On ne manque d'ailleurs pas d'en faire l'éloge à l'occasion. Ainsi, L'Avenir ne tarit pas de mots aimables à l'égard de Mgr Bourget, tant que ce dernier reste à la présidence de l'Association de Colonisation des Townships.⁹ Il étend même le compliment à l'ensemble du clergé: "cette union directe, active de la religion et de la patrie, le clergé canadien l'a comprise...", observe-t-on.¹⁰ Chiniquy, ce grand prédicateur contre l'alcoolisme, se voit secondé dans sa lutte pour la tempérance et L'Avenir publie certaines lettres de félicitations de la part d'habitants à cet

⁹ L'Avenir, 2 avril 1848, par exemple.

¹⁰ Ibid.

"Apôtre de la Tempérance".¹¹ Quant aux Jésuites américains, ils sont glorifiés: "Il est généralement reconnu que toutes les écoles de Jésuites en Amérique sont autant de berceaux de liberté et qu'on y apprend le dévouement à la République".¹² Même plus, face à un reproche du Moniteur Canadien pour cet éloge des Jésuites, L'Avenir insiste: "... la reconnaissance devra toujours rappeler aux canadiens (sic) que c'est en partie aux Jésuites que nous sommes redevables de notre éducation et de notre civilisation première".¹³

De même, quarante ans plus tard, le Canada-Revue parle avec respect de l'Archevêque de Rouen et de sa lutte contre l'alcoolisme et cite le parallèle établi par cet évêque entre le ménage de l'ouvrier tempérant et celui de l'ivrogne.¹⁴ Il prend la défense du Père Gaffre, ce jeune prêtre dominicain, "une splendide organisation d'orateur", pouvant "compter parmi les grands prédicateurs du monde", qui s'était vu reprocher une "bagatelle".¹⁵ Le Père Gaffre était allé protester lui-même contre son délateur au Palais de Justice et Fréchette, tout en déplorant cependant la trop grande impulsivité du Dominicain, approuva sa démarche et l'estima

11 L'Avenir, 31 mars 1849.

12 Id., 18 septembre 1849.

13 Id., 25 septembre 1849.

14 Canada-Revue, 20 janvier 1894.

15 Id., 5 novembre 1892.

non coupable du délit¹⁶ qu'on lui reprochait.¹⁷ Le Canada-Revue fait enfin l'éloge du clergé pour avoir contribué à l'art canadien en embellissant l'église Saint-Vincent-de-Paul¹⁹ et vante le clergé alsacien pour son patriotisme.²⁰ La revue profite d'ailleurs de ce dernier article pour se récrier: "qu'on ne nous accuse pas de parti pris contre le clergé".²¹

Sur le plan de l'éducation, tout particulièrement, le Canada-Revue reconnaît la bonne éducation donnée par les Oblats²² et surtout par les Sulpiciens de Montréal:

Dans certains collèges classiques de la province, fait remarquer "Lupus", les élèves, enfants ou adolescents, commerçants ou philosophes, sont généralement traités comme des brutes par la plupart des professeurs qui sont plus rustres que des valets de charrue. (...) Chez les Sulpiciens, au contraire, la politesse, la douceur, les soins physiques et moraux, le souci de la dignité des élèves sont de règle.²³

Suivent quelques exemples: pas de tutoiement, ni de rudolement; on appelle un enfant de dix ans "mon ami" ou "monsieur"; etc.

16 L'accusation n'est pas spécifiée dans la revue. Mais, compte tenu du contexte, à savoir les révélations sur le scandale entourant le Sulpicien français Guyhot, qui se serait compromis avec une Montréalaise qu'il "confessait" fréquemment, on peut en déduire qu'il s'agissait d'accusation d'immoralité.

17 Par contre, dès le numéro suivant, un "Collaborateur" écrivait au directeur de la revue pour lui dire: "Votre article sur le père Gaffre a déplu à un certain nombre de vos lecteurs". En outre, le "Collaborateur" blâmait sévèrement le Père Gaffre pour son esclandre au Palais de Justice.¹⁸

18 Canada-Revue, 12 novembre 1892.

19 Id., octobre 1890.

20 Id., 10 juin 1893.

21 Ibid.

22 Id., 17 février 1894.

23 Id., 9 décembre 1893.

Ces diverses observations bienveillantes à l'égard du clergé canadien ou étranger sont-elles toujours sincères? Ne sont-elles pas, plutôt, une voie détournée pour faire passer le message idéologique des deux journaux? Voilà qui est pratiquement impossible à déceler à la simple lecture. Il y en a probablement qui furent sincères; mais d'autres nous laissent perplexes quand on les situe dans un contexte plus vaste. Par exemple, les éloges à Chiniquy pour sa lutte contre l'intempérance surviendront fréquemment à des moments où on lui reprochera son intrusion en politique. Dans la même optique, la défense momentanée du Père Gaffre fait contraste sur un fond de révélations à propos de divers scandales cléricaux, dont l'affaire Guyhot n'est pas la moindre.

Il n'en reste pas moins qu'à leurs débuts, les deux publications ne manifestent pas d'hostilité ouverte au clergé. Pour sûr, elles doivent pressentir que le clergé et ses "amis" cléricaux s'opposeront virulemment à l'établissement de leurs principes fondamentaux ou à l'application de leurs réformes. Nonobstant, elles paraissent croire ou préfèrent laisser croire qu'il y aura moyen de s'entendre et de parvenir à quelque chose de positif.

C'est en tout cas dans cet esprit qu'elles présentent leurs premiers projets de réformes, projets concernant avant tout l'éducation, les finances et la moralité.

Commençons donc par la sphère éducative, l'une des principales quand on sait qu'un changement de mentalité, une évolution, une révolution même commence bien souvent par une certaine éducation populaire. Les deux périodiques adressèrent bien certaines louanges au clergé pour son système

éducatif, mais ils n'en oubliaient pas pour autant les réformes urgentes qui, selon eux, s'imposaient. C'est pourquoi, simultanément, ils souhaitèrent d'abord, exigèrent ensuite, une instruction plus pratique et plus conforme à la réalité économique et technique.

Dans L'Avenir, on peut lire:

(L'éducation)... n'est-elle pas ... presque exclusivement calculée pour l'avantage du petit nombre des élèves qui se destinent à l'état ecclésiastique? Certainement oui, et ... l'établissement d'un système d'éducation plus en harmonie avec les besoins réels du (sic) pays nouveau comme celui-ci est une des réformes les plus pressantes que nous ayons à accomplir.²⁴

Pour le Canada-Revue aussi, près d'un demi-siècle plus tard, l'établissement d'un enseignement plus pratique est primordial.

L'Education qui convenait au commencement du siècle, avance-t-il, ne répond plus aux besoins et aux nécessités du jour, et ne peut faire des hommes capables de comprendre et de savoir appliquer les découvertes et les procédés modernes.²⁵

La revue en conclut donc:

Nous ne voyons pas de raisons sérieuses pour retarder un changement d'enseignement qui forcément s'imposera tôt ou tard. La plupart de nos maisons d'éducation sont, il est vrai, indépendantes et dirigées par des prêtres; mais ce n'est pas le clergé, nous le croyons du moins, qui mettra obstacle à la modification de l'enseignement. Il comprend trop bien les besoins de notre époque, il a trop à coeur notre développement et notre prospérité...²⁶

On peut facilement s'en rendre compte, par ce passage en particulier. A l'origine, le Canada-Revue semble croire à la bonne volonté

24 L'Avenir, 25 septembre 1849.

25 Canada-Revue, août 1890.

26 Ibid.

du clergé, ce clergé qui, en France, par exemple, a adopté "sans hésitation" le "nouveau système d'enseignement".²⁷ L'Avenir abonde également en ce sens. Aussi les deux journaux poursuivent-ils quelque temps encore leurs compliments sur le système classique comme tel.

Pourtant, certaines répliques peu encourageantes de la part du clergé et des laïcs cléricaux et surtout l'inaction dans la voie des réformes proposées ne tarderont pas à susciter des durcissements de position. Les collèges classiques seront vite qualifiés de "pépinières de prêtres".²⁸ Quant aux clercs enseignants, on les proclamera incompetents. Enfin, on jugera asservissante l'éducation traditionnelle, tandis qu'on calculera l'enseignement cléricale plus coûteux qu'un enseignement laïc ... ou même étatique.

Concurremment, L'Avenir et le Canada-Revue avaient entrepris, sur un autre plan, de discuter posément certains avantages financiers autrefois accordés au clergé pour des raisons qui, sans doute valables à l'époque où ils avaient été donnés, ne l'étaient plus en 1850 et 1890.

Dans cette perspective, L'Avenir se préoccupa de la question des réserves du clergé et de celle d'une meilleure répartition des dîmes. Concernant les réserves, il harcela et seconda le ministère, particulièrement le Colonel Price, alors Commissaire des Terres de la Couronne, qui présenta une série de résolutions préconisant l'abolition et l'achat de ces réserves, lesquelles, par leur seule existence, nuisaient à l'économie et à la colonisation des cantons.²⁹ Toutefois, le tout ne comportait en fin de

27 Canada-Revue, août 1890.

28 Id., septembre 1891.

29 L'Avenir, 13 novembre 1849.

compte "qu'une supplique au gouvernement Impérial (selon les termes de L'Avenir) de permettre à la législature provinciale de régler elle-même cette affaire".³⁰ L'Avenir prévoyait que cette question serait "agitée aux prochaines élections" et qu'il aurait l'"occasion d'y revenir".³¹ En fait, ce journal pressa par la suite le ministère d'agir sur-le-champ sans attendre la réponse de Londres, quitte à revenir sur ses positions, face à un refus de Londres. Mais le ministère n'agissant toujours pas, L'Avenir perçut cette attitude comme un faux-fuyant de la part du gouvernement. C'est pourquoi on retrouve un article prônant l'abolition de ces réserves dans son programme au cours de la campagne électorale de 1851.

Déjà, avant le passage des Résolutions Price, J.-B.-E. Dorion avait exposé la situation tout en présentant la position de son journal:

... point d'abus, qu'ils soient pour ou contre les catholiques, pour ou contre les protestants...
On connaît généralement ce que l'on appelle les réserves du clergé, dans les terres incultes de la province. (...) Tout le territoire de la couronne mesuré avant une certaine époque est soumis à cette condition de donner un septième au clergé protestant. Ce septième a été vendu en grande partie et par là capitalisé, ce qui forme aujourd'hui un fort capital dont les revenus sont employés au soutien du clergé anglican. Il y a encore une grande quantité de ces réserves qui ne sont pas encore vendus (sic) et qui le sont de jour en jour. On ajoute le produit au capital dont j'ai parlé plus haut. C'est donc la Province, le peuple Canadien (sic) ... qui paye, soutient et enrichit les ministres protestants. (...) C'est une injustice contre laquelle le peuple devra réclamer et protester, jusqu'à ce que ce système inique soit aboli. Il ne nous faut pas d'église d'état (sic) en Canada...³²

30 L'Avenir, 13 novembre 1849.

31 Ibid.

32 Id., 14 juillet 1849.

Dorion revint souvent à la charge tandis que son collaborateur le plus assidu, Philippe-Gustave Papineau, enchérissait:

En logique... et en droit politique, le soutien matériel des ministres d'un culte ou d'une secte quelconque doit être laissé à la charge des individus membres de telle ou telle secte... Mais quant au gouvernement politique, son rôle sous ce rapport doit se borner à assurer l'égalité et la liberté de pratique de toutes les religions devant la loi.³³

Quoi qu'il en soit, c'est surtout à propos des dîmes que L'Avenir engage la polémique avec le clergé et les cléricaux. On peut d'ailleurs dénombrer à cet effet une série de lettres d'un "Laboureur",³⁴ d'un "Habitant",³⁵ d'un "Agriculteur",³⁶ du Directeur (Eric Dorion),³⁷ de "B., du Comté de H." (Boucher-Belleville),³⁸ d'un "Abolitionniste" (Pierre Blanchet)³⁹ et de quelques autres. Tous entendent prouver que le système de dîmes, tel qu'existant alors, pèse sur le pauvre cultivateur et l'oblige à émigrer dans les villes, puis, principalement, aux Etats-Unis: "Le peuple agricole (sic) du pays n'est-il pas en droit de murmurer quand il considère cet état de chose, lui qui voit tous les jours ses enfants s'expatrier, parce qu'il ne peut les établir convenablement sur le sol natal?"⁴⁰

33 L'Avenir, 13 avril 1850.

34 Id., 12 février 1850.

35 Id., 9 août 1850.

36 Id., 13 novembre 1849.

37 Id., 10 juillet 1849; 12 juillet 1849; 14 juillet 1849; 8 septembre 1849; 6 avril 1850; 13 avril 1850; 28 novembre 1851.

38 Id., 6 décembre 1849; 17 janvier 1850.

39 Id., 13 septembre 1849; 25 septembre 1849; 8 novembre 1849.

40 Id., 13 avril 1850.

Dans les premiers temps de l'établissement du pays, explique Dorion dans sa lettre ouverte aux électeurs de Champlain, le système de la dîme n'était pas injuste envers aucune classe de la société car tous les habitants (sic) du pays cultivaient le sol et récoltaient du grain. Bientôt après, il s'est formé des forts, des villages, des villes et tous les habitants (sic) de ces localités qui sont occupés à différentes industries ou professions se sont trouvés, par le seul fait qu'ils ne cultivaient point, déchargés de contribuer au soutien (sic) du clergé.⁴¹

Le directeur du journal, comme plusieurs de ses collaborateurs ou correspondants, eut beau publier quantité d'articles, notamment dans sa longue adresse aux électeurs de Champlain,⁴² pour faire voir le problème sous tous ses angles, à vrai dire, une simple phrase d'"Abolitionniste" peut résumer le tout: "la dîme ne doit pas peser uniquement sur les agriculteurs, mais bien être répartie sur toutes les classes de la société et ... le ministre de la religion (ne) doit avoir qu'un revenu raisonnable, et non exorbitant..."⁴³ La situation était devenue tellement injuste, paraît-il, qu'à St-Hyacinthe, entre autres, 250 familles de cultivateurs devaient payer la dîme et pour elles, et pour les 550 familles de citadins!⁴⁴

En conséquence, L'Avenir proposait une plus juste répartition des dîmes entre citadins et cultivateurs, sinon l'abolition complète de ce système de dîmes et son remplacement par quelque chose de plus équitable. Eric Dorion écrit encore:

41 L'Avenir, 28 novembre 1851.

42 Ibid.

43 Id., 13 septembre 1849.

44 Id., 28 novembre 1851.

Ce que je suggère n'est rien de nouveau, vous savez tous qu'il y a eu un temps où les habitants du pays payaient un treizième de leur produit et qu'actuellement vous n'êtes tenus que de payer le vingt-sixième. Si toutes les familles des villes et villages payaient leur quote-part (sic), la dîme pourrait encore être réduite et vous n'en seriez que mieux. Si vous demandez une réforme du système actuel, il faudra encore réformer demain votre réforme d'aujourd'hui; il vaut mieux en venir au tout directement et voter pour l'abolition des dîmes pour leur substituer un mode pour lequel tout le monde contribuera, et justice sera rendue aux cultivateurs.⁴⁵

En bref, on voulait "ce système volontaire qui existe aux Etats-Unis et qui fait que le clergé dépend du peuple et non le peuple de lui".⁴⁶

A cet effet, plusieurs soumissions surgirent. Le curé pouvait être payé d'après le revenu de chacun (le pauvre payant peu, le riche beaucoup), mais, constate Boucher-Belleville, "un pareil système ne peut s'établir qu'au moyen d'une loi, et dès lors le clergé demeure dépendant du pouvoir, comme il l'est aujourd'hui".⁴⁷ Il pouvait également être rémunéré par les marguilliers en fonction de la caisse de la fabrique fournie par les sommes rapportées par le prix des bancs d'églises, mais, selon Boucher-Belleville, ce système comporte trop d'aléas, compte tenu du nombre de bancs de certaines chapelles et aussi d'éventuels incendies endettant considérablement la fabrique. Enfin, Boucher-Belleville combattit une de ses propres suggestions: celle de donner au curé l'usufruit d'une terre comme substitut à la dîme, d'abord "parce qu'un usufruitier n'ayant pas le même intérêt que le propriétaire à bien cultiver et à améliorer le sol, il serait à craindre que, dans quelques cas, le fonds ne devint (sic)

45 L'Avenir, 28 novembre 1851.

46 Id., 12 septembre 1851.

47 Id., 6 décembre 1849.

tellement improductif qu'il ne suffit (sic) plus à faire vivre le curé"; ensuite, "parce qu'un grand nombre de curés seraient tout à fait incapables, faute de connaissances suffisantes en agriculture, de faire valoir une terre d'une manière avantageuse pour eux-mêmes";⁴⁸ sans compter la difficulté prévisible de s'entendre avec l'autorité ecclésiastique sur la dimension de la terre à concéder en fonction du nombre de paroissiens... En conclusion, pour "B., du Comté de H.", la solution idéale, c'est le casuel:

Le casuel ne rencontre aucun de ces inconvénients (sic). Les grandes paroisses donnent de gros casuels, et celles de peu d'étendue n'en donnent que de petits. Il peut être élevé à volonté par l'autorité ecclésiastique, qui pourtant a intérêt à ne pas l'élever trop haut.⁴⁹

Il fut aussi question de salaire fixe. Seulement, sur les rares curés apparemment ouverts à l'idée, plus rares encore furent ceux qui se montrèrent enclins à la mettre rapidement en pratique. En témoignage le passage suivant, tiré d'un article de "Laboureur":

Dernièrement, deux propriétaires m'ont dit qu'ils s'étaient rencontrés (sic) avec un monsieur, curé, qui ne demeure pas loin de St.-Constant et qu'ayant causé de dîmes ensemble. Le curé leur dit qu'il serait content, si on lui payait un salaire en argent; qu'il serait prêt à signer une adresse à la législature si elle jugeait la chose convenable, sur quoi ces deux propriétaires lui demandèrent combien il exigerait par année. Le curé leur répondit qu'il se contenterait de deux cents louis. Alors mes deux propriétaires les lui offrirent, s'il voulait renoncer aux dîmes s'engageant à devenir caution pour la paroisse. Mais il dit que non, qu'il fallait attendre que la législature eût passé des lois à ce sujet, avant que de prendre des arrangements pour une somme fixe...⁵⁰

48 L'Avenir, 6 décembre 1849.

49 Ibid.

50 Id., 12 février 1850.

Malgré le peu d'encouragement du clergé face à ce dernier projet, Pierre Blanchet, lui, y demeurait fidèle et réfutait l'argument du clergé selon lequel il perdrait l'estime de la population s'il était moins bien payé. Mais alors, de s'enquérir Blanchet, pourquoi ne pas signaler...

... les minces salaires du bas clergé (protestant) qui fait toute la besogne (à la place du haut-clergé trop largement rémunéré) et qui jouit du respect et de l'estime de son troupeau? Et puis au (sic) Etats-Unis où tout le monde est si bien rétribué, dans l'Etat de New-York par exemple, les ministres du culte reçoivent en moyenne un salaire de 500 piastres qui leur sont payés (sic) volontairement par la congrégation qu'ils desservent; et ces ministres ont à se pourvoir de logement avec cette somme. C'est beaucoup moins qu'ici.⁵¹

Cette idée de salaire fixe, le Canada-Revue la reprit à son compte, dans les années '90. Il manifesta effectivement une grande admiration pour plusieurs curés des Cantons de l'Est qui avaient accepté de vivre à salaire ("Voilà un bon exemple qui devrait être suivi partout").⁵² Par contre, il désapprouva énergiquement un curé exigeant plus de \$2,000 de salaire, à Varennes: "La disparition de ce mode de paiement (basé sur la dîme) est un progrès, observa-t-on, mais il faut éviter aussi que le système (sic) nouveau dégénère en abus".⁵³

De toute façon, ce qui inquiétait davantage le Canada-Revue, c'était le système d'exemptions de taxes dont jouissait le clergé. Ce système "a(vait) pu être justifiable autrefois",⁵⁴ notamment pour favoriser

51 L'Avenir, 8 novembre 1849.

52 Canada-Revue, 2 septembre 1893.

53 Id., 16 septembre 1893.

54 Id., février 1891.

l'expansion de l'éducation,⁵⁵ mais il devait désormais et "enfin rejoindre les vieilles lunes".⁵⁷ Voilà l'une des thèses favorites de la revue et même l'un des principaux articles de son programme.

Plus de dix millions de propriétés appartenant aux institutions protestantes ou catholiques, assure-t-elle, sont à l'abri des taxes au milieu de la marée croissante de dépenses qui chaque année grossit le chiffre des loyers.⁵⁸

Et la feuille rouge ne se contente pas d'affirmations plus ou moins gratuites; elle cite des chiffres à l'appui de ses dires. En ce qui regarde Montréal, par exemple, le Canada-Revue s'inspire des "documents fournis par l'auditeur de la cité"⁵⁹ et, tout en faisant "constater de combien d'erreurs fourmille le rapport du Trésorier de la Cité et combien on remarque d'omissions dans la liste des biens du Clergé Catholique et de même du Clergé protestant",⁶⁰ il publie une liste de tous ces biens. Ce dénombrement occupe plusieurs pages; contentons-nous d'en reproduire les totaux: \$9,145,950 pour les immeubles catholiques exempts de taxes et \$3,373,050 pour les immeubles protestants jouissant des mêmes privilèges.⁶¹

55 "Dans notre province, notifia un jour le périodique, (...) on a tellement apprécié la grande difficulté de répandre suffisamment l'éducation, que nos législateurs ont voté, il y a longtemps déjà, une loi admettant le principe absolu de l'exemption de taxes pour les fins d'éducation".⁵⁶

56 Canada-Revue, juillet 1890.

57 Id., février 1891.

58 Id., avril 1891.

59 Id., 30 juillet 1892.

60 Id., 6 août 1892.

61 Statistiques tirées de: Canada-Revue, 30 juillet 1892; et 6 août 1892.

Ces chiffres semblent avoir été repris et critiqués par l'Association Immobilière de Montréal et L'Etendard du 8 juillet 1892.⁶² Ils étaient déjà passablement impressionnants - on en conviendra - mais, aux dires de l'Association Immobilière et surtout du Canada-Revue, ces données étaient bien loin de la réalité, car ce n'était là que "vingt pour cent de la valeur réelle" de ces immeubles!⁶³ Aussi le journal rouge attestait-il finalement que, sur \$160,000,000 de valeur immobilière à Montréal, grosso modo \$40,000,000 étaient exempts de taxes.⁶⁴ Or, en calculant la taxe d'alors à 1½%, le Canada-Revue évaluait que 40,000 contribuables devaient déboursier "SIX CENT MILLE piastres de taxes pour les beaux yeux des richards du Séminaire, de l'archevêché et des communautés", soit \$15 par contribuable.⁶⁵ Et le bureau des évaluateurs ayant, en 1893-94, augmenté l'évaluation des propriétés taxables de 10% à 20%, cela constituait, d'après la revue, "une charge supplémentaire annuelle de \$300,000., c'est-à-dire de HUIT piastres par contribuable".⁶⁶

Des cas semblables se retrouvaient à travers toute la province. La publication effectuée de fait un relevé de "la valeur des propriétés taxables et non-taxables dans 52 municipalités prises au hasard".⁶⁷

62 Canada-Revue, 13 août 1892.

63 Ibid.

64 Id., 16 septembre 1893.

65 Ibid.

66 Ibid.

67 Id., 20 mai 1893 (voir aussi: 13 mai 1893).

Voici d'ailleurs ce qu'elle en infère: "Il y a des cas assez nombreux où les propriétés exemptes atteignent la moitié de la valeur des propriétés imposables. C'est, du reste, la proportion moyenne dans les 52 municipalités. Ce n'est pas si mal comme on le voit..."⁶⁸ Mais, s'empresse-t-elle d'ajouter, il y a beaucoup mieux que cela dans certains endroits!

A Notre-Dame-de-la-Victoire, la proportion est de trois à un en faveur de la valeur des propriétés non-taxables!⁶⁹ A St-David de Lévis, elle est de quatre à un, sinon plus!⁷⁰

Pourtant, ce n'était pas tout! Un autre élément devait exacerber davantage encore le Canada-Revue. Le fait est que ces communautés religieuses pouvaient placer avec profit les sommes économisées grâce aux exemptions de taxes, acheter de nouvelles propriétés qui seraient présument exemptes de taxes aussi et même s'infiltrer dans le commerce. Or, les Rouges jugeaient cette concurrence économique d'autant plus déloyale que les communautés, au contraire des autres commerçants, pouvaient jouir d'une foule d'avantages. Il y avait d'abord les exemptions de taxes et quelques monopoles ("les monopoles de livres d'écoles, de papeterie, de reliure",⁷¹ entre autres), puis un certain avantage sur le plan publicitaire et enfin une main-d'oeuvre généralement peu coûteuse (les religieux eux-mêmes ou les pensionnaires comme dans les instituts de réforme, orphelinats, prisons).⁷²

68 Canada-Revue, 20 mai 1893 (voir aussi: 13 mai 1893).

69 Ibid.

70 Ibid.

71 Id., 8 octobre 1892.

72 A la Réforme (St-Jean Bosco) et à l'Orphelinat St-François Xavier, par exemple.⁷³

73 Canada-Revue, mars 1891.

"Lupus" résume d'ailleurs si bien le problème que nous nous permettons de le reproduire presque in extenso:

Ce qu'il faut détruire, c'est la concurrence déloyale qui s'exerce dans les communautés; je ne dirai pas impunément, affirme "Lupus", le mot serait trop faible, mais avec la protection, mieux encore, avec la complicité des autorités. Les conditions du travail dans les communautés sont telles qu'elles nuisent grièvement au commerce régulier et aux ouvriers.

Pendant que les commerçants et les industriels constatent la diminution de leur clientèle et la progression décroissante de leur chiffre d'affaires, les ouvriers voient leurs rangs s'éclaircir dans les ateliers. Encore, s'ils avaient la ressource de se déplacer et de travailler pour les établissements religieux qui les poussent fatalement à l'émigration! Mais non! Les communautés n'emploient que des petites mains qui ne leur coûtent presque rien, et, grâce à la division du travail, s'épargnent des frais d'apprentissage et produisent au prix le plus bas. Si de cette concurrence, déloyale parce qu'elle ne peut être soutenue par les fabricants laïques en raison de la protection inconcevable accordée aux religieux, il résultait un avantage pour le consommateur, le mal serait un peu atténué. Point.

Les produits viennent sur le marché aux prix ordinaires, et tout le profit, profit énorme, tombe dans la caisse de ces Maisons. Eh bien! ce profit est un autre danger. Il y a là un entassement de capitaux qui constituent des valeurs mortes. C'est un drainage de la fortune publique. C'est un accaparement monstrueux du principal instrument d'échange: la monnaie.⁷⁴

(...)

Nous ne considérons les établissements religieux qui font de la fabrication ou du commerce que comme des fabricants ou des commerçants. A ce titre, ils n'ont droit à aucun avantage sur les laïques, et nous demandons qu'ils soient placés sur un pied de stricte égalité.⁷⁷

74 La revue observe un peu plus loin: ces communautés "absorbent chaque année des sommes considérables qui sont à jamais retirées de la circulation en Canada",⁷⁵ quand cet argent n'est pas purement et simplement envoyé à l'étranger, tel que c'est souvent le cas pour le Séminaire de St-Sulpice à Montréal, semble-t-il ("Les revenus perçus à Montréal sont expédiés à Rome et à Paris, et notre population catholique est atrocement frustrée").⁷⁶

75 Canada-Revue, 22 avril 1893.

76 Id., 9 août 1893.

77 Id., 22 avril 1893.

Bref, selon L'Avenir et le Canada-Revue, réserves du clergé, dîmes, exemptions de taxes, concurrence commerciale, tout cela non seulement enrichissait odieusement le clergé, mais encore ruinait la population et la forçait à émigrer. Les deux publications réagirent d'une façon presque identique en suggérant des réformes. Toutefois, leurs remarques ne parvinrent qu'à soulever l'ire du clergé et de ses défenseurs laïques. A ce niveau aussi, les périodiques rouges radicalisèrent donc peu à peu leurs positions en poussant plus à fond l'analyse de ce qu'ils appelaient l'"exploitation cléricale". Ce fut une raison de plus à l'affrontement ouvert.

Passons enfin au troisième élément qui, nous semble-t-il, se trouve également à la source du conflit entre ces journaux, d'un côté, le clergé et les cléricaux, de l'autre: la moralité! Ici, c'est plutôt le Canada-Revue qui détient la manchette. En effet, peut-être en raison de la position plus prépondérante du clergé en 1890 qu'en 1850, le Canada-Revue se préoccupa beaucoup plus des questions de moralité, de puritanisme et de bigoterie que ne le fit L'Avenir. Un parallèle est néanmoins possible, ne serait-ce que sur le fait que L'Avenir en parla moins que le Canada-Revue.

A propos des lectures, d'abord - car "moralité" implique autant la question des mœurs que celle des lectures et du théâtre - mentionnons que L'Avenir publia entre autres une annonce du libraire John McCoy proposant les écrits de gens peu estimés du clergé, quand ils n'étaient pas à l'Index, à savoir: Voltaire, "Siècle de Louis XIV", "Contes, Satires, Epîtres, etc.", "Romans", "Théâtre", "Charles XII et Histoire de Pierre

Le Grand", etc., Montesquieu, "Esprit des Lois", "Lettres Persanes", "Grandeur des Romains", Diderot, Rousseau et bien d'autres.⁷⁸

Il y eut aussi des annonces du libraire Edouard-Raymond Fabre (père d'Edouard-Charles, futur Archevêque de Montréal), ce républicain, partisan de l'annexion, qui fut un temps maire de Montréal. Cependant, nous n'avons pu retracer d'annonce aussi suggestive que celle relevée par "Chercheur" du Canada-Revue dans la Revue Canadienne de 1844.⁷⁹ Dans cette annonce, Fabre faisait l'éloge de quelques écrits d'Alexandre Dumas, ce même Dumas qui, mis à l'Index en 1863, attira en partie au Canada-Revue les foudres de l'gr Fabre.

A cette énumération, on se doit d'ajouter l'épisode de la querelle entre L'Avenir et l'abbé Pinsonnault du diocèse de Montréal sur les lectures. Voici les faits. L'Avenir avait farouchement riposté contre une prétendue condamnation en chaire du Courrier des Etats-Unis par l'abbé Pinsonnault, parce que le Courrier publiait des écrits d'Alexandre Dumas et d'Eugène Sue: "Allons donc! s'exclama L'Avenir. On ne permettra plus que la lecture du petit catéchisme bientôt. Qui dira que nous ne progressons pas, après cela?"⁸⁰ Dans le numéro suivant, l'abbé Pinsonnault précisa "qu'ayant à parler contre la lecture des romans", il avait "signalé en particulier ceux d'Eugène Sue" et qu'en cela il ne voyait pas "quel grand mal il peut y avoir à prémunir ses fidèles contre la lecture de romans que la France repousse comme une tache à sa littérature, et une insulte à sa morale".⁸¹

78 L'Avenir, 2 avril 1851.

79 Canada-Revue, 8 avril 1893.

80 L'Avenir, 9 août 1850.

81 Id., 16 août 1850.

L'abbé Pinsonnault indiquait en outre qu'il n'avait nullement été question de condamner le Courrier lui-même et encore moins Dumas. Légèrement désarçonnés, les jeunes de L'Avenir (qui s'étaient possiblement trop laissés emporter) tentèrent de s'en tirer en jouant un peu sur les mots:

... parce qu(e) ... nous avons accolé le nom d'Alexandre Dumas à celui d'Eugène Sue, vous crouez nous constituer en flagrant délit de fausseté? demande le journal rouge. Non, vous n'avez pas parlé d'Alexandre Dumas, mais si vous alliez dire à Alexandre Dumas que la France repousse les écrits d'Eugène Sue comme une tache à sa littérature, Alexandre Dumas vous jetterait allégrement à la figure une de ces épithètes que nous sommes (trop) civils, pour vous faire entendre.⁸²

Mais l'abbé Pinsonnault, pince-sans-rire à l'occasion, avait répondu:

"Qui sait L'Avenir ne dit-il pas que tous les écrits d'Eugène Sue ont la vertu de 'jeter le remords et le goût du bien dans l'âme du plus misérable forçat'. (...) Espérons donc pour L'Avenir".⁸³ L'Avenir, sans doute un peu blessé dans son amour-propre, déclara qu'il préférerait prendre congé de "tels interlocuteurs".⁸⁴

Est-ce l'abbé Pinsonnault qui se rétracta habilement? Les rédacteurs de L'Avenir ont-ils exagéré les faits? On ne sait trop. Il serait intéressant d'y voir de plus près au cours d'une recherche ultérieure. Il est néanmoins d'un certain intérêt d'observer que le clergé (au Canada comme dans l'ensemble de l'Eglise) paraît tout de même plus souple concernant les lectures en 1850 qu'en 1890. A l'époque du Canada-Revue, même Alexandre Dumas, à l'Index depuis 1863, fut ouvertement condamné, et le Canada-Revue aussi! Serait-ce parce que le clergé était moins sûr de ses

⁸² L'Avenir, 23 août. 1850.

⁸³ Id., 31 août 1850.

⁸⁴ Ibid.

positions en '50 qu'en '90? Nous sommes portés à le croire.⁸⁵ En tout cas, si nous avons rapporté en entier les principaux incidents de ces démêlés L'Avenir-Pinsonnault, c'est qu'à notre sens, ils nous font bien sentir, sur ce point du moins, combien différente était la position du clergé en 1850 par rapport à 1890.

Pour ce qui est de la moralité publique, les moeurs populaires, maintenant, L'Avenir fit un appel au clergé pour faire cesser les combats de coqs et parties de cartes qui avaient lieu en plein air, le dimanche, dans les parcs publics.⁸⁸

Enfin, concernant certains scandales ou atteintes à la moralité au sein du clergé, L'Avenir en traita bien un peu, mais jamais autant que le Canada-Revue. Le journal des années '50 décrit donc comment un Noir louisianais s'était vu trahir par le missionnaire auquel il s'était confessé d'un larcin: le lendemain de la confession, le majordome fouettait le Noir sans lui expliquer pourquoi!⁸⁹ Ou encore il fut question de l'attitude peu charitable et plutôt scandaleuse d'un Jésuite lors d'un baptême: d'après le correspondant J.V.Z.D., un jeune homme s'était présenté avec le père pour tenir un enfant au baptême; or, poursuit le témoin de la scène,

85 De toute façon, comme le ferait plus tard le Canada-Revue, L'Avenir publia aussi, à l'occasion, des écrits de gens rejetés par l'ensemble du clergé, tels Lamennais⁸⁶ et Lamartine.⁸⁷

86 Exemples: L'Avenir, 26 juin 1849; 2 août 1849; 7 août 1849; 1er décembre 1849; 11 décembre 1849.

87 Exemples: L'Avenir, 4 août 1849; 7 août 1849; 28 août 1849; 1er décembre 1849.

88 L'Avenir, 2 août 1849.

89 Id., 31 juillet 1849.

Le père F. le connaît (sic) pour un parfait gentilhomme et sait qu'il a rempli le devoir "tu te confesseras au moins une fois l'an", mais non satisfait de cela, il lui pose une question tout à fait impertinente et ce devant tous les assistants. Son but était sans nul doute d'humilier la personne à qui il s'adressait...⁹⁰

Ces incidents mêmes demeurent assez anodins. Le fait est que L'Avenir porta peu son attention de ce côté. D'ailleurs, alors que le Canada-Review énonce divers scandales comme atteintes à la morale d'abord, preuves de l'"orgueil ecclésiastique" ensuite, L'Avenir, lui, du moins celui de 1847-52, nous paraît s'être surtout intéressé à l'aspect "preuve" de l'"orgueil ecclésiastique". Qu'entendait-on par "orgueil ecclésiastique"? Simplement que le clergé se croyait tout permis, étant donné sa position surélevée, sa position nettement privilégiée dans la société. Ainsi, dès qu'aux yeux de L'Avenir le clergé abusait un tant soit peu de son autorité vis-à-vis le journal, certains individus ou le domaine politique, la riposte ne tardait pas. Aussitôt, les Dessaulles, Barthe, Boucher-Belleville et Blanchet passaient au peigne fin les "abus" du clergé au Canada d'alors comme depuis des siècles à travers l'humanité entière. Et c'est avant tout dans ces articles qu'on rencontre des "révélations" sur diverses attitudes scandaleuses au sein du clergé, "révélations" qui se trouvaient là, dirait-on, ... comme pour remettre les choses au point! Comme tout cela relève plutôt des chapitres subséquents, vu le lien plus direct avec l'aspect "tyrannique" du clergé, nous n'appuierons pas outre-mesure, pour l'instant. Citons néanmoins deux opinions très éloquentes sur le sujet: l'une s'inspire de

90 L'Avenir, 11 octobre 1849.

l'histoire canadienne, l'autre de l'histoire universelle; la première est de "Campagnard", la seconde, de "Trépassé".

... je regarde comme bien coupables, note L.-A. Dessaulles, ceux qui abusent de l'influence que leur donne leur position et surtout leur état, cherchent à persuader à ceux qu'ils sont chargés de nourrir du pain de la vérité, que toute pensée qui n'est pas de la louange ou de l'admiration, tout acte qui n'est pas de l'obéissance aveugle envers les supérieurs ecclésiastiques est répréhensible au point de vue moral. J'ai souvent entendu dire en chaire, "Vous devez croire aux bonnes intentions et aux lumières des supérieurs ecclésiastiques parce qu'ils sont éclairés d'en haut".⁹¹

De son côté, J.-G. Barthe, après avoir rapporté le sacre comme archevêque de l'"infâme DuBois", en déduit:

... malheureusement les cardinaux Richelieu, Mazarin, DuBois et Rohan nous ont appris ce qu'on peut faire de la religion quand on manque de foi et qu'on est insatiable de pouvoir, de richesses et d'ambition.⁹²

Assurément, une telle attitude fut peu prise du clergé. L'ais voyons maintenant à quel point le Canada-Revue poussa ce type de critiques "moralisatrices". On constate vite que le périodique des années 1890 alla beaucoup plus loin que L'Avenir, mais aussi que le clergé semblait plus sévère et "arrogant" qu'en 1850, si l'on s'en tient aux remontrances que lui adressa la revue.

De fait, le Canada-Revue commença par s'élever contre les livres et journaux immoraux ou pornographiques ainsi que les placards indécents. Il fit même un appel au "clergé national" et porta à l'attention du lecteur cette note intéressante:

91 L'Avenir, 6 novembre 1849.

92 Id., 18 septembre 1849.

Le cardinal Taschereau vient de faire publier un mandement contre les mauvais journaux et les mauvais livres importés de France. Nous sommes parfaitement d'accord avec le vénérable prélat, et nous mettons nos lecteurs en garde contre les publications malsaines.⁹³

Cette feuille rouge encouragea ensuite la parc d'attraction Sohmer⁹⁴ et le théâtre, parce que, prétendait-elle, ces divertissements populaires favorisent un haut degré de moralité au sein de la population. En effet, précisait-elle, le Parc Sohmer enlève de la clientèle aux endroits borgnes, aux restaurants et aux buvettes qui encombrement Montréal,⁹⁵ tandis que le théâtre développe le goût philologique et musical, avive la curiosité historique, attire le regard par la mise en scène "communiquant (ainsi) à l'esprit une tendance à mettre toutes choses en harmonie",⁹⁶ pousse plusieurs "jeunes gens dont le budget est mince (à renoncer) pour satisfaire leur désir d'assister à deux représentations par semaine ... aux parties de poker dominicales".⁹⁷

Le Canada-Revue considérait cependant le clergé trop étroit d'esprit et les cléricaux trop cagots, face aux lectures d'auteurs tels que

93 Canada-Revue, 20 août 1892.

94 Au cours de ses cinq années d'existence, le Canada-Revue, consacra d'ailleurs nombre d'entre-filets et d'annonces à ce fameux Parc Sohmer.

95 Canada-Revue, avril 1891.

96 Id., 3 mars 1894.

97 Ibid.

Dumas et Zola qui étaient complètement interdits.⁹⁸ Et il en était de même pour le théâtre et quelques autres points. Pour les cagots-puritains laïcs, par exemple, c'était, selon l'expression humoristique du Canada-Revue, un "gros péché capuchon"¹⁰³ que d'aller au théâtre;¹⁰⁵ la promiscuité des deux sexes au théâtre n'est-elle pas foncièrement immorale? Et puis, que penser, aussi, du fait d'enlever les crucifix des salons pour y admettre la danse et les romances amoureuses; que de réprimandes l'abbé Baillargé (directeur du Collège de Joliette) ne servit-il pas à Louis Fréchette pour avoir osé suggérer une telle innovation!¹⁰⁶

Pour tout dire, le Canada-Revue dut subir - comme on sait - de sévères attaques du clergé et des cléricaux pour avoir publié une annonce analogue à celle de John McCoy dans L'Avenir: il s'agissait de l'annonce en faveur de sa propre bibliothèque, cette annonce que censurèrent impitoyablement Tardivel, directeur de La Vérité, et l'abbé Gosselin.

98 Il y eut de fait quelques articles peu favorables à l'Index.⁹⁹ Cet Index (pas plus que les autres fustigations cléricales contre certains volumes interdits) n'empêcha d'ailleurs pas le Canada-Revue de publier, à l'occasion, certains écrits de Zola¹⁰⁰ ou Maunassant,¹⁰¹ et même d'annoncer, quoiqu'avec prudence, la publication "prochaine" des "Trois Mousquetaires" d'Alexandre Dumas...¹⁰²

99 Canada-Revue, 16 décembre 1893, par exemple.

100 Exemples: Id., janvier 1891 (feuilleton); 1er juillet 1894.

101 Exemple: Id., août 1890.

102 Id., 5 novembre 1892; 12 novembre 1892.

103 "Péché capuchon": expression servant à "désigner des fautes tellement légères qu'elles n'étaient pas même vénielles", explique le rédacteur de l'article en faveur du théâtre.¹⁰⁴

104 Canada-Revue, 5 novembre 1892.

105 Ibid.

106 Id., mai 1890 et juin 1890.

de La Semaine Religieuse de Québec.¹⁰⁷ De plus, le Canada-Revue fut victime de la condamnation épiscopale en partie pour avoir osé annoncer la publication d'un écrit de Dumas qui, il est vrai, était à l'Index à l'époque du Canada-Revue et non à celle de L'Avenir.¹⁰⁸ Pourtant, L'Avenir n'avait-il pas pris, lui aussi, la défense d'un auteur officiellement condamné, Eugène Sue? Qu'avait alors répliqué le clergé? Rappelons-nous la dernière répartie de l'abbé Pinsonnault: n'est-elle pas moins sévère que les admonestations et condamnations qui fondirent sur le Canada-Revue pour avoir préconisé des thèses analogues?...

Mais résumons-nous. Sur ce plan des lectures, du théâtre et des lieux de rassemblements publics, donc, le Canada-Revue, tout comme L'Avenir, s'en prenait à "l'étroitesse d'esprit" des dirigeants ecclésiastiques, bien sûr, et démontrait en même temps son souci très louable de moralité publique!

Or, c'est dans cette même ligne de "scrupules moraux", si on nous permet l'expression, que se situent les divulgations de scandales chez le clergé. L'affaire Guyhot,¹⁰⁹ d'abord discutée en termes plus ou moins ambigus et voilés, déclencha le mouvement.

Nous avons donné à notre clergé la richesse, la considération, le respect, les plus hautes positions; est-ce trop demander aujourd'hui qu'il nous laisse nos femmes (s'écria avec amertume le

107 Canada-Revue, mars 1891.

108 C'est tout au moins d'après la revue elle-même le prétexte officiel à la condamnation épiscopale du journal. Mais la publication du roman en question n'ayant jamais eu lieu, il est évident qu'il ne s'est vraiment jamais agi de la raison véritable de la censure. Et de cela le Canada-Revue était bien conscient, bien qu'il prétendît toujours que la cause véritable de la condamnation ne fut pas exposée officiellement...

109 Se référer, pour l'affaire Guyhot, à la note explicative en page 5.

Canada-Revue). Nous avons à défendre l'honneur de nos familles, et si le mauvais exemple vient de haut, il est d'autant plus pernicieux. Voilà le sentiment qui nous pousse à nous insurger contre le crime qui vient d'être commis à notre détriment.¹¹⁰

Et, dans un autre article, "Demos" spécifie:

Nous avons rempli l'autre jour un devoir pénible, celui de faire constater par des faits que nos appels à la prudence et aux précautions vis-à-vis ceux qui accaparent ici le droit de tout faire et de tout contrôler n'étaient pas de vaines déclarations démagogiques, comme on aurait voulu le faire croire, mais étaient réellement inspirés par le souci bien légitime de l'honneur de nos concitoyens, de l'honneur même du clergé et du bonheur de nos familles.¹¹¹

Malgré cela, aux dires de la revue, non seulement le haut-clergé n'agit pas ou se contente de déplacer de paroisse certains coupables, mais encore le Canada-Revue se voit attaqué par une foule de cléricaux le désapprouvant d'avoir ébruité ces scandales. Voici justement un cas assez typique de ce genre d'agressions, tel que relaté par le journal rouge lui-même:

Sous le titre de "Réponse à la Patrie et au CANADA-REVUE", le Quotidien, un petit journal de Lévis, publie un article signé JUSTICE, dans lequel on essaie de défendre indirectement les infamies dont toute la population de Montréal se plaint, article qu'on nous met au défi de reproduire.

Nous nous hâtons de relever ce défi...

L'article en question débute ainsi:

Les lecteurs du Quotidien ont pu lire hier la réponse noblement indignée du Courrier du Canada aux articles de la Patrie et de la CANADA-REVUE sur les récents scandales.

Nous y souscrivons de tout coeur. Nous louons aussi la Vérité et le Matin de l'attitude qu'ils ont prise. (...)

110 Canada-Revue, 10 septembre 1892.

111 Ibid.

C'est-à-dire que l'auteur se joint à ceux qui essaient de baïllonner et d'intimider les honnêtes gens qui prennent en main la cause de la morale et de la religion, qui veulent défendre l'honneur de leurs foyers, qui veulent un clergé respectable, et qui prétendent que le prêtre doit être un disciple de Jésus et non l'ouvrier de Satan.¹¹²

De telles fustigations ne pouvaient qu'irriter le Canada-Revue et l'amener à dévoiler toute une série de scandales, leur nombre et leur variété ne faisant pas défaut. La réplique du journal à un Oblat (probablement le Père Langevin, futur évêque de St-Boniface) qui l'avait sévèrement blâmé, est caractéristique à ce point de vue:

Cet O.M.I. aurait dit, si l'on en croit un journal, que tous ceux qui écrivent contre les infamies du très galant chansonnier ecclésiastique (Guyhot) sont des repris de justice.

A coup sûr, ce brave abbé confond, dans son admiration Guyholatrique, certains rédacteurs de feuilles dévotieuses avec les honnêtes gens qui ont profité des récents scandales pour demander des réformes disciplinaires dans ce diocèse, réformes que la conduite de certains membres du clergé rend absolument nécessaires - celle de cet O.M.I., entre autres. (...) Il a dû confondre, tant il devait se rappeler ce collaborateur religieux d'une feuille sainte, qui passa, il y a quelques années, sur les bancs de la Cour Criminelle, où il fut déclaré coupable de parjure. Une bagatelle! un rien! (...)

Ce bon Père a peut-être aussi voulu parler de cet abbé ivrogne et impudique qui fut tout dernièrement arrêté en compagnie d'une donzelle, traduit devant les tribunaux de juridiction criminelle et condamné à la prison, où il passa un mois à songer à des procédés nouveaux pour distiller illégalement et frauduleusement du whisky. (...)

Nous pourrions allonger de beaucoup la liste des cas qui ont pu servir à vous embrouiller. Voulez-vous que nous continuions?...¹¹³

112 Canada-Revue, 24 septembre 1892.

113 Id., 8 octobre 1892.

Voilà qui n'était pas pour améliorer les relations du Canada-
Revue avec le clergé...

De fait, ce clergé et sa horde de disciples cléricaux n'avaient pas tardé à lancer une certaine contre-offensive. Les deux périodiques, les positions se durcissant de part et d'autre, furent rapidement ensevelis sous une avalanche de réprobations diverses.

L'Avenir et le Canada-Revue durent affronter les condamnations du clergé et des cléricaux, et ce, autant du haut de la chaire que par l'intermédiaire du confessionnal et de la presse.

L'Avenir, pour sa part, ne subit pas de censure épiscopale officielle, mais le journal ne paraît pas avoir pour autant cru à une quelconque indifférence de l'évêché face à ses avancées. En effet, lors de la querelle avec Chiniqui au sujet du pouvoir temporel du pape et du droit d'intervention du clergé en politique, lors de cette querelle où Chiniqui flétrit nettement la publication rouge, le correspondant "Justice" de Rouville laissa entendre bien clairement que Chiniqui n'était "qu'un paravent".¹¹⁴ Néanmoins, en général, L'Avenir évita de s'en prendre directement au haut-clergé comme en témoigne le passage suivant: "Nous avons blâmé d'une manière bien modérée un évêque qui nous persécute nous ne savons pour quel motif. Nous sommes persuadés que ce personnage ne lit même pas notre journal".¹¹⁵

Quoi qu'il en soit, les attaques du bas-clergé et des cléricaux furent autrement plus vives. Le 16 mai 1849, notamment, L'Avenir rapporte

114 L'Avenir, 3 juillet 1849.

115 Id., 28 juin 1849.

qu'"Il y a des prêtres ... qui ont poussé le fanatisme politique jusqu'à menacer de se servir du tribunal de la confession pour forcer nos lecteurs à renvoyer le journal".¹¹⁶ Et, le 21 mai 1851, il en mentionne un cas en s'appuyant sur un correspondant du district québécois aux dires duquel un prêtre de cette région "ravive dans cette partie du pays les persécutions dont plusieurs membres du clergé ont précédemment honoré L'Avenir", "en employant contre L'Avenir la ressource cachée du confessionnal".¹¹⁷ L'Avenir signale également d'autres cas de "tyrannie cléricale" à son égard dans le comté de Rouville,¹¹⁸ à St-Athanase,¹¹⁹ St-Germain de Rimouski (Ile Verte),¹²⁰ Ste-Thérèse-de-Blainville.¹²¹ Les invectives du haut de la chaire sont fréquentes: à la Rivière Chambly, "un certain curé" aurait même proclamé "que les personnes qui recevaient L'Avenir étaient maudites".¹²² Enfin, des individus se voient menacés de perdre ou de ne pas obtenir un poste de "bedeau", commissaire d'école, que savons-nous encore, s'ils maintiennent leurs liens avec L'Avenir:

M. Robert, un respectable citoyen de ... (Verchères), était notre agent... Ce monsieur était en même temps, bedeau de la paroisse. Eh bien! le curé a poussé le fanatisme jusqu'à lui enjoindre de ne plus recevoir L'Avenir sinon qu'il serait destitué! Force lui a été de cesser d'être notre agent.¹²³

116 L'Avenir, 16 mai 1849 et 5 juin 1849.

117 Id., 21 mai 1851.

118 Id., 14 juin 1849.

119 Id., 12 juillet 1849 et 17 janvier 1850.

120 Id., 9 juillet 1851.

121 Id., 27 juin 1851.

122 Id., 5 juillet 1849.

123 Id., 23 octobre 1849.

En ce qui regarde les attaques journalistiques, quelques flèches furent bien échangées avec les abbés Pélissier et Pinsonnault (alias le "NUMERO 19" de St-Sulpice),¹²⁴ mais l'adversaire principal demeura pendant un bon moment Chiniquy. Alors que L'Avenir reproduisait quelques articles plus ou moins tempérants de l'Apôtre de la Tempérance sur le pouvoir temporel du pape et le rôle du clergé en politique, Chiniquy n'hésitait pas, dans ces mêmes articles, à condamner la feuille rouge et même à inciter ses lecteurs à l'abandonner; il revint d'ailleurs à la charge à d'autres reprises.¹²⁵ Quant à l'organe où ces prêtres exprimaient leurs vues, c'était essentiellement celui de l'Archevêché de Montréal, à savoir Les Mélanges Religieux dont Chiniquy prétendit, semble-t-il, que c'était "un excellent papier, et en preuve je n'ai qu'à vous dire qu'il est rédigé par un prêtre".¹²⁶ Pourtant, devait ajouter Chiniquy constatant une plus vaste diffusion de L'Avenir dans une paroisse où il prêchait:

Voyez la contagion du mal... Eh bien, on ne peut servir deux maîtres à la fois: il faut choisir entre Dieu et le diable et ceux qui reçoivent un mauvais journal font aussi bien de rester chez eux et de ne pas venir à l'église.¹²⁷

Qu'on nous permette d'additionner à cette liste les noms de deux laïcs qui, eux aussi, usèrent de la presse pour donner bien du fil à

124 Voir notamment: L'Avenir, 20 novembre 1849.

125 Id., 27 novembre 1850; voir aussi 28 juin 1849.

126 Id., 5 juillet 1849.

127 Id., 24 juillet 1849.

retordre à L'Avenir. Le premier, Hector-Louis Langevin,¹²⁸ fut un temps rédacteur-en-chef des Mélanges. Le second et aussi le plus rude, le plus tenace, Joseph Cauchon, directeur du Journal de Québec, parvint avec quatre prêtres à faire interdire L'Avenir à l'Institut Canadien de Québec.¹³⁰

Or, les journalistes de ces feuilles cléricales, vite qualifiés par L'Avenir de "parti cléricale", "faux parti religieux" ou "ultramontains",¹³¹ ne se contentèrent bientôt plus de proscrire L'Avenir et de l'expulser de divers organismes. Ils finirent par traiter les écrivains et partisans de L'Avenir d'apostats, de protestants, de non-catholiques! Les Mélanges Religieux du 29 janvier 1850 notent en effet "qu'il est bruit que L'Avenir est sustenté par des clubs de protestants".¹³² De son côté, La Minerve le compare au Witness, journal protestant, "et cela, nous confie L'Avenir, dans le but de faire voir que nous désirons la destruction de l'Eglise catholique et afin d'engager les Canadiens à ne pas avoir de rapports avec nous".¹³³

L'Avenir se confondit assurément en dénégations de tous genres et dénonça "l'hypocrisie" de ses adversaires. Néanmoins, le 25 mars 1851,

128 Lorsque ce dernier abandonna la rédaction des Mélanges, on nota malicieusement: "M. H.L. Langevin a fait ses adieux aux lecteurs des Mélanges dans la feuille d'hier. La rédaction des Mélanges, pour l'honneur du corps dont ce journal est l'organe, demandait depuis longtemps un changement. On a fini par le comprendre..."¹²⁹

129 L'Avenir, 24 juillet 1849.

130 Id., 6 avril 1850.

131 Id., 29 janvier 1851.

132 Id., 5 février 1850.

133 Id., 12 février 1850.

il consacrait un entrefilet à un nouveau journal de Napierville, Le Semeur Canadien, démocrate en politique, protestant de religion: "son but principal étant religieux, écrivit-on toutefois, nous le passerons aux mains de ceux qui s'occupent de religion".¹³⁴ Était-ce là une pointe aux "bigots" qui avaient accusé les rédacteurs de L'Avenir d'être soudoyés par les protestants? De toute façon, cet entrefilet n'arrangea sûrement pas les choses.

A ce même propos, mais sur un autre plan, le périodique rouge s'efforça aussi de dissiper la confusion entre le clergé et la religion: "assez de confondre le prêtre avec la religion, jetait Barthe, le prêtre n'est pas plus la religion que le juge n'est la loi. Tous deux sont respectables sans doute, mais la religion comme la loi sont indépendantes des erreurs des hommes; autrement ... il y a longtemps que la religion catholique n'existerait plus que dans les livres".¹³⁵ Seulement, un tel malentendu ne pouvait disparaître du jour au lendemain, surtout s'il servait la cause de cléricaux opportunistes comme Cauchon. En outre, un célèbre procès mettant aux prises Dessaulles et Duvernay vint embrouiller la situation.¹³⁶ Dessaulles, correspondant de L'Avenir,¹³⁷ s'était vu traiter

134 L'Avenir, 26 mars 1851.

135 Id., 21 juin 1849.

136 Id., 13 déc. 1849; 22 déc. 1849; 29 déc. 1849; 3 janv. 1850; 5 janv. 1850; 8 janv. 1850; 10 janv. 1850; 12 janv. 1850; 15 janv. 1850; 20 nov. 1850; 4 janv. 1851.

137 Notons cependant que Dessaulles écrivait sous des pseudonymes (surtout "Campagnard") dans L'Avenir. En conséquence, si cette attaque personnelle contre Dessaulles visait aussi L'Avenir, ce n'était bien sûr que très indirectement et, en ce sens, le conflit Dessaulles-Duvernay est, en dépit de tous les points communs, légèrement différent du procès Sauvalle-Tardivel (à l'époque du Canada-Revue) que nous décrivons plus loin.

d'incroyant, d'irréligieux, d'athée même par Ludger Duvernau, directeur de La Minerve. Duvernau fut condamné pour libelle diffamatoire et L'Avenir rapporta en long et en large procès et jugement, mais les faits en furent-ils pour autant éclaircis aux yeux du public? Il semble que non.

L'Avenir n'en paraît pas moins avoir passablement souffert de ces diverses attaques, qu'elles aient été directes comme les fustigations en chaire et les proscriptions à travers la presse, ou plus indirectes comme les insinuations malveillantes concernant une présumée affiliation protestante ou tendance irréligieuse de la part de L'Avenir. Tout au moins se plaignit-il fréquemment de la perte d'abonnés en raison de telles "pressions"... pour ne pas dire "sournoiseries", dans l'antique du journal rouge.

Environ quarante ans plus tard, c'est à quelques détails près au même type d'opposition que se heurta le Canada-Revue. L'élément de distinction majeure entre les deux feuilles réside dans la condamnation épiscopale officielle que subit la revue des années '90 et dont fut épargné son aîné.

Procédons sur-le-champ à un rappel succinct de ces événements. Le 11 novembre 1892, donc, soit un mois à peine après s'être transformé en hebdomadaire, le Canada-Revue était atteint d'une condamnation de Mgr Fabre.¹³⁸ Cette censure faisait suite à la lettre pastorale du 29 septembre où les archevêques et évêques des provinces ecclésiastiques de Québec, Montréal et Ottawa "blâm(aient) les journaux, généralement, d'avoir commenté ces

138 Canada-Revue, 24 décembre 1892.

faits (les scandales) et dénonç(aient) leurs rédacteurs comme coupables d'injures graves envers la religion, la discipline de l'Eglise et ses ministres".¹³⁹ Devant cette lourde menace, la revue renonce dès le 19 novembre à publier "Les Trois Mousquetaires" (dont elle s'est d'ailleurs contenté d'annoncer simplement l'éventuelle publication comme roman-feuilleton). Ensuite, moins d'une quinzaine plus tard, Louis Fréchette, Arthur Globensky et Calixte LeBeuf, amis (et collaborateurs à l'occasion) du Canada-Revue, se rendent auprès de l'Archevêque dans l'espoir de parvenir à une entente.¹⁴⁰ Ils lui démontrent, d'après le Canada-Revue en tout cas, que les écrits de Dumas ne sont pas tous mauvais, en particulier celui dont on projetait la publication, et que, de toute façon, on a consenti à ne pas le reproduire. Puis, compte tenu de cet acte de "bonne volonté", ils lui demandent alors pourquoi la condamnation est tout de même maintenue, de sorte que Mgr Fabre, tout en demeurant vague, précise que c'est à cause du "ton du journal", parce que celui-ci s'occupe "de la conduite et des réformes du clergé (et que) ce sont là des choses qui peuvent se régler (sic) sans les journaux".¹⁴¹ Les trois amis lui répliquent qu'il faut au contraire cette publicité aux scandales pour donner plus de force à Mgr Fabre, vu que "ces prêtres-là comptent trop sur votre bonté, sur votre pardon".¹⁴² De toute manière, les affaires de l'Eglise ne concernent-elles pas autant les laïcs que les ecclésiastiques puisqu'ils en sont aussi membres? Mais, imperturbable, l'Archevêque exige la soumission d'abord, ce qu'on ne peut accepter...

139 Canada-Revue, 24 décembre 1892.

140 Id., 3 décembre 1892.

141 Ibid.

142 Ibid.

Comme L'Avenir, la revue rouge évita cependant de s'opposer trop ouvertement à l'Archevêque de Montréal, malgré le procès qui lui fut intenté pour dommages. Même vers la fin de la revue, les rédacteurs maintinrent officiellement que Mgr Fabre était mal conseillé¹⁴³... par les cléricaux, bien sûr!¹⁴⁵ D'ailleurs, dans la description de l'entrevue précédemment mentionnée, ils avaient déjà soutenu que Mgr Fabre n'avait fait qu'entrevoir quelques rares numéros du Canada-Revue, affirmation ressemblant étrangement à celle de L'Avenir présumant que l'évêque critiqué ne lisait même pas le journal qu'il persécutait. Evidemment, ces écrivains ne purent résister complètement à l'envie de destiner à l'évêque quelques traits comme celui-ci:

Etrange rumeur:

Un de nos amis nous a rapporté avec toutes les garanties de la véracité la plus absolue le résultat d'une entrevue qu'un de nos concitoyens aurait eu (sic) à l'évêché à propos de la lecture du CANADA-REVUE. La personne dont il s'agit est une amie dévouée du clergé, très bien en cour, et aurait demandé la permission de lire le CANADA-REVUE. Voici ce qu'il lui aurait été répondu:

"Voyons monsieur, mais assurément vous pouvez le lire. Vous savez parfaitement que cette défense n'a pas été faite pour les gens intelligents".¹⁴⁶
Les gens intelligents sont prévenus.

Nonobstant, dans l'ensemble, ils ne s'attaquèrent pas à l'Archevêque

143 De même, L'Avenir, s'inspirant du Courrier des Etats-Unis comme cela lui arrivait fréquemment pour les nouvelles étrangères, prétendait que Pie IX était mal conseillé dans les affaires italiennes.¹⁴⁴

144 L'Avenir, 10 novembre 1849.

145 Canada-Revue, 13 janvier 1894.

146 Id., 31 décembre 1892.

lui-même. Durant le procès encore, ils s'acharnèrent plutôt contre les avocats de Mgr Fabre, particulièrement C.-A. Geoffrion et ses amis castors, le sénateur Tassé, le juge Pagnuelo, et leur cible préférée, ce "Machiaval ecclésiastique": le chanoine Bruchési.

En fait, tout comme les journalistes de L'Avenir, les gens du Canada-Revue n'hésitèrent pas à user de représailles sévères, lorsque les attaques provenaient d'ailleurs que de l'évêque. Ainsi, ils prévinrent certains prêtres du diocèse maskoutain: que si ces derniers ne cessaient d'utiliser la chaire et le confessionnal contre la revue rouge, le Canada-Revue jetterait "un coup d'oeil d'aigle" là aussi - sans doute pour y dévoiler de nouveaux scandales!¹⁴⁷

Au niveau journalistique, l'organe castor Le Monde (de Montréal) se vit intenter un procès pour avoir affirmé que le Canada-Revue avait été tué par la condamnation épiscopale.¹⁴⁸ Sur ce plan, l'adversaire le plus intraitable fut à n'en pas douter Jules-Paul Tardivel qui, après avoir été du même avis que le Canada-Revue à propos des scandales (il fallait les dévoiler et revenir à la discipline d'antan),¹⁴⁹ se rua à son tour sur le Canada-Revue à travers la Vérité de Québec. Tardivel se disait en quête de "moyens légaux" pour occire le journal "impie".¹⁵⁰ Et il est probable que le fait de qualifier Paul-Marc Sauvalle, longtemps rédacteur-en-chef du Canada-Revue, de "protestant", parce que l'épouse et les filles

147 Canada-Revue, 5 novembre 1892.

148 Id., 30 décembre 1893.

149 Id., 23 juillet 1892.

150 Id., 19 novembre 1892.

de ce dernier étaient méthodistes, se trouvait dans cette optique, mais Sauvalle poursuivit aussitôt le grand ultramontain en justice et gagna le procès.¹⁵¹ Comment ne pas songer ici à l'analogie troublante entre ce procès et l'affaire Duvernay-Dessaulles?... Mais là ne s'arrêtait pas la "persécution": Toutes ces "bonnes âmes" cléricales, qui tançaient énergiquement la revue rouge pour avoir dévoilé des scandales ecclésiastiques et avoir osé tenir tête à un Evêque au point de lui faire subir un procès civil, s'empressèrent aussi de faire expulser le Canada-Revue de l'Hôtel du Gouvernement et ses collaborateurs, de l'administration provinciale. En effet, si l'on en croit la feuille rouge, "au lendemain des atroces scandales Guyhot, le Matin,¹⁵² l'organe de M. L.P. Pelletier (Secrétaire Provincial), (menaça) de destitution les employés publics dont les noms paraissaient sur la couverture de (la) revue en qualité de collaborateurs".¹⁵³ Ce fut d'ailleurs là une des raisons pour lesquelles le Canada-Revue cessa de publier la liste de ses collaborateurs dès le 24 septembre 1892.¹⁵⁴ Aussi comprend-on qu'à son tour, il n'ait pas manqué de se réjouir à l'annonce de toute mauvaise nouvelle concernant les journaux castors, v.g. les difficultés financières de la Vérité (de Québec);¹⁵⁵ son expulsion par Chapleau de l'Hôtel-du-Gouvernement;¹⁵⁶ la mort de L'Etendard (de Montréal).¹⁵⁷ "C'est étonnant, glissa uniquement la revue,

151 Canada-Revue, surtout août 1894.

152 Journal de Québec.

153 Canada-Revue, 4 mars 1893 (voir aussi: 17 avril 1893).

154 Id., 24 septembre 1892.

155 Id., 5 août 1893.

156 Id., 16 décembre 1893.

157 Id., 3 décembre 1892 et 12 août 1893.

comme toutes les feuilles qui se sont acharnées à la perte du CANADA-REVUE n'ont pas de chance".¹⁵⁸

Le périodique rouge n'en fut pas quitte pour autant. Couronnement de cette proscription en règle par l'intermédiaire de la chaire, du confessionnal et de la presse, le Canada-Revue connut également, tout comme L'Avenir, l'inculpation "arave" d'apostasie, de protestantisme, d'incrédulité même. L'affaire Sauvalle-Tardivel était bien dans cette ligne, mais la poursuite judiciaire entreprise par Sauvalle ne parut pas désarçonner les adversaires de la revue. "Justus" ne déclarait-il pas: "Nous sommes accablés chaque jour des invectives de la presse ultramontaine, qui ne veut pas nous permettre de garder le titre de catholiques parceque (sic) nous refusons de nous soumettre à toutes les exigences, les injustices et les vexations de l'autorité diocésaine"?¹⁵⁹ La Presse, journal conservateur de Montréal, se servit même d'un avancé du pasteur protestant Ameron (cherchant à convertir les catholiques) d'après lequel la lutte du Canada-Revue était une lutte contre l'esprit religieux pur et simplement, et reprocha à la revue "de fournir des armes aux protestants pour le progrès de leur oeuvre d'évangélisation et de leur permettre de grandir leurs chances d'action parmi nos compatriotes", bref, de se faire "l'instrument des protestants".¹⁶⁰ Et c'est bien en vain que le Canada-Revue lui répartit:

Nous prétendons être chrétiens et catholiques dans tous nos actes et dans tous nos écrits.
(...) Nous avons fait le départ entre les dogmes et les pratiques religieuses, entre la loi divine et la loi ecclésiastique.

158 Canada-Revue, 7 octobre 1893.

159 Id., 28 janvier 1893.

160 Id., 9 décembre 1893.

tique, entre l'église (sic) et la religion.¹⁶¹

Ainsi harcelés de toutes parts, les deux périodiques en furent bientôt presque réduits à rassurer leurs abonnés sur leur sort. L'Avenir dut s'exclamer: "Nous ne sommes pas morts"!¹⁶² Le Canada-Revue dut confirmer qu'il survivait malgré les déclarations du Monde et du Sorelois: "On veut nous bâillonner? Nous crierons plus fort", rugit-il.¹⁶³ Clercs et cléricaux n'avaient qu'à bien se tenir!

Il n'en avait pas toujours été ainsi, pourtant! A leurs origines respectives, les deux publications n'avaient pas manifesté d'anticléricisme comme tel. Bien au contraire, elles avaient débuté par des éloges de ce clergé, tout en suggérant quelques réformes considérées urgentes. Les trois principaux domaines visés par ces propositions furent l'éducation, les finances et le double thème de la moralité et du puritanisme. L'éducation, on la voulait essentiellement plus pratique, plus conforme aux besoins du jour. Sur le plan financier, on souhaitait l'abolition des réserves du clergé; une meilleure répartition des dîmes, sinon leur remplacement par un salaire fixe: la disparition des exemptions de taxes pour les propriétés ecclésiastiques et celle des conditions privilégiées des communautés commerçantes sur les commerçants laïques. Enfin, à l'égard de la moralité, on escomptait une plus grande souplesse du clergé face aux lectures, au théâtre et autres divertissements. Par contre, on espérait une amélioration de la moralité publique grâce à ces activités. On n'hésitait

161 Canada-Revue, 9 décembre 1893.

162 L'Avenir, 6 novembre 1849.

163 Canada-Revue, 26 novembre 1892.

pas, d'autre part, à dénoncer certains scandales au sein du clergé, véritables atteintes à cette moralité publique que, pourtant, le clergé devait assurer!

Malheureusement, non seulement les ecclésiastiques et leurs amis cléricaux prirent mal la critique, mais encore ils s'indignèrent et ripostèrent avec virulence. En conséquence, le conflit s'envenima rapidement. L'Avenir et le Canada-Revue poussèrent plus avant leurs investigations pour justifier leurs vues et répondirent aux attaques sur un ton de plus en plus agressif.

Or, cette attitude plus radicale n'avait pas tardé à leur valoir les foudres du clergé et des cléricaux. Réprobations et censures épiscopales, fustigations du haut de la chaire et par l'intermédiaire du confessionnal, condamnations énergiques et insinuations défavorables à travers la presse cléricale, expulsions et proscriptions s'abattirent sur les deux feuilles et faillirent les réduire à néant dès ce premier assaut.

Le point d'impasse était atteint! Ce serait d'ores et déjà la lutte pour la survie contre ce qu'on surnommerait la "tyrannie cléricale".

CHAPITRE II

INTOLERANCE ET DESPOTISME: DU CURE... DU CURE PARTOUT!...

Le Chien d'or de la vieille Cité de Québec dit bien:
Je suis un chien qui ronge l'os,
En le rongéant, je prends mon repos,
Un temps viendra qui n'est pas venu,
Que je mordrai qui m'aura mordu¹

Voilà un avertissement qui en vaut bien un autre, n'est-ce pas? C'est en effet ce poème que reproduisit à deux reprises, en août 1892 et surtout en février 1894, un Canada-Revue complètement excédé des "persécutions" que lui faisaient subir clercs et castors. Aiguillonnées sans relâche, les deux feuilles rouges, qui avaient d'abord tenté de temporiser, expliquer, distinguer, finirent par perdre leur calme apparent et laisser sourdre certaines menaces. La revue des années '90 prétendit pouvoir dévoiler bien d'autres scandales et lança quelques phrases comminatoires, tandis que L'Avenir certifiait, entre autres, avoir retardé la publication d'un article de "Trépassé" dans l'espoir d'un accommodement qui ne vint jamais.² Néanmoins, ni ces efforts présumés de "bonne volonté", ni ces mises en demeure n'ébranlaient l'offensive adverse. Aussi les deux périodiques, dont la survie était de plus en plus précaire, résolurent-ils de porter des coups plus durs à leurs adversaires.

Ils entreprirent d'énoncer et d'analyser sous tous les angles ce qu'ils appelaient l'intolérance, le fanatisme, le despotisme, la tyrannie

1 Canada-Revue, 13 août 1892; 10 février 1894 (en exergue)

2 L'Avenir, 10 juillet 1849.

même des clercs et de leurs acolytes, et ce, au Canada comme à l'étranger, au XIXe siècle comme depuis des millénaires. C'était là - on le reconnaîtra - un travail presque herculéen, mais des écrivains de la trempe de Barthe, Dessaulles, Boucher-Belleville, Filiatreault, Sauvalle et Buies se mirent à l'oeuvre et, à l'aide de nombreux articles souvent fort longs et surchargés de faits, tâchèrent de prouver leurs théories à ce propos.

Tout d'abord, ils s'en prirent à l'intolérance et au fanatisme basés sur la religion et la morale. Pour L'Avenir, il s'agissait principalement de l'affaire Dessaulles-Duvernay, de la condamnation supposée du Courrier des Etats-Unis (et des écrits d'Eugène Sue) par l'abbé Pinsonnault, puis des diverses sermons et fustigations encourues par L'Avenir, de son interdiction à l'Institut Canadien de Québec et, plus encore, d'une attaque des Mélanges Religieux contre ce même Institut³ qui venait tout juste de proscrire L'Avenir... En ce qui concerne le Canada-Revue, la manchette comportait avant tout sa propre condamnation, le procès entre Sauvalle et Tardivel (qu'on traitait de "Torquemada" ou "Torquemardivel"),⁴ la condamnation des mariages mixtes,⁵ les pertes d'emploi de certains collaborateurs travaillant au gouvernement, le rappel de l'affaire Guibord...⁶

Mais ces écrivains étendirent également leur étude à l'intolérance dans une optique plus vaste.

3 L'Avenir, 29 janvier 1851.

4 Canada-Revue, 1er octobre 1892; 8 octobre 1892; 15 oct. 1892.

5 Id., 8 avril 1893; 30 sept. 1893; 28 oct. 1893.

6 Id., 9 décembre 1893; 16 décembre 1893.

C'est pourquoi L'Avenir admonesta Orangistes et Irlandais catholiques quant à leurs fanatismes respectifs: "... les irlandais (sic) sont aussi peu raisonnables que leurs adversaires orangistes. Ces derniers se fatigueraient bientôt de leurs démonstrations ridicules si les catholiques s'en moquaient comme ils devraient le faire".⁷ De toute façon, comment s'attendre à de la tolérance face à d'autres sectes religieuses quand, au sein de l'Eglise catholique même, on constate, aux dires des rédacteurs de L'Avenir, "le fanatisme de la maxime la fin justifie les moyens, qui a inspiré la Saint-Barthélemy (sic), les Vêpres Siciliennes et soutenu l'horrible pratique des autodafé (sic) de la Sainte Inquisition"?⁸

"Trépassé" raconte:

... je n'ai pas besoin d'aller remuer ... (bien) haut les cendres de l'histoire, de mettre en présence les Papes de Rome et d'Avignon se divisant le monde catholique en deux pour l'excommunier chacun de leur côté après s'être eux-mêmes mutuellement excommuniés, ni d'évoquer ici la Sainte Inquisition, ni le rappel de l'édit de Nantes, pour vous démontrer que ce n'est pas du clergé que les populations doivent attendre des enseignements dogmatiques sur la tolérance...⁹ Votre propre pays (le Canada) a assez vu sous ce rapport...

Le Canada-Revue, en ce qui le concerne, réprouva aussi le fanatisme orangiste: relativement à la Protestant Protective Association, "nous avons catégoriquement blâmé l'ostracisme religieux qui dicte sa conduite politique", assurait-il.¹⁰ L'intolérance des catholiques fut

7 L'Avenir, 14 juillet 1849.

8 Id., 21 juin 1849.

9 Ibid.

10 Canada-Revue, 4 mars 1893.

flétrissure de la même façon, particulièrement lorsqu'un pasteur indien fut hué à la Convention d'Emulation Chrétienne pour avoir "émis sur la religion catholique une opinion discutable, erronée (sic) même, cela se peut...": "Mais enfin, on admettra, juge la feuille de Filiatreault, qu'il avait parfaitement le droit d'émettre cette opinion".¹¹ Du reste, insiste la revue, "La pauvre Irlande a souffert assez longtemps de cette éducation, nous ne permettrons pas qu'on fasse de la province de Québec une autre Irlande".¹² C'est encore ce même type de fanatisme que combattit le journal chez les De Montigny, Desjardins, Trudel et autres, quand ces derniers s'opposèrent à la décision de la Société Saint-Jean-Baptiste d'abolir sa base jusque-là purement catholique: "Que signifie cette intolérance?" demanda le Canada-Revue.¹³ Eh oui! Garneau lui-même n'a-t-il pas déjà établi que, "sans cette politique", cette politique d'exclure les protestants ou huguenots du Canada, "nous ne serions pas, nous Canadiens-Français, réduits à défendre pied à pied notre langue, nos lois, notre nationalité"?...¹⁴

La liberté la plus entière: voilà ce que réclamaient les deux périodiques pour qui il était d'ailleurs évident que l'"on peut être homme libre en même temps que catholique irréprochable".¹⁵

L'Avenir prit soin de proclamer avec le catholique Thomas D'Arcy McGee, rédacteur de la Nation de New-York: "il est de l'intérêt de

11 Canada-Revue, 15 juillet 1893.

12 Ibid.

13 Id., 8 juillet 1893.

14 Ibid.

15 L'Avenir, 13 septembre 1849.

l'Amérique que la liberté de pensée et d'écrire soit protégée contre toutes les mesures et combinaisons cléricales, ou autres".¹⁶ En bref, pour reprendre une expression percutante du journal rouge, ce qu'on voulait, c'était: "Liberté pour nous, liberté pour vous, liberté pour tous".¹⁷

De même, le Canada-Revue déclara à la suite du Comte de Montalembert:

Nous réclamons pour nous et pour les autres les quatre grandes libertés:

Liberté d'éducation,
Liberté d'association,
Liberté de presse,¹⁸
Liberté de culte.

D'ailleurs, non satisfaite d'exiger une plus grande tolérance face aux autres sectes religieuses, la revue se mit à souhaiter par surcroît une plus grande souplesse face aux sociétés secrètes. Elle signala en effet que, selon une lettre circulaire "écrite à une assemblée de tous les archevêques réunis ... et ce en parfait accord avec les autorités de Rome", "l'Eglise donne aux catholiques le droit d'appartenir aux sociétés secrètes, à l'exception de la Franc-Maçonnerie".¹⁹ Et, à propos des Francs-Maçons justement, l'évêque de Bayonne ne dit-il pas qu'on peut voter pour certains francs-maçons ne s'attaquant pas, dans leurs fonctions, à la religion ou au clergé?²⁰ Le Pape Léon XIII lui-même ne reçoit-il pas en audience solennelle et ne bénit-il pas M. Chauncey Depew, un des hauts dignitaires de la Grande Loge du Canada?²¹

16 L'Avenir, 13 septembre 1849.

17 Id., 2 août 1849.

18 Canada-Revue, 15 juillet 1893.

19 Id., 9 décembre 1893.

20 Id., 16 septembre 1893.

21 Id., 20 janvier 1894.

A la vérité, la revue misa énormément sur cette tolérance de Léon XIII qui gratifia le duc d'York (futur Georges V) et la princesse May, protestants, "d'un superbe bijou en or" à l'occasion de leur mariage;²² ce Léon XIII qui justifia Renan lui-même en affirmant: "Cet homme a fait à l'Eglise plus de bien que de mal. Il a tiré nos théologiens de la paresse où ils s'engourdissaient ... sans doute le Très Haut aura des indulgences toutes particulières pour celui qui a été son instrument, le fouet de sa colère"!...²³ Aussi, quel réconfort pour le Canada-Revue de lancer au visage des "Têtes Rondes de l'intransigeance religieuse",²⁴ comme il les appelait:

N'oublions donc pas que les médailles jubilaires de Léon XIII portent ces deux mots qui sonnent si mal à la hiérarchie de notre pays:

Progrès et Tolérance.²⁵

L'Avenir ne paraît pas avoir pu jouir d'autant d'appuis officiels ou de confirmations officielles de ses thèses, mais il n'en prônait pas moins - nous l'avons vu - les mêmes idées que le Canada-Revue à ce sujet et n'en parvenait pas moins à la même conclusion: l'intolérance ne peut qu'engendrer de violents conflits, des haines, des désordres, des schismes, des guerres même!

22 Canada-Revue, 29 juillet 1893.

23 Id., 29 avril 1893.

24 Id., 23 septembre 1893.

25 Ibid.

Oui, M. le Directeur, allègue Barthe dans L'Avenir, s'il est une grande et solennelle vérité de proclamée dans l'histoire c'est que si la religion n'a jamais fait de mal à l'humanité le fanatisme lui en a beaucoup fait en son nom, à remonter seulement au schisme de Luther qui mit l'Europe du 16ème siècle en combustion, en sépara une partie du St. Siège, et produisit, dit un auteur contemporain, plus de deux siècles de discordes, de fureurs et d'infortunes chez trente nations!²⁶

A la fin du siècle, le Canada-Revue ressassa ces idées et les développa. Effectivement, pour lui, cette intolérance suscitait en premier lieu le fanatisme contraire d'une Protestant Protective Association, entre autres. Ainsi, le Sénat ayant d'abord refusé le divorce à un certain Dillon parce qu'il était catholique simplement, le Sénat s'étant à cette occasion divisé en catholiques et protestants, le Canada-Revue émit cette remarque: "le préjugé religieux a tenté de mettre en échec l'exercice de la loi du pays",²⁷ "c'est avec des sottises et des insolences pareilles qu'on explique la P.P.A."²⁸ De plus, cette forme de fanatisme ne pouvait qu'entraîner apostasies ou abandons de religion tels ceux de L.-J.-Amédée Papineau (fils de Louis-Joseph), et du père de Charles-Eugène Boucher de Boucherville,²⁹ de même que certains sentiments anti-religieux et anti-cléricaux, comme en Espagne et au Mexique. Reproduisons à titre d'échantillon cet entrefilet du Canada-Revue sur une jeune Mexicaine qui partit pour la Louisiane où elle se proposait d'entrer dans un couvent:

26 L'Avenir, 15 septembre 1849.

27 Canada-Revue, 1er juillet 1894.

28 Ibid.

29 Cf. surtout un article intitulé "Paix".³⁰

30 Canada-Revue, 10 février 1894.

Les lois du Mexique interdisent les prises de voile, voilà pourquoi Mlle Lopez gagnait les Etats-Unis. Rendue à Saltillo, à neuf cents milles de la maison de ses parents, elle fut arrêtée par des agents de police lancés à sa poursuite, et ramenée à Mexico.

On donnait pour raison de l'arrestation, que bien que les parents de Jesusa eussent consenti à sa rentrée au couvent, ses frères, tous majeurs, n'avaient pas donné leur assentiment.

Se basant sur la loi, le gouvernement avait ordonné l'arrestation de la jeune fille.

Le Mexique a pourtant été longtemps un boulevard du catholicisme. Les temps sont bien changés. A qui la faute?³¹

Mais pourquoi cette intolérance? finirent par s'interroger les deux publications. Ne serait-ce pas qu'elle pouvait servir les fins du clergé? En condamnant les journaux réformistes, le clergé ne maintenait-il pas la population dans l'ignorance, ce qui lui permettait de la mieux contrôler, la garder sous sa tutelle? Et puis, en activant le fanatisme religieux, il opposait le peuple aux autres sectes religieuses; ne serait-ce pas pour forcer ce dernier à se retourner vers le clergé pour les directives? En tout cas, c'était bien là l'opinion des deux feuilles rouges. L'Avenir, par exemple, interprétait comme suit l'attitude de ses ennemis cléricaux vis-à-vis lui: "oui, vous (les rouges) méprisez l'église (sic), vous outragez la religion, vous attaquez Dieu, crie de plus en plus fort la gent dévote pour mieux fanatiser les masses et les exploiter"!...³²

C'est dans un esprit similaire qu'en 1893, face aux tentatives visant à empêcher la déconfessionnalisation de la SSJB, le Canada-Revue s'indigna et conclut avec lassitude: "Notre peuple s'est entendu dire si souvent

31 Canada-Revue, 29 avril 1893.

32 L'Avenir, 15 septembre 1849.

qu'il ne subsiste que par le clergé catholique ... D'ailleurs tout ne contribue-t-il pas à abattre ses aspirations ... resserrer encore le bandeau qui lui enserre les yeux?"³³

Pour tout dire, cette intolérance et ce fanatisme servent les fins de ce clergé tyranique, assoiffé de pouvoir et aspirant à une théocratie-prêtrocratie. Tel est, du moins, l'avis des journalistes rouges. De là, ils se lancent dans l'étude des principaux éléments constitutifs de cette "tyrannie". Ces éléments, nous pouvons les regrouper, pensons-nous, sous cinq items majeurs: l'autoritarisme arbitraire du clergé; ses actes de "terrorisme"; sa morgue sans bornes l'amenant à refuser toute critique; sa tendance à vouloir tout contrôler, même hors de la religion et de la morale, pour s'assurer une hégémonie totale et incontestée; enfin, pour couronner le tout, une mentalité autocratique plus que millénaire!

Commençons donc par l'analyse de ce que les deux périodiques appellent l'"autoritarisme arbitraire". Pour Barthe de L'Avenir, "le sacerdoce est (en effet) encore l'avant-garde de l'absolutisme".³⁴ Quant à Buies, il se montre plus explicite dans le Canada-Revue en soutenant que...

... ce qui a été le malheur et la perte de toutes les sociétés où le clergé était le maître, c'est "l'orgueil" ecclésiastique. (...) Faire acte d'autorité à tout propos, en toutes choses et sous tous les prétextes, vrais ou faux, puériles (sic) ou sérieux, voilà ce qui devient l'essence même de tout homme qui entre dans les ordres.³⁵

33 Canada-Revue, 8 juillet 1893.

34 L'Avenir, 15 septembre 1849.

35 Canada-Revue, 10 février 1894.

Ces principes établis, on chercha à prouver leur bien-fondé en empruntant divers faits à l'histoire canadienne. Les cas les plus flagrants rapportés par les publications rouges furent des démembrements de paroisses effectués ou empêchés par le haut-clergé, nonobstant la volonté des paroissiens.

A l'époque de L'Avenir, une majorité des paroissiens de St-François-Xavier, comté d'Yamaska, s'est prononcée, dit-on, en faveur d'un démembrement, le tout, "en conformité à l'ordonnance de la 2^{ème} Vic. (3) chapitre 29", laquelle ne requiert que l'expression d'une majorité en faveur d'une division de paroisses pour que celle-ci soit procédée.³⁶ Pourtant, l'Archevêque de Québec rejette la requête, prétendant entre autres que la paroisse est endettée et que tous les habitants doivent payer la dette. Or, selon "Plusieurs" de St-François-Xavier, "la paroisse... n'est chargée d'aucunes dettes (sic), non seulement exigibles en loi, mais encore obligatoires quand (sic) à la conscience"!...³⁷

Dans les années '90, il s'agit de la formation d'une quatrième paroisse à partir du démembrement de trois déjà existantes dans le Comté de Saint-Jean, et "personne, sauf les autorités ecclésiastiques, peut-on lire dans le Canada-Revue, n'a intérêt à la création de cette nouvelle paroisse, dont le seul objet est de contrebalancer l'influence des missions protestantes de la Grande Ligue".³⁸ La loi exige toujours qu'une majorité de francs-tenanciers s'expriment en faveur du démembrement, mais on ne trouve pas de majorité dans chacune des portions séparées des paroisses

36 L'Avenir, 22 septembre 1849.

37 Ibid.

38 Canada-Revue, 8 octobre 1892.

originelles. Aussi, "pour se maintenir dans un semblant de légalité, soutient encore le correspondant de la revue, on oppose aux adversaires du démembrement dans chaque portion démembrée, la majorité de la paroisse totale, et l'on figure ainsi une majorité des franc-tenanciers exigée par les Statuts".³⁹ Ainsi naquit la paroisse de St-Blaise, l'évêque ayant eu le dernier mot.

De tels actes d'autoritarisme furent également dénichés dans l'histoire déjà plus ancienne du Canada. Barthe, s'appuyant sur les mémoires du Baron Mazères,⁴⁰ rappela notamment, dans L'Avenir, cette excommunication, par Mgr Briand, de "toute une paroisse (St-Jean-Port-Joli) où s'étaient mariés, en présence de témoins seulement, un couple de jeunes gens, cousins éloignés à qui, sous prétexte de dispenses, il voulait arracher plus que le pauvre couple ne possédait".⁴¹ Et puis, comment accepter, aussi, notait Barthe avec indignation, cette réponse de l'évêque Plessis à celui "qui lui représentait combien son absolutisme allait produire de maux dans la paroisse St.-Pierre Les Becquets où il avait fixé très arbitrairement le local de l'Eglise Paroissiale (sic) et révolté contre sa décision la grande masse de cette population"?⁴² L'évêque avait dit simplement: "un enfant fait, ... il faut le nourrir!"⁴³ Pour ce qui est du Canada-Revue, n'entendant pas demeurer en reste, il cita ce passage d'un discours de Doutre lors du procès Guibord:

39 Canada-Revue, 8 octobre 1892.

40 Voir: L'Avenir, 16 août 1849.

41 Id., 21 juin 1849.

42 Ibid.

43 Ibid.

Michelet parle de Lahontan comme d'un témoin digne de créance sur ce qu'il a observé en Canada de 1683 à 1692. A son retour en Europe, Lahontan publia en Hollande le résultat de ses observations. Or (en) voici quelques-unes... et on croirait que ce n'est écrit que d'hier:

"Les prêtres persécutent jusque dans le domestique et l'intérieur des maisons. Ils ont toujours les yeux ouverts sur la conduite des femmes et des filles... Pour être bien dans leurs papiers, il faut communier tous les mois. Chacun est obligé de donner, à Pâques, un billet à son confesseur. Les prêtres font la guerre aux livres; il n'y a que les volumes de dévotion qui vont tête levée; tous les autres sont défendus et condamnés au feu..."⁴⁴

Toutefois, d'après les deux feuilles, le clergé avait aussi à sa disposition d'autres moyens que l'acte d'autorité pure et simple: il arrivait en effet au clergé d'avoir recours à l'intimidation ou, pour ravir au Canada-Revue l'une de ses expressions favorites, au "terrorisme".⁴⁵

A ce point de vue, les publications blâmèrent particulièrement les prêtres étrangers immigrés au Canada, ces "fraîches recrues dans le genre de M. Pélissier" qu'on nous envoie, pensait Barthe, "pour nous faire la leçon ici".⁴⁷ En d'autres termes, il s'agissait de ce type de "sophiste importé (qui) veut exploiter la chaire au profit des passions de sa caste, et prenant les foudres de l'église (sic) en mains, (sic) s'arroge le droit de nous ... reprimander (sic) quelque peu pédantesquement..."⁴⁸ Ou bien, pour reprendre, comme le faisait Barthe, ces vers célèbres de Boileau, il s'agissait là de cette espèce de...

44 Canada-Revue, 21 janvier 1893.

45 Le Canada-Revue publia même un article intitulé "Le Terrorisme".⁴⁶

46 Canada-Revue, 7 janvier 1893.

47 L'Avenir, 11 septembre 1849.

48 Ibid.

... bigot orgueilleux, qui, dans sa vérité,
Croit duper jusqu'à Dieu par son zèle affecté.
Couvrant tous ses défauts d'une sainte apparence,
Danne tous les humains de sa pleine puissance.⁴⁹

En fait, précise ailleurs L'Avenir, "ces étrangers qui (nous) flattent,⁵⁰
sont presque toujours les premiers à nous mépriser".⁵³ Ne sont-ce pas ces
mêmes prêtres étrangers qui, en 1837, "étaient les plus ardents à damner
dans leurs écrits et leurs sermons politiques les canadiens (sic)
patriotes"?⁵⁴

A la fin du siècle, "Duroc" écrivait aussi dans le Canada-Review:
Une des plaies dont aëmit le Canada est l'invasion de
certaines communautés étrangères à nos moeurs, à nos
coutumes et à notre histoire, qui jettent la perturbation
dans les rangs des catholiques par la brutalité voulue de
leurs enseignements, la recherche avec laquelle ils essayent
de troubler les esprits par les images les plus basses,
les plus révoltantes.
Notre population les a appelés les terroristes, et partout où
ils ont passé ils ont laissé des traces de leur sinistre
méthode d'affolement.⁵⁵

Quoi qu'il en soit, même le clergé local, le clergé d'origine
canadienne, pouvait être incriminé de "terrorisme". Ne tentait-il pas
d'inculquer à la population l'idée que c'était lui, le clergé, qui avait
tout fait, qui avait sauvé le peuple depuis toujours et que ce dernier

49 L'Avenir, 11 septembre 1849.

50 Voir deux mentions de tels prêtres "étrangers": J. Macquet,
curé de Yamachiche;⁵¹ et un curé dans le comté de Leinster, près de
Mascouche.⁵²

51 L'Avenir, 3 juillet 1849.

52 Id., 12 juin 1849.

53 Ibid.

54 Ibid.

55 Canada-Review, 7 janvier 1893.

n'aurait pu survivre sans lui... ne pouvait rien sans lui?...

Voici précisément un exemple de ce que pouvait "insidieusement" suggérer un tel "terroriste", selon le Canada-Revue:

.... n'est-ce pas le clergé qui vous a fait ce que vous êtes, vous Canadiens-Français? Quand les Anglais ont envahi le Canada, il ne restait plus un homme de coeur dans vos rangs, c'est le prêtre qui s'est avancé bravement, la croix dans une main, en criant aux Anglais: Vous nous passerez sur le corps avant de toucher aux Canadiens-Français! C'est le prêtre qui vous a formés, c'est lui qui a conservé votre langue et qui a fait de vous un peuple respecté...⁵⁶

Tout au long de leur existence, L'Avenir et le Canada-Revue ne cessèrent de réfuter ce genre d'assertions, eu égard au patriotisme du clergé et à l'éducation qu'il donna. Nous en traiterons un peu au cours du chapitre suivant. Mais contentons-nous pour l'instant de cette observation de "Trépassé" qui, après avoir descendu de son piédestal Mgr Plessis, cette "idole brisée par la mort et par l'histoire",⁵⁷ terminait froidement: "En voilà plus qu'il n'en faut sans doute pour démontrer à nos saints adversaires qu'il n'y a point dans ce pays de disposition à se laisser leurrer sous prétexte de religion"⁵⁸ Et, du côté du Canada-Revue, deux répliques tranchantes dans le même esprit peuvent être relevées: "tout cela est faux, archi-faux. Le clergé catholique s'est fait l'esclave du vainqueur";⁵⁹ et surtout: "Il est temps qu'une légende fausse qui, plus que toute autre, a contribué à maintenir la population sous la domination temporelle du cléricisme, disparaisse une fois pour toutes".⁶⁰

56 Canada-Revue, 7 janvier 1893.

57 L'Avenir, 18 septembre 1849.

58 Ibid.; c'est nous qui soulignons.

59 Canada-Revue, 21 janvier 1893.

60 Id., 7 janvier 1893.

Suivant les deux journaux, le clergé aurait même dépassé ces bornes et aurait cherché à insulter, inferioriser et humilier la population laïque.

A propos des attaques en chaire - car c'est surtout de cela qu'il est question, ici - L'Avenir préféra en général se taire⁶¹ pour éviter des querelles inutiles; il nota justement à une occasion:

Quoique nous soyons fortement opposés à ce système de dénonciation en chaire, nous ne pouvons cependant publier cette correspondance, car de semblables plaintes sont quelquefois exagérées, et entraînent toujours dans des discussions désagréables, accrinieuses (sic) et souvent interminables. Le seul remède à ces plaintes, c'est l'instruction du peuple. Quand le peuple sera instruit, il ne souffrira pas de semblables abus ou de pareilles sorties n'auront aucun effet sur lui.⁶²

Cependant, le Canada-Revue, lui, se montra beaucoup moins réticent face à ce type de critiques. Signalons le cas d'un "terroriste" insultant la population laïque pendant une retraite:

... il suffira de rapporter ici les paroles qu'il prononçait du haut de la chaire au cours d'une retraite tenue il y a cinq ou six ans:
"Vous êtes des blasphémateurs. Je suis étonné que la terre ne soit pas encore entrouverte pour vous engloutir; mais, ça viendra, et je vous annonce ici, au nom de Dieu dont je suis le ministre, que j'y verrai moi-même".⁶³

Les journalistes rouges se plaignaient par ailleurs de n'avoir

61 A vrai dire, nous ne nous rappelons que d'une plainte explicite (et encore était-elle ambiguë) de L'Avenir sur ce problème de l'"humiliation" d'un laïc par un clerc, celle que nous avons déjà citée au sujet de l'attitude d'un Jésuite face à un jeune réformiste lors d'un baptême.

62 L'Avenir, 4 décembre 1849.

63 Canada-Revue, 7 janvier 1893.

même pas le loisir de riposter sans crainte contre ce "terrorisme" et discuter certains actes d'autorité jugés arbitraires. L'outrecuidance morgue du clergé l'interdisait et, partant, rendait les relations laïco-ecclésiastiques excessivement pénibles et tendues.

"Trépassé" remarque en effet que ce qu'il reproche par-dessus tout au prêtre canadien, "c'est qu'au lieu de moraliser son frère en lui prêchant l'humilité par exemple, il l'avilisse au contraire, au sortir du sermon, en lui mesurant la distance temporelle que le ciel a mis (sic) entre eux deux".⁶⁴ Et "Campagnard" d'enchérir de façon encore plus drue, toujours dans L'Avenir: "C'est une majorité du clergé ... qui pense, et ne se fait pas faute de dire plus souvent qu'on ne le croit, que les prêtres sont bien supérieurs aux laïques en science, en talents, en capacité".⁶⁵ Aussi L'Avenir s'en prit-il tout spécialement à ce qu'il considérait être le "soin" mis par le clergé à "inculquer bien soigneusement dans l'esprit de (la) population que les fautes même publiques d'un prêtre, doivent bien plus que celles des laïques être couvertes d'un voile..."⁶⁶

Entre 1889 et 1894, le Canada-Revue exprima une opinion presque identique à ce sujet, quoiqu'il envisageât la distance séparant laïcs et ecclésiastiques en des termes à la fois beaucoup plus humoristiques, sarcastiques, voire cyniques, que ne le fit L'Avenir. Par exemple, le chanoine Bruchési venait tout juste de publier un "Catéchisme laïque"

64 L'Avenir, 11 septembre 1849.

65 Id., 6 novembre 1849.

66 Id., 16 octobre 1849.

qu'on déclara n'être pas trop "laïque",⁶⁷ et la revue commenta avec sarcasme:

Un citoyen de Montréal nous écrit pour nous demander quelle est la distance qui sépare le prêtre du laïque, et s'il est des cas où un laïque peut prétendre être l'égal d'un homme qui porte soutane.

Nous répondons: La distance qui sépare le prêtre du laïque est infinie; par conséquent le laïque le plus intelligent et le plus exemplaire ne peut jamais atteindre au niveau du plus insignifiant et du plus crapuleux des vicaires.

A moins que celui-ci ne se révolte contre son évêque; alors il tombe dans les bas-fonds le plus abject laïcisme.

Voilà au moins ce qui nous paraît être l'opinion de M. le chanoine Bruchési, un théologien très fort.⁶⁸

D'autre part, L'Événement de Québec ayant sévèrement réprimandé un écrivain (prêtre) de la Semaine Religieuse qui, en mai 1893, s'opposait aux réformes du Conseil de l'Instruction Publique, le Canada-Revue lui fit observer sur un ton mi-sérieux, mi-raisin: "Parler ainsi à un 'monsieur prêtre', lui défendre d'insulter de misérables laïques, mais c'est un crime".⁶⁹ A une autre occasion où un prêtre avait envoyé à Thomas Chapais, rédacteur du Courrier du Canada, une lettre truffée de fautes et de fiel, la revue avait constaté simplement:

Si un laïque écrivait une lettre pareille, nous aurions le droit de lui dire sans crainte:

Qu'il écrit comme une huître.

Que c'est un bilieux.

Qu'il ignore les habitudes du journalisme.

Qu'il est à peu près ce que notre système (sic) d'éducation peut donner de mieux.

Mais chut, nous n'avons pas ce droit et nous ne le dirons pas. M. Bouffard porte une soutane.

67 Canada-Revue, 12 novembre 1892.

68 Ibid.

69 Id., 13 mai 1893.

70 Id., 24 décembre 1892.

Ce système de "deux poids, deux mesures" ou "deux méthodes, deux droits, deux honnêtetés",⁷¹ pesait lourdement aux deux périodiques, particulièrement au Canada-Revue, victime, depuis le 11 novembre 1892, d'une censure épiscopale. Dessaulles confessait avec lassitude, dans L'Avenir, qu'avec ces gens-là, il faut toujours "avouer que vous avez tort, eussiez-vous cent fois raison. (...) Courbez-vous, on ne vous dira jamais, c'est assez".⁷² La revue de Filiatreault admettait pour sa part avec peine que les évêques pouvaient se faire remplacer au Conseil de l'Instruction Publique (au contraire des laïcs).⁷³ De même se résignait-elle difficilement à ce que l'abbé Pelletier, du Collège de Sainte-Anne,⁷⁴ ait eu le droit, selon la "Source du mal de l'Epoque",⁷⁵ de poursuivre ses attaques (sous le pseudonyme de Georges St-Aimé) contre l'autorité pontificale et les autorités épiscopales de Québec,⁷⁶ malgré la condamnation de ces dernières,⁷⁷⁻⁷⁸ tandis que:

71 Canada-Revue, 3 juin 1893.

72 L'Avenir, 16 octobre 1849.

73 Canada-Revue, 7 octobre 1893.

74 L'abbé Alexis Pelletier; dans la querelle sur le gaumisme, il s'en était pris aux classiques païens, qu'on enseignait alors au Séminaire de Québec.

75 La "Source du mal de l'Epoque", écrit par "Un Catholique", était considérée comme le crêdo de l'école castor...

76 Mgr Baillargeon et l'abbé Taschereau, Supérieur du Séminaire de Québec.

77 Mgr Baillargeon avait lancé, le 12 août 1868, une circulaire condamnant ces brochures de Georges St-Aimé.

78 Canada-Revue, 3 juin 1893.

Supposant même que Monseigneur l'Archevêque de Montréal et ses collègues dans l'épiscopat aient mal usé de leur juridiction en condamnant le CANADA-REVUE, et fait une application arbitraire et injuste de leur droit, ils n'ont aucun compte à rendre de leur conduite ni aux fidèles, ni à l'autorité civile; ils n'étaient même pas tenus, en prononçant cette condamnation, de donner les motifs qui ont servi de base à leur jugement. C'est pourquoi, on l'a dit avec raison, une seule alternative s'imposait aux propriétaires de cette revue, s'incliner, obéir, se rétracter.⁷⁹

Dans ces conditions, il devenait pratiquement impossible, de l'avis des feuilles rouges, pour un laïc de discuter certaines questions religieuses avec un prêtre, tout au moins "de faire avouer à un prêtre, en public, qu'il ait eu tort".⁸⁰

L'Avenir tenta néanmoins l'expérience avec la question du pouvoir temporel et l'infaillibilité du pape,⁸¹ ainsi qu'avec la question très controversée des dîmes. Mais concernant ce dernier sujet notamment, ce fut un tollé général contre les protagonistes de l'abolition des dîmes. Pierre Blanchet explique:

"De fils du Christ, ils feront de vous des fils de Voltaire."
(...) C'est impayable. Comme ces écrivains religieux raisonnent bien. Incapables de traiter la question d'une manière réservée et philosophique, ils se fâchent, s'emportent, se lancent dans un déluge d'injures, s'adressent aux passions et aux préjugés, font des menaces, et vont jusqu'à dire que si le peuple écoute la raison et demande l'abolition de la dîme pour un autre système plus juste et plus raisonnable, il cesse d'être fils du Christ, il devient fils de Voltaire.⁸²

79 Canada-Revue, 3 juin 1893.

80 L'Avenir, 16 octobre 1849.

81 Id., 28 juin 1849.

82 Id., 25 septembre 1849.

Et ailleurs, dans un dialogue de Vessaulles, suite à une critique sur un certain manque de douceur et de charité de sa part, un prêtre s'élance: "Quoi, vous ne savez pas qu'en pensant seulement que je manque de charité, vous insultez Jésus-Christ en ma personne: 'Anathème sur l'impie!'..."⁸³

Près d'un demi-siècle plus tard, le Canada-Revue semble avoir dû affronter le même orage, lorsqu'il osa émettre des opinions non-conformistes sur la religion et la morale. Il traita en passant de la possibilité d'une certaine forme de bonheur en enfer, ce qui souleva l'ire des castors: "Nos pieux adversaires se regimbent contre tout ce qui tend à rendre la religion aimable", s'exclama alors le périodique.⁸⁴ Il fut aussi un peu question d'infailibilité pontificale,⁸⁵ de mariage des prêtres (ce qui, à son avis, n'était qu'un "retour aux premiers temps de l'Eglise")⁸⁶ et de quelques autres thèmes mineurs. Toutefois, le principal affrontement se produisit lors de la longue discussion entre Arthur Globensky et l'abbé Henri-Arthur Scott de Lévis. A cette occasion, Globensky présenta plusieurs articles très étayés de preuves légales, théologiques et historiques sur l'obligation de baptiser un nouveau-né, que les parents aient ou non payé la dîme.⁸⁷ Mais quelle désillusion pour cet avocat s'il s'attendait à convaincre son adversaire par des articles aussi recherchés! Globensky dut finalement reconnaître qu'"imbus de l'esprit de domination, (les ecclésiastiques) ont créé, suivant l'expression

83 L'Avenir, 16 octobre 1849.

84 Canada-Revue, 9 septembre 1893.

85 Id., 4 novembre 1893.

86 Id., 25 avril 1894.

87 Id., 3 septembre 1892; 1er octobre 1892; 22 oct. 1892; 19 novembre 1892 et 26 novembre 1892.

d'un philosophe de nos jours, une "pédantocratie" insupportable qui les rend incapables d'entendre la moindre contradiction".⁸⁸ Jugez-en par l'attitude de l'abbé Scott, se disait l'écrivain rouge:

A bout de ressources, il (l'abbé Scott) passe de l'autel du Dieu de toute pureté dans les étables de Florian et les écuries de Lafontaine (sic), et là, au milieu des âcres senteurs qui s'élèvent des troupeaux, il cherche les images et les comparaisons dont son esprit a besoin pour soutenir l'opinion de Saint Thomas, se soustraire aux décrets des Conciles, et insulter ceux qui ont le malheur de différer d'avec lui.⁸⁹

Il est probable que ces rouges aient pu s'accommoder un tant soit peu de cette intransigance cléricale si elle n'était demeurée qu'au niveau purement religieux et moral. Ce n'est pas sûr, mais tout au moins peut-on le supposer. D'ailleurs, n'était-ce pas l'opinion des "Libéraux modérés" de la fin du siècle? Cependant, ce n'était pas le cas, le clergé ne se limitait pas à ces domaines. Il entendait ne rien laisser au hasard pour assurer son hégémonie et, pour ce faire, s'infiltrait dans tous les champs d'action possibles. Or, c'est cette immixtion dans les affaires civiles et publiques que les rouges toléraient moins, d'autant plus que le clergé y conservait la même attitude hautaine, dédaigneuse, arrogante et intransigente.

M. Dessaulles, en particulier, discernait: "La plus grande faute du prêtre n'est pas de se mêler des affaires du monde; mais c'est une fois qu'il s'en est jeté, de toujours se prévaloir de son habit et du prestige qui l'entoure pour essayer de réduire les laïques au silence..."⁹⁰

88 Canada-Review, 22 octobre 1892.

89 Id., 19 novembre 1892.

90 L'Avenir, 16 octobre 1849.

Le Canada-Revue, pour sa part, pris très peu la réaction des clercs et des cléricaux, lorsqu'à la suggestion de Rodolphe LaFlamme,⁹¹ il poursuivit Mgr Fabre devant les tribunaux civils. Les cléricaux prétendirent que la censure épiscopale était une question purement religieuse et ne pouvait relever que des tribunaux ecclésiastiques et romains, ce que réfutaient LaFlamme et la revue. Cette dernière était atteinte dans ses revenus financiers par la condamnation.⁹³ "Les évêques sont-ils au-dessus de la loi?" s'enquêrait la revue.⁹⁴ Et, après avoir répondu que non, elle était bien fière de citer à son appui Mercier lui-même oui, dans sa réponse au plaidoyer de Mgr Moreau "arguant de tous ses privilèges pour repousser la juridiction civile",⁹⁵ était allé encore plus loin:

... les ordonnances des évêques, même lorsqu'elles sont purement et simplement disciplinaires et n'ont que des effets canoniques... n'échappent pas dans ce pays-ci au contrôle des cours qui peuvent les casser, annuler, et mettre de côté lorsqu'elles sont illégales, injustes et vexatoires; ... il n'y a pas dans ce pays-ci de classes privilégiées, et... les évêques sont comme tous les citoyens justiciables des tribunaux établis...⁹⁶

En résumé, pour la revue, la "maladie ecclésiastique ... consiste dans une outrecuidance qui ne connaît aucun respect pour les choses

⁹¹ Cf. son long article sur les droits du Canada-Revue dans la revue même.⁹²

⁹² Canada-Revue, 24 décembre 1892.

⁹³ Id., 21 janvier 1893.

⁹⁴ Id., 21 octobre 1893.

⁹⁵ Id., 4 novembre 1893.

⁹⁶ Ibid.

civiles".⁹⁷ En voulez-vous d'autres preuves? Que penser de ce refus, aussi, de quelques curés (qui émirent leur opinion dans la Vérité) d'obtempérer à certains ordres du Conseil d'Hygiène Publique concernant les cimetières et les charniers⁹⁸ ou encore à cette Loi des Statistiques de 1893 (pourtant approuvée par l'épiscopat) qui demandait des comptes-rendus des décès catholiques.⁹⁹ "En voilà de la soumission, n'est-ce pas? proféra avec irritation le Canada-Revue ... pour un curé, un évêque ne suffit pas"!¹⁰⁰

Autrement dit, d'après les deux journaux rouges, le clergé s'était constitué Etat dans l'Etat et quand il ne tentait pas de s'y substituer purement et simplement, visait le contrôle, la domination du pouvoir civil. Dans tous les domaines et à tous les niveaux de la société, on retrouvait cette présence du clergé. C'était, selon les deux périodiques, une véritable centralisation à outrance, entre les mains du clergé, de l'éducation, la colonisation-agriculture, les fêtes nationales, la politique, le commerce et l'industrie même! "Du curé, du curé partout!" s'indignait "Pater Familias" dans le Canada-Revue.¹⁰¹

A cet égard, L'Avenir dut protester à deux reprises au moins contre certaines tentatives de curés et marguilliers en vue de contrôler l'émission de licences d'auberges à la place du gouvernement: "Je voudrais le clergé chez lui, les laïques chez eux, la chose irait mieux", concluait

97 Canada-Revue, 12 novembre 1892.

98 Id., 1er juillet 1894.

99 Id., 18 novembre 1893.

100 Ibid.

101 Id., 23 septembre 1893.

un correspondant.¹⁰² De même, dans un article intitulé "Le Moyen Age", on raconte que le curé de St-Jean-Baptiste de Rouville a lu en chaire une lettre de "gr Prince (alors Coadjuteur de Mgr Bourget) "défendant aux paroissiens de se servir d'un médecin qui ne serait pas licencié par le bureau médical et nommé par le gouvernement, sous peine de refus des sacrements pendant leur vie et même à la mort".¹⁰³ Or, pour L'Avenir, "ce document étrange ... rappelle le moyen-âge".¹⁰⁴ Enfin, pour citer un dernier cas, le curé de St-Hyacinthe, lui, avait la réputation d'aborder en chaire une foule de sujets para-religieux, attitude qu'un correspondant dénonçait évidemment avec véhémence, après quoi il terminait sardoniquement: "qui sait si bientôt on n'en viendra pas à s'occuper du percement des rues du village neuf et de l'établissement des sources..."¹⁰⁵

Quarante ans plus tard, ce problème de l'ingérence cléricale subsistait. Aux yeux du Canada-Revue, il avait même pris tant d'ampleur que "Duroc" répondait ainsi aux critiques adressées au journal pour son "anticléricisme": "Pourquoi avons-nous introduit le prêtre partout; ou plutôt, pourquoi s'est-il creusé la première place partout? Peut-on trouver un sujet, un thème quelconque où l'on ne se heurte à un clergé encombrant, accapareur?"¹⁰⁶ La revue s'emporta d'ailleurs farouchement lorsqu'un journaliste alla quérir l'approbation religieuse et civique pour faire mousser son projet de grand bazar des industries domestiques, "puisque'il

102 L'Avenir, 25 mai 1850.

103 Id., 29 janvier 1851.

104 Ibid.

105 Id., 21 juillet 1849.

106 Canada-Revue, 11 novembre 1893.

est entendu, qu'en notre bienheureux pays il ne faut rien entreprendre, pas même les choses les plus inoffensives, sans avoir au préalable consulté les sommités diocésaines et municipales".¹⁰⁷ En tout cas, ajoutait le Canada-Revue de façon mordante, "personne n'osera plus supposer que l'on a l'intention d'exhiber des produits entachés d'hérésie ou d'incivisme..."¹⁰⁸

Toutefois, pour qu'une telle politique centralisatrice réussît, il fallait en outre se préoccuper de placer les "bons hommes" aux "bons endroits", d'où, agréaient L'Avenir et le Canada-Revue, l'"influence induite" du clergé aux niveaux paroissial, scolaire, provincial et national. Le clergé se devait, en effet, de mettre ses "favoris" aux postes-clés.

Au niveau local d'abord, résumons brièvement les faits tels que décrits par les feuilles rouges. Qu'il s'agisse de l'élection d'un marguillier, d'un commissaire d'école, d'un officier chez les forestiers ou de tout autre candidat, L'Avenir rapporte souvent des irrégularités de la part du curé qui cherche à "élire un homme sans éducation et sans connaissance des devoirs de la charge qu'il aurait à remplir, mais qu'il pourrait conduire à son goût comme font ordinairement les curés de beaucoup de paroisses..."¹⁰⁹ Tantôt, c'est l'intimidation, tantôt c'est un tour de passe-passe qui attribue au curé un double-vote (un comme citoyen, un comme président de l'assemblée)!¹¹⁰ De toute façon, la plupart du temps, c'est le "choix" du curé qui prédomine.

107 Canada-Revue, 17 décembre 1892.

108 Ibid.

109 L'Avenir, 4 janvier 1851.

110 Ibid.

Dans plusieurs localités, nous confie Eric Dorion. Les curés ont essayé d'étouffer ce désir, cette soif des paroissiens, de connaître (sic) les affaires de fabriques, en employant divers moyens pour y parvenir. (...) Là on viole la liberté de discussion, ici on s'arroge des droits qui n'appartiennent à personne dans aucune assemblée délibérante, et cela dans le but de dominer comme dominant les éteignoirs quand ils sont sur des bougies.¹¹¹

Le Canada-Revue, en ce qui le regarde, analysa tout spécialement les élections des commissaires d'écoles pour les écoles séparées du diocèse d'Ottawa. Un candidat progressiste, Flavien Moffet,¹¹² proposait des réformes financières pour les écoles séparées qui, finalement, coûtaient aussi cher, sinon plus, que les écoles publiques. Il s'était présenté aux élections et n'avait pas tardé à rencontrer l'opposition du clergé outaouais, surtout de l'Archevêque, Mgr Duhamel.

... tout fut mis en oeuvre pour l'anéantir. L'archevêque lui-même se jeta dans la lutte et monta en chaire. Au lieu de démentir les accusations portées, il fit appel aux femmes et aux enfants, et se lamenta. (...) On veut se faire une idée de la violence de l'intimidation exercée en lisant les paroles suivantes que prononça l'archevêque pour apitoyer les électeurs sur son sort et noircir ses adversaires: "Un évêque de l'Amérique Centrale, plus jeune que moi, a non seulement souffert la calomnie, mais encore il a été empoisonné lentement par ses ennemis acharnés (Ottawa Citizen, 30 janvier 1893)." En dépit de tout cela, M. Moffet n'a été battu que de 41 voix.¹¹³

Mais ne nous attardons pas davantage et passons illico à la présentation des principales preuves fournies par L'Avenir et le

111 L'Avenir, 4 janvier 1851.

112 Nous aurons l'occasion d'en reparler dans le chapitre suivant, lorsque nous traiterons d'éducation.

113 Canada-Revue, 11 février 1893.

Canada-Revue à propos de l'"influence cléricale indue" sur le plan provincial et national. A ce niveau, l'enjeu était assurément beaucoup plus important et de cela L'Avenir surtout, sans doute parce que plus engagé politiquement que le Canada-Revue, se montra bien conscient, si on en juge par le bon nombre d'articles consacrés à ce sujet. On déplora donc grandement l'alliance du trône et de l'autel en vue d'une théocratie ou, comme la désignait sarcastiquement L'Avenir, ce "grand et progressif système gouvernemental de la prêtrocration".¹¹⁴

Conséquemment, ce dernier journal ne cessa de critiquer l'appui donné par le clergé et les cléricaux laïques aux ministériels de LaFontaine. Incidemment, il reproduisit, du Moniteur Canadien, une réclamation du candidat rouge défait dans Mégantic, E.-L. Pacaud, contre l'abbé Cazeau, Secrétaire de l'Archevêché de Québec, qu'il accusait d'avoir incité le clergé de l'endroit à prendre "une part active" dans l'élection et à "intriguer) avec beaucoup d'ardeur en faveur (du) ... candidat ministériel".¹¹⁵ D'autres échantillons furent également prélevés par L'Avenir à Kamouraska, où le Rouge l'emporta néanmoins,¹¹⁶ et surtout à Québec, où le ministériel Chabot défait le rouge-annexionniste Lëgaré, grâce, paraît-il, aux efforts conjugués de Cauchon et de l'abbé Cazeau, beau-frère de Chabot.¹¹⁷ Dans ce dernier cas, c'était une affirmation plus ou moins gratuite, mais L'Avenir s'était prémuni contre les coups en

114 L'Avenir, 15 septembre 1849.

115 Id., 11 mai 1850.

116 Id., 19 mars 1851.

117 Id., 2 février 1850.

précisant que "Si ces faits sont faux, nous n'avons aucune objection à les rectifier, nous le ferons avec plaisir".¹¹⁸ Effectivement, L'Avenir se rétracta dans un numéro subséquent, prétendant s'être laissé leurrer par son informateur!¹¹⁹ Était-ce plutôt une nouvelle bombe pour faire réagir? Qui sait?

De toute manière, dans l'ensemble, L'Avenir se plaint surtout de la pression exercée par le clergé contre le mouvement annexionniste et contre les annexionnistes eux-mêmes, pour sauver l'Union et le ministère..! C'est ainsi que, dans Huntingdon, entre autres, on réprouva énergiquement les interventions du curé Bédard, St-Rémi, et de Chiniquy ambitionnant de faire échouer diverses assemblées annexionnistes ou d'entraver l'élection de candidats rouges, démocrates, républicains et annexionnistes. Concernant le curé Bédard, L'Avenir publia un jour: "SERMON POLITIQUE. Dimanche le 2 décembre (1849), il paraîtrait que le curé Bédard de St-Rémi aurait fait un sermon politique des plus furieux contre les annexionnistes. On en a fait ailleurs, aussi, dit-on."¹²⁰ Encore une fois, quelques numéros plus loin, le journal présenta la réponse du curé Bédard, qui déclara: "On dit qu'un ou deux somnambules sont nassés dans St-Rémi... terriblement fatigués de cette manière de voyager. (...) Meilleur (sic) santé à nos rêveurs..."¹²¹ Toutefois, "on" eut l'occasion de se reprendre par la suite, principalement à l'époque du passage de Chiniquy par Huntingdon. En effet, lors d'une vaste assemblée populaire dans Huntingdon, assemblée présidée par J.-B.-E.

118 L'Avenir, 12 février 1850.

119 Id., 30 mars 1850.

120 Id., 6 décembre 1849.

121 Id., 13 décembre 1849.

Dorion et visant à faire adopter le programme de L'Avenir, Chiniquy, qui prêchait une retraite dans les environs (St-Edouard) depuis quelques jours, décida de monter à la tribune.

Ce qui l'engagea (Chiniquy) à briser avec la répugnance qu'il éprouvait à parler, explique Dorion, c'est le vote de censure porté dans la dernière résolution contre le ministère actuel. (...) Il ne s'opposa pas directement au vote de censure, cela n'aurait pas été prudent dans le comté de Huntingdon, mais il parla de toute autre chose, excita les préjugés de race et de religion, sema la zizanie dans le camp et contrairement aux règles des convenances les plus ordinaires, il ne respecta ni l'assemblée qui ne l'avait pas demandé, ni le président de la réunion; il ne veut pas permettre de réplique, prend sur lui de faire diviser l'assemblée et prend la fuite, espérant, croyant le grand coup porté...¹²²

A la vérité, "plus des deux tiers de l'assemblée vota (sic) (quand même) contre les prétentions de M. Chiniquy",¹²³ mais ce dernier, pas plus que le curé Bédard, ne devait en rester là, car Dorion ajouta dans un post-scriptum:

... défait à l'assemblée régulière du comté, M. Chiniquy s'est rendu à St.-Isidore...
Le lendemain, dans l'après midi (sic), il convoquait une assemblée dans la sacristie de cette paroisse pour parler contre l'annexion... Samedi, c'était à Ste-Philomène qu'il réunissait les habitants (sic) dans la sacristie pour leur faire une instruction sur les mêmes sujets politiques.
Dimanche, à St.-Rémi, le curé Bédard convoqua une assemblée dans la sacristie... M. Bédard avec son habitude ordinaire voulut faire de la politique et parla contre l'annexion.¹²⁴

Malgré tout, arrêtons là cette énumération et confrontons plutôt avec le Canada-Revue qui, lui, geignit contre l'arpui sans réserve ...

122 L'Avenir, 26 mars 1851.

123 Ibid.

124 Ibid.

réserve aux torics-conservateurs (aux dépens des rouges-libéraux).
 Bref, c'est ce soutien de l'autorité constituée, quelles que soient
 les circonstances, que condamne le Canada-Revue songeant particulièrement
 aux résultats de cette désastreuse politique au Manitoba.

C'est triste à dire, remarque le Canada-Revue, mais le peuple
 est devenu vénéral parce que... les classes dirigeantes sont
 corruptrices. Trente années de régime tory presque ininterrompu
 ont laissé leur fatale empreinte.
 Prêcher au peuple le respect envers l'autorité c'était très
 bien, mais l'autorité n'est pas l'absolutisme, ce n'est pas
 l'arbitraire, c'est encore moins le vice doré, le vol impuni,
 la corruption triomphante et adultère. (...)
 Toute autorité vient de Dieu, mais c'est en passant par le peuple
 qu'elle se manifeste en pays constitutionnel, jamais en passant
 par les siles mains des corrupteurs absolutistes.¹²⁵

Mais rien à faire! Mgr Taché (Archevêque de St-Boniface et
 évêque depuis 40 ans alors, en 1893), pour ne citer que ce cas, demeurait
 un "conservateur enragé, tellement qu'il préférerait faire passer un
 protestant conservateur aux élections plutôt qu'un canadien (sic) même
 indépendant".¹²⁶ Selon le Canada-Revue, c'est avant tout à cause de ce
 fanatisme politique que la population du Manitoba qui comptait 6240
 Catholiques et 5720 Protestants en 1871 ne comptait que 20,571 Catholiques
 pour 131,935 Protestants en 1890-91!¹²⁷ "Monseigneur Taché a-t-il agi
 contre le gouvernement lorsqu'il dépensait des millions et des millions
 pour faire venir au Manitoba des flots de protestants et refusait de
 dépenser quelques sous pour encourager l'immigration catholique?"¹²⁸

¹²⁵ Canada-Revue, février 1892.

¹²⁶ Id., 3 juin 1893.

¹²⁷ Id., 1er juillet 1893.

¹²⁸ Ibid.

De plus, que dire de cette injonction aux femmes de se refuser à leur "devoir conjugal" si le mari ne vote pas dans la "bonne ligne"?¹²⁹

Bref, la revue s'avoue révoltée de cette utilisation de la chaire et du confessionnal en faveur d'un "parti corrompu à l'extrême", en plus d'être anti-canadien-français (tout au moins aux dires du Canada-
Revue).¹³⁰

Or, cette opposition du clergé et des cléricaux aux Rouges ou Libéraux comme tels semblait souvent due à leurs tendances annexionnistes qui, bien sûr, se trouvaient à rejeter le système établi, lequel favorisait apparemment le clergé (l'Union, du temps de L'Avenir; la Confédération à l'époque du Canada-
Revue).¹³¹ Cependant, en poursuivant l'investigation, les deux publications découvrirent des racines beaucoup plus profondes à cet acharnement contre les Rouges: la mentalité aristocratique du clergé et des cléricaux, donc leur anti-démocratisation, anti-républicanisme, anti-libéralisme, anti-progressisme même. Le clergé et les cléricaux: des ARISTOS! proclamait le Canada-
Revue ("Quel aristo, ce Tardivel!").¹³² Voilà un nouvel élément que nous nous devons d'ajouter à cette liste de "causes", suivant les feuilles rouges, de l'attitude théocratique et tyrannique du clergé.

Déjà, bien avant la parution du Syllabus des Erreurs de Pie IX dont se plaignit le Canada-
Revue, L'Avenir avait reproché au clergé et aux cléricaux leur mentalité "XVIIe siècle" et rétrograde: "Le sacerdoce

129 Canada-
Revue, 1er octobre 1892.

130 Id., 15 octobre 1892; 12 novembre 1892.

131 Id., fév. 1892; 1er avril 1893; 22 avril 1893.

132 Id., 19 novembre 1892.

est encore l'avant-garde de l'absolutisme",¹³³ avons-nous déjà vu. Ou encore, comme le spécifie Dessaulles,

La grande majorité du clergé de ce pays est monarchiste et ne voit le vrai en politique que dans le légitimisme. Le légitimisme laïque est souvent très libéral et généralement sincère. Le légitimisme clérical est toujours hargneux, intolérant et ennemi juré des idées démocratiques! il ne s'inspire presque jamais que des besoins de la Hiérarchie ou de prétentions ambitieuses et dominatrices. La démocratie n'a donc jamais eu les sympathies sincères du clergé, parceque (sic) sous le régime démocratique il n'est rien, pendant que sous l'ordre monarchique il est puissant. Il n'est très probablement monarchiste par goût que parce-qu'il (sic) l'est par intérêt, mais enfin il l'est, et cela seul explique toutes ses colères contre L'Avenir.¹³⁴

A vrai dire, de façon générale, L'Avenir effleura plutôt qu'il n'étudia à fond ce thème. On verra bien, néanmoins, d'après les extraits suivants, qu'il émit des idées ressemblant à celles du Canada-Revue, bien que ce fût surtout ce dernier périodique qui, 40 ans plus tard, développa le sujet. "Vous en êtes encore au dix-septième siècle", lança Buies à la face du clergé.¹³⁵ Malheureusement, souligne également la feuille rouge, "les éducateurs du peuple sont restés vieux régime, et leurs tendrillons contre nature ont jeté sur ce fort démocratique (celui de L'Amérique) une couche de doctrine aristocratique du plus grotesque effet".¹³⁶ Qui, alléguait "une voix d'Outre-Tombe" (qui signe Paul-Louis Courrier)¹³⁷ et qui fait inévitablement songer par la forme et le fond de

133 L'Avenir, 15 septembre 1849.

134 Id., 6 novembre 1849.

135 Canada-Revue, 11 février 1893.

136 Id., 28 janvier 1893.

137 Est-ce le nom véritable du signataire ou n'est-ce plutôt qu'un nom de plume? Si c'est cette dernière hypothèse qui est la bonne (c'est celle que nous favorisons), est-ce un hasard si le nom d'emprunt est aussi celui d'un virulent pamphlétaire français du début du XIXe siècle?...

l'article au fameux "Trépassé" de L'Avenir), le clergé canadien demeure "tout à fait ancien régime":¹³⁸

Il vous fait un crime de voter contre le régime établi, tandis qu'il est prêt à canoniser tous les Vendéens qui naguère, au nom du droit divin des rois, fusillaient sans merci les troupes du gouvernement que la France s'était librement donné.

Pour lui, la déclaration des Droits de l'homme est une hérésie, et la souveraineté du peuple est une erreur condamnable.

L'absolutisme a toutes ses sympathies; la liberté lui porte ombrage. Politiquement il n'est pas de son siècle et encore moins du continent qu'il habite.¹³⁹

Tout cela explique qu'une imposante Manifestation Royaliste ait été organisée en souvenir de la mort de Louis XVI,¹⁴⁰ mais qu'à la Saint-Jean-Baptiste de 1893, aucun républicain français n'ait été invité au grand désespoir du Canada-Revue!¹⁴¹ Tout cela éclaire, aussi, ce refus de célébrer un service pour le général républicain MacMahon,¹⁴² tandis qu'un monarque français, mort 100 ans auparavant, avait droit, lui, à de tels égards. De même saisit-on mieux les attaques contre la République Française:

Ils détestent la France, avance la revue à propos des Jésuites plus spécialement, parcequ'elle (sic) a donné le signal de l'émancipation intellectuelle qui s'est propagée dans le monde entier. La France a fondé les écoles laïques et gratuites; la France a des universités, des académies; la France a proclamé l'égalité des citoyens devant la loi: tous crimes impardonnables au point de vue ecclésiastique.¹⁴³

138 Canada-Revue, 27 août 1892.

139 Ibid.

140 Voir notamment le faire-part dans: Canada-Revue, 21 janv. 1893.

141 Id., 11 mars 1893.

142 Id., 2 décembre 1893.

143 Id., 8 avril 1893.

Même plus, comment juger cette attitude négative du clergé canadien face au gouvernement responsable et à la démocratie en général? Dans la lettre pastorale conjointe du 11 octobre 1892, portant avant tout sur la presse dévoilant les scandales ecclésiastiques, le Canada-Revue releva quelques passages qui l'irritèrent:

"En un mot (présuppose la lettre pastorale), Notre Seigneur a créé dans son Eglise des attributions et des droits différents; il en partageait les membres en deux classes parfaitement distinctes: celles (sic) des clercs et celles (sic) des laïques, division répondant aux deux éléments de tout corps social: l'autorité et la multitude, les gouvernants et les gouvernés."

Paie, Baptiste (enchaine le Canada-Revue), et à quatt'pattes les Canayens!

Mais le mandement va plus loin: il sape même les fondations les plus essentielles de notre ordre de choses politiques, du gouvernement responsable.

N'y voyons-nous pas cela:

"Dans l'Etat, est-ce aux simples citoyens à légiférer et à juger?..."

Cette séparation, nous refusons de l'accepter.

L'Eglise n'est pas la propriété ni d'une caste ni d'une autorité; elle appartient à tous les fidèles qu'instruisent les plus sages sans avoir le droit d'exclure ceux qui tenteraient respectueusement de faire entendre leur voix pour le plus grand bien de la religion.¹⁴⁴

Ainsi pense le clergé canadien, alors que, tout au contraire, en France, Mgr Gouzot, Archevêque d'Auch, parle d'"alliance de la papauté avec la démocratie"¹⁴⁵ et que l'Archevêque d'Aix, lui, déclare: "la défense des intérêts religieux et sociaux, tel est le drapeau arboré par le Saint-Père".¹⁴⁶

Bien sûr, on pouvait objecter que, lors de la bénédiction de l'Union Sardinière de Kamouraska, par exemple, Mgr Bégin affirma que

144 Canada-Revue, 15 octobre 1892.

145 Ibid.

146 Ibid.

"l'Eglise ... n'est pas hostile au progrès matériel, loin de là, elle le bénit",¹⁴⁷ mais le Canada-Revue répliquait séance tenante: "C'est bien joli cela; que l'Eglise (sic) bénisse le progrès matériel, cela se conçoit, elle n'en trouve son compte. Ce que nous aimerions à lui voir bénir et encourager, c'est le progrès spirituel et intellectuel".¹⁴⁸ Or, cela semblait bien improbable, vu l'article LXXX du Syllabus des Erreurs (1864) de Pie IX qui est ainsi conçu et que la revue paraissait prendre au pied de la lettre à l'occasion: "ANATHEME A QUI DIRA QUE LE PONTIFE ROMAIN PEUT SE RECONCILIER ET SE METTRE EN HARMONIE AVEC LE PROGRES, LE LIBERALISME ET LA CIVILISATION MODERNE!"¹⁴⁹

D'ailleurs, n'en avait-il pas toujours été ainsi? s'enquéraient les deux publications. Le clergé n'a-t-il pas, de tous temps, été tyrannique et absolutiste? Les journaux rouges répondaient affirmativement et tentaient de le démontrer par un bref retour en arrière ... à travers l'histoire universelle. Nous ne nous étendrons pas outre-mesure sur cet aspect du problème, mais puisons néanmoins deux citations-clefs dans chacune de nos deux feuilles.

Dans L'Avenir, c'est "Trépassé" qui s'improvise historien. Voici quelques extraits de sa longue narration:

... remontez à la source de ce trône temporel de Rome, fruit de l'usurpation de plusieurs âges, étudiez ce gouvernement, qui a force de mêler Dieu à son organisation, a pris aux yeux des peuples stupéfiés le caractère d'une

147 Canada-Revue, 29 juillet 1893.

148 Ibid.

149 Id., 11 novembre 1893.

oligarchie ecclésiastique pour mieux s'imposer au monde... Ce qu'il y a de constant, c'est qu'à la faveur des doctrines évangéliques, les prêtres se sont un jour trouvés maîtres de l'Europe dont ils ont retenu jusqu'aujourd'hui encore une très belle portion grâce à la stupidité des peuples qui se laissent déjouiller... Le confessionnal jésuitique a pendant des siècles gouverné la France, l'Italie, l'Espagne, le Portugal, la Pologne, le Brésil et le Mexique, et... l'église (sic), qui partout prêchait le mépris et la vanité des gloires mondaines, les a partout monopolisés (sic) à son profit... Du cardinal de Richelieu au cardinal DuBois, reliez les anneaux de la chaîne, et du cardinal DuBois au cardinal de Rohan...¹⁵⁰

Pour sa part, le Canada-Revue publia entre autres un article d'Henri Roulland qui s'intitulait ironiquement "Faisons-nous moines".

Nous pouvons y parcourir ces quelques lignes:

Selon les théologiens, le clergé, c'est la Toute-Puissance; c'est le droit et c'est la loi; c'est le juge et le bourreau. Rien n'est changé ici-bas, depuis que nous croyons être sortis des ténèbres du moyen-âge. L'absolutisme clérical réclame de nos jours les mêmes privilèges monstrueux que réclamait Grégoire XI par sa fameuse bulle In coena Domini. Si ces revendications cléricales étaient admises, les conséquences anti-sociales seraient la destruction de toute puissance civile, et l'autocratie théocratique du prêtre-roi qui soumettrait tout à son autorité absolue... Les discordes qui ont ravagé le monde, les massacres et les croisades qui l'ont ensanglanté, l'inquisition qui l'a couvert de gibets et de bûchers, n'eurent d'autres sources que les horribles bulles des papes, et cet amas de fausses décrétales dont la substance concourait à la monstrueuse création de l'oeuvre grégorienne...¹⁵¹

Il semblait donc bien établi que le clergé canadien était fort autocratique et qu'en cela il ne faisait que poursuivre ses traditions

150 L'Avenir, 15 septembre 1849.

151 Canada-Revue, 25 avril 1894.

théocratiques. Mais était-il entièrement responsable de ces actes? Était-il devenu aussi intraitable, intransigeant et tyrannique de lui-même? A cet égard, les deux périodiques se gardèrent bien d'une trop grande naïveté et surent faire ressortir la lourde part de responsabilité revenant aux laïcs cléricaux et aux clérico-politiciens qui, eux-mêmes déjà corrompus, cherchaient à soudoyer le clergé et à utiliser la religion à leur profit.¹⁵²

C'est pourquoi L'Avenir s'attaqua tant à Joseph Cauchon qui, avec son Journal de Québec, constituait le meilleur représentant, à l'époque, de cette espèce de flagorneurs.

Du Purgatoire, ce 11 août, 1849.

M. le Directeur, (lui écrit "Un Trépassé")
 "Mon Dieu, délivrez-moi de mes amis, disait Voltaire, je me charge de mes "ennemis"; et, certes, le clergé de ce pays pourrait bien jeter le même cri en lisant les six colonnes de la manufacture du Journal de Québec, dans lequel le savant Cauchon prend le clergé sous sa puissante protection et commence par venger tout d'abord MM. Briand, Plessis et Cadieux de ce qu'il appelle mes calomnies atroces et impies par des dénégations toutes nues. A moins que le clergé ne se hâte de museler son savant et discret défenseur, je crains bien qu'il ne me force de mettre au pilon de l'histoire la plupart des noms que ce sycophante n'encense ainsi que dans l'espoir d'en tirer parti dans l'intérêt de sa chétive individualité..."¹⁵³

Le Journal de Québec se fit également reprocher d'avoir, lors d'élections partielles à Québec, moussé la candidature du ministériel Jean Chabot contre celle de l'annexionniste Joseph Légaré, en utilisant à des fins politiques le fait que M. Chabot était président du conseil de la

152 Canada-Revue, 17 septembre 1892.

153 L'Avenir, 16 août 1849.

Société Saint-Vincent-de-Paul de Québec, "association bienfaitrice, entièrement étrangère aux orages politiques".¹⁵⁴ De toute façon, pour résumer la pensée générale de L'Avenir sur un homme tel que Joseph Cauchon, voici un passage intéressant tiré de la biographie qu'en fit Joseph Doutre dans sa série titrée "Galerie Parlementaire du Canada":

(M. Cauchon:) Homme cynique en tout, ne respectant rien, se moquant des sentiments (sic) les plus sacrés, n'ayant pour principes que ceux d'un estomac famélique, endossa, sans hésiter, la livrée du jésuitisme; il s'arma du bourdon et ne rêva plus que guerres saintes et croisades, afin de gagner ses éperons. (...)
... il avait à porter au marché, où les bénéfices et les emplois sont à l'enchère; 1^o une plume bénie par l'archevêque de Québec 2^o un journal où toutes les diffamations et les mensonges pourraient circuler sous le manteau religieux 3^o une bouche pour égoûter en Chambre toutes les immondices d'un parti 4^o un vote aveugle et sourd à toutes les évidences et à tous les principes.¹⁵⁵

Un demi-siècle s'était à peine écoulé que le Canada-Revue reprenait ce genre de critiques, les adaptant à son époque. En premier lieu, il condamnait tout parti fondé sur une quelconque dénomination religieuse et utilisant la religion à des fins politiques et, de ce fait, il ne pouvait assurément que rejeter entièrement le parti dit castor et désapprouver autant les libéraux que les conservateurs, chaque fois que, par corruption et absence d'honnêteté politique, ils pliaient devant le clergé ou les castors. Il s'opposa d'ailleurs aussi fortement à l'idée d'un parti juif qu'à celle d'un parti castor.¹⁵⁶ Parmi les castors politiques, le ministre L.-P. Pelletier, cherchant constamment à plaire

154 L'Avenir, 17 janvier 1850.

155 Id., 19 janvier 1850.

156 Canada-Revue, 4 février 1893.

au clergé, se vit à l'occasion vertement réprimandé, notamment une fois qu'il "s'était rendu à Montréal pour aider les Soeurs de la Charité de Québec à négocier un emprunt de \$90,000 pour payer les hypothèques de l'Asile de Beauport".¹⁵⁷

M. L.P. Pelletier, rétorqua le Canada-Revue à l'annonce de cette nouvelle, a-t-il été nommé ministre pour faire les affaires des Soeurs ou celles de la Province? Il nous semble qu'il ferait bien mieux d'emprunter dans de bonnes conditions pour notre gouvernement provincial qui en a diablement besoin.¹⁵⁸

Ces flatteurs du clergé, désirant utiliser clergé et religion à des fins politiques, la revue les répudiait irrévocablement:

Ce sont les laïques qui les poussent (les membres du clergé) imperceptiblement dans une voie dangereuse, et pour eux, et pour la société.

La flatterie sait revêtir toutes les formes, et tel prêtre dont l'humilité s'effaroucherait des compliments qui lui seraient adressés personnellement, acceptera volontiers toutes les exagérations intéressées qui s'adressent au corps dont il fait partie. Il ne manque pas de gens qui aiment à ramper, et comme dans notre société franco-canadienne le clergé a été longtemps le seul corps dirigeant, il a vu à ses pieds, à côté des amitiés sincères, toute l'engeance hypocrite des sycophantes et des courtisans. (...)

Le clergé s'est laissé faire. C'était assez naturel qu'il eut confiance en ceux qui l'adulaient. (...)

Je me méfie toujours, concluait "Ignotus" du Canada-Revue, du zèle des laïques trop bruyamment et trop ostensiblement religieux.¹⁵⁹

Sa cible de prédilection fut le journal officiel du Parti Libéral à Québec, L'Electeur, dirigé par Ernest Pacaud (et, à l'arrière-plan, par Wilfrid Laurier lui-même, qui avait d'ailleurs participé à sa fondation).

157 Canada-Revue, 23 juillet 1892.

158 Ibid.

159 Id., 17 septembre 1892.

Nous avons le plaisir d'annoncer, signala-t-on dans un entre-filet, l'apparition à Québec de L'Avenir, journal libéral quotidien destiné à suppléer auprès des libéraux du district aux tieux de L'Electeur dont les allures sacristines sont bien loin de satisfaire la saine école libérale.¹⁶⁰

Pour sûr, Laurier et L'Electeur s'affichaient "libéraux anglais ou britanniques" et non "français" ou "européens"! Mais le Canada-Review faisait son affaire de cette subtile distinction:

On s'écrit: nous sommes des libéraux anglais, mais pas des libéraux français.

Triste honneur dont seraient flattés les grands esprits qui ont donné à l'Angleterre ses libertés. Comme si la liberté n'était pas la même dans tous les pays, dans toutes les langues et dans tous les coeurs!

Non, messieurs, la liberté est une: elle est indivisible, et vous n'avez pas la liberté tant que vous n'avez pas conquis toutes les libertés.

Un libéral qui se contente d'une seule liberté n'est pas un libéral: c'est un esclave repu.

Le journal auquel nous faisons allusion (L'Electeur de Québec) s'applique avec une jésuitique ténacité à accolier aux flancs des politiciens qu'il réclame comme ses amis, la puissance ecclésiastique.¹⁶¹

Pourtant, en dépit de cette part de responsabilité bien laïque, d'où originait cette tendance à l'adulation et à de ridicules coups d'encensoir au clergé, sinon, encore une fois, de la tyrannie cléricale, tout au moins du rôle prépondérant du clergé dans la société canadienne-française? A cet effet, le Canada-Review rapportait le cas du registraire Auger de Montréal-Est qui, quoique riche, voulait détrôner depuis trois ans le co-registraire Charles Champagne pour avoir le poste pour lui seul.

160 Canada-Review, 24 juin 1893.

161 Id., 10 juin 1894.

Il ne put y réussir, quelques fers qu'il mit au feu.
 Tout à coup, un plan angélique lui poussa dans le cerveau;
 s'il faisait agir le clergé?
 Mais il était en mauvais termes avec la hiérarchie à la
 suite du procès célèbre où il avait combattu les prétentions
 du curé de Notre-Dame.
 Qu'à cela ne tienne!
 Paris valait bien une messe; la place entière de registrateur
 valait bien une concession.
 Et à la première occasion, il céda.
 Le collège de l'Assomption réunissait ses anciens élèves,
 Mgr Fabre assistait à la cérémonie, M. Auger s'y rendit,
 et là, solennellement, demanda pardon à son archevêque
 d'avoir causé des scandales en poursuivant les marguilliers
 de Notre-Dame.
 Huit jours après, Chs. Champagne était chassé...¹⁶²

Ce n'était d'ailleurs pas là la seule conséquence néfaste du
 contrôle clérical, de l'avis des feuilles rouges. Ces dernières
 s'empressaient d'ajouter, à ceux déjà énumérés, d'autres effets de ce
 "despotisme clérical".

L'Avenir, pour sa part, porte à notre attention ce cas d'un
 curé pendu en effigie, à Verchères, pour s'être mêlé de politique;
 "Nous désapprouvons (sic) cette immolation de mannequin..., notifie
L'Avenir, mais nous ne pouvons passer sous silence la conduite de celui
 qui vient d'être pendu en effigie ainsi que celle d'un grand nombre d'autres
 membres du clergé."¹⁶³ Or, le hedeau (Robert) avait été menacé de
 destitution par son curé (Bruneau), s'il ne cessait d'être agent de
L'Avenir.¹⁶⁴ Dans la même ligne, le journal fit en outre mention d'une
 boucherie entraînée par l'appui du curé à un candidat "archi-bigot",
 mais pas nécessairement aussi populaire.¹⁶⁵

162 Canada-Revue, 8 juillet 1893.

163 L'Avenir, 23 octobre 1849.

164 Voir ce cas déjà mentionné en page 31.

165 Id., 21 janvier 1852.

Nous l'avons déjà dit, le clergé se mêlant d'affaires publiques et surtout de politique, en chaire comme ailleurs, se fera tort considérablement dans l'opinion publique. En politique il y a toujours deux partis. Si le pasteur blesse les sentiments politiques d'un de ces partis, il se trouve hors de la position qu'il devrait avoir, car il devrait être estimé et respecté par tous les partis.

Et s'il ne respecte pas tous les partis, il ne doit pas s'attendre à être respecté de tous les partis.¹⁶⁶

Le Canada-Revue, lui, démontra que cette intrusion du clergé partout le rendait plus sujet à la critique, d'où certaines réactions anti-cléricales comme celle du Canada-Revue lui-même, sans parler d'un certain sentiment anti-religieux (cf. l'apostasie publique de L.-J.A. Papineau, l'attitude religieuse de Boucherville père, etc., dont nous avons déjà traité).¹⁶⁷ A ce propos, on n'a qu'à se rappeler cette phrase de la revue justifiant son attitude apparemment anti-cléricale: "Peut-on trouver un sujet, un thème quelconque où l'on ne se heurte à un clergé encombrant, accapareur? (...) Lorsque vous condamnez un abus, vous vous trouvez soit à condamner ou à combattre l'action cléricale."¹⁶⁸

Ainsi, d'après les deux publications, l'intolérance du clergé et des cléricaux s'avérait une grande plaie et une atteinte contre les libertés fondamentales. Mais voilà: cette intolérance servait les fins de ce clergé qui pouvait ainsi mieux dominer le peuple! Et puis, l'eût-il désiré, il n'aurait probablement pas pu agir autrement! En effet, pour L'Avenir, comme pour le Canada-Revue, le clergé était

166 L'Avenir, 22 octobre 1849.

167 Cf. page 49.

168 Canada-Revue, 11 novembre 1893.

naturellement autoritaire et ce, d'une façon souvent arbitraire. Il allait jusqu'à user d'une certaine forme de "terrorisme" pour mater toute opposition à ses "ukases". Sa morgue l'amenait d'ailleurs à refuser toute critique ou contradiction, et encore plus un ordre, que ce fût dans le domaine purement religieux ou moral ou à un autre niveau davantage laïque comme le domaine social, politique, public, quoi. En somme, le clergé cherchait à s'imposer et à implanter une quelconque forme de théocratie. C'est pourquoi il se mêlait tant des choses publiques, usant de son autorité et d'autres moyens moins orthodoxes pour placer ses hommes, ses favoris aux postes-clefs. De toute façon, abstraction faite d'un certain opportunisme de la part du clergé, ce dernier ne pouvait agir autrement, compte tenu de ses affinités et de sa longue tradition autocratique, monarchiste, en un mot "tyrannique". Assurément, certains flagorneurs le poussèrent quelque peu dans cette voie, par intérêt, mais ces adulateurs eux-mêmes auraient-ils agi de la sorte si le clergé n'avait pas déjà joué un rôle aussi prépondérant? Bref, ce contrôle clérical presque incontesté était la cause de bien des maux, à commencer par l'adulation et le fanatisme...

Au bout du compte, agréent L'Avenir et le Canada-Revue, malgré certaines circonstances atténuantes, le clergé demeure le grand responsable de cette tyrannie, cette intransigeance, ce fanatisme. Après tout, le clergé ne cherche-t-il pas tout naturellement son profit d'abord? Tant au niveau financier qu'au niveau de l'éducation et du patriotisme, ne songe-t-il pas à son intérêt par-dessus tout? Le clergé ne serait-il pas tout simplement autocratique, par tradition et par

sentiment, bien sûr, mais aussi par intérêt? Telles sont les questions fondamentales auxquelles L'Avenir et le Canada-Revue s'efforceront de répondre au cours du dernier chapitre.

CHAPITRE III

LE "PAYS DE CÔCAGNE" DU CLERGE

*Si nous ne vivions pas dans le pays de Cocagne des communautés religieuses...*¹

D'après L'Avenir et le Canada-Revue, le clergé, tyrannique par nature et par intérêt, avait fait du Canada français un véritable paradis clérical. S'étant partout infiltré, il avait vite acquis une forte emprise qu'il entendait maintenir.

Sur le plan financier, il avait pu accumuler des richesses considérables qui, grâce à une extorsion sans vergogne et divers monopoles ou privilèges, ne cessaient de s'accroître aux dépens d'une population de jour en jour plus pauvre et de la sorte plus assujettie au clergé. Pour prouver ces avancées, les deux publications entreprirent d'ailleurs d'établir un relevé sommaire des principales richesses du clergé.

L'Avenir, pour sa part, se mit d'abord en frais de rappeler les salaires du haut-clergé canadien de 1814 à 1849, en citant un article de W.L. Mackenzie sur la question. Selon Mackenzie, il avait "été payé la somme de £124,229 à certains messieurs du clergé" (12 membres du clergé anglican et deux évêques catholiques, J.-O. Plessis et B.C. Panet).² "La religion tomberait-elle si le peuple payait moins

¹ Canada-Revue, 20 janvier 1894.

² L'Avenir, 31 juillet 1851.

cher ses évêques et ses ministres?" demandait en fin de compte L'Avenir.³

Pourtant, il ne s'agissait là que des salaires du haut-clergé! Que penser, alors, des autres sources de revenus et richesses non moins imposantes? Reproduisons, à ce propos, quelques lignes jetées sur papier par "Un Abolitionniste":

Outre le revenu en dîme de près d'un demi million de piastres, il faut ajouter le revenu du casuel et des profits de la terre à l'usage du curé, qui se monte encore à la somme de 250 piastres par paroisse, en moyenne, faisant un total de 72,500 piastres de plus par année. Cette dernière somme à 6 pour cent représente encore un capital de 1,208,333 piastres; ce qui ajouté à 3,389,800 piastres, fait un capital de 4,598,133 piastres pour le soutien de 250 curés des paroisses de campagne, à part des villes. Mais ce n'est pas tout. Les évêques catholiques du pays reçoivent des sommes considérables pour les dispenses qu'ils accordent continuellement à nombre d'individus, qui ne veulent pas se soumettre à la cérémonie des publications de mariages, par exemple, et autres règlements de l'église (sic) dont on obtient facilement la dispense avec de l'argent. Il serait juste aussi d'ajouter à la dotation du clergé canadien, les immenses revenus des seigneuries de Montréal, du Lac des deux Montagnes et de St.-Sulpice pour le séminaire de Montréal, et les seigneuries de l'Isle Jésus et de la Côte de Beaupré pour le séminaire de Québec, lesquelles seigneuries donnent un revenu suffisant au moins pour soutenir et subventionner tout le clergé catholique du Bas-Canada.⁴

Et il n'a pas encore été question de ces autres biens, dont parle "B., Comté de H." et qui étaient "occupés par les jésuites, les oblats, les frères de la doctrine chrétienne, ceux de St.-Viateur et de St.-Joseph, par différentes corporations collégiales, par les Ursulines, les Soeurs Grises, par les soeurs de la congrégation ..., par celles de

3 L'Avenir, 31 juillet 1851.

4 Id., 8 novembre 1849.

l'Hôtel Dieu, du Sacré-Coeur, du Bon Pasteur, ... etc."!⁵ Enfin, comment accueillir les riches presbytères et les riches curés? Écoutons

J.-G. Barthe:

*... n'est-ce pas un contraste ... pénible et poignant pour le résultat moral qu'il produit, que d'entendre ... le bon curé s'appesantir chaque dimanche sur les devoirs de vigile et de carême dans de pauvres campagnes menacées de famine, avec un visage où brille le vermillon des moines et un embonpoint qui trahit la table du presbytère...*⁶

Quant au Canada-Revue, loin de délaisser ce thème, il sembla vouloir l'exploiter encore plus que L'Avenir.

En premier lieu, il se plut à rappeler que, d'après un mémorandum du Lieutenant-Gouverneur Sir R.S. Milnes à Lord Portland, en novembre 1800, "les communautés possédaient un tiers des terres concédées".⁷ Le journal soulignait de plus que, dans les années 1890, ces communautés religieuses étaient toujours maîtresses d'un tiers de la propriété taxable de Montréal.⁸

Il était en outre porté à l'attention du public quelques exemples d'enrichissement prétendus typiques. Le cas St-Sulpice constituait, sans contredit, pour la revue rouge, l'échantillon par excellence: "Le Séminaire de Montréal,"⁹ écrit-on, est la seule institution financière

5 L'Avenir, 17 janvier 1850.

6 Id., 11 septembre 1849.

7 Canada-Revue, 4 novembre 1893.

8 Id., 3 juin 1893.

9 Sur les ressources duquel la revue réalisa une étude toute spéciale au cours de plus d'une quinzaine d'articles et d'entre-filets dispersés.¹⁰

10 Id., 4 mars 1893; 1er avril 1893; 22 avril 1893; 20 mai 1893; 3 juin 1893; 23 juillet 1893; 29 juillet 1893; 19 août 1893; 26 août 1893; 30 septembre 1893; 14 oct. 1893; 27 janvier 1894.

de Montréal qui puisse tenir tête à la Banque de Montréal, son vis-à-vis".¹¹
 Et les Sulpiciens de Montréal n'étaient pas les seuls dans cette situation privilégiée! Jésuites, Soeurs de la Charité, Soeurs du Sacré-Coeur, tous faisaient de bonnes affaires!

Le Collège des Jésuites ... réalise \$65,000 net, par année, sur la pension de ses élèves.
 Les Soeurs du Sacré-Coeur viennent d'acheter de la succession Dowd une propriété de \$160,000.
 Les Soeurs Grises ont acquis un autre bloc de \$300,000...¹²

Aussi, dans un article au titre fort suggestif, "Les Affaires", la publication rouge concluait-elle, après avoir aussi appris, par la Semaine Religieuse de Montréal, que l'Archevêché montréalais avait "des capitaux assez considérables à placer", de l'"ARGENT A PRETER A 5 P.C.",¹³ concluait, donc: "Comme ces pauvres gens-là sont à plaindre! Ils n'ont ni patrie, ni famille; ils ne paient pas de taxes, et n'élèvent pas d'enfants, aussi ont-ils des sommes assez considérables à placer".¹⁴

Finalement, tout comme L'Avenir, le Canada-Revue gardait également rancune au clergé d'édifier sans cesse des presbytères si beaux ... si gros ... si dispendieux et fastueux... Ainsi en était-il, notamment, semble-t-il, à St-Louis-de-France de Montréal, là où, à côté d'une église "à peine sortie de terre, humble, petite, froide, nue" s'élevait "un presbytère somptueux, haut de trois étages, reluisant sur toutes les coutures".¹⁵ Dans une note brève, la feuille libérale observe même:

11 Canada-Revue, 25 mars 1893.

12 Ibid.

13 Id., 16 septembre 1893.

14 Ibid.

15 Id., 29 octobre 1892.

Un tableau rustique emprunté aux échos de Sainte-Scholastique de la Liberté:¹⁶

- Le beau terrain de la Fabrique qui entoure l'église et notre couvent sert de pacage aux animaux de notre curé. Une vache grasse et un cheval gras y savourent quotidiennement l'herbe tendre d'un beau pré vert.

C'est bien cela, notre province de Québec:

Une belle église,

Un beau couvent,

Un beau presbytère,

Un curé gras,

Un cheval gras,

Une vache grasse,

Une herbe tendre,

Un pré vert,

Et puis ... des Canadiens qui se sauvent aux Etats parce qu'ils n'ont rien à manger.¹⁸

Eh oui! aux dires de L'Avenir et du Canada-Revue, la population croupissait dans la misère, pendant que le clergé roulait sur l'or. Ce qui révoltait le plus ces journalistes, ce n'était pas tant la richesse du clergé, mais le fait que cette richesse faisait un tel contraste avec la pauvreté populaire: "il est ... démontré à l'évidence, explicitait L'Avenir, que le clergé reçoit un revenu énorme, eu égard à la pauvreté du pays..."¹⁹ Blanchet affirmait qu'il ne voulait pas "un clergé réduit à la mendicité", mais qu'il n'acceptait pas "non plus que le peuple soit écrasé et courbé sous le poids de l'asservissement pour soutenir l'état trop souvent pompeux de notre clergé".²⁰ "La pompe à vapeur et la pompe ecclésiastique n'ont rien de commun".²¹ lançait aussi

16 L'ex-Echo des Deux Montagnes condamné en même temps que le Canada-Revue, mais qui, qu l'endemain de la condamnation, changea son nom en celui de La Liberté.¹⁷

17 Cf. Canada-Revue, 24 déc. 1892 pour la condamnation et 10 déc. 1892 pour le changement de nom.

18 Canada-Revue, 15 juillet 1893.

19 L'Avenir, 8 novembre 1849.

20 Ibid.

21 Canada-Revue, 17 juin 1893.

"Duroc" dans le Canada-Revue, constatant que les 150 séminaristes qui avaient assisté, de loin, assis dans l'herbe, à l'incendie du Couvent Villa-Maria, ne s'étaient même pas dérangés pour les obsèques du pompier Dufour qui avait perdu la vie à cette occasion. Davantage encore, non seulement le clergé affichait insolemment une telle pompe sous les yeux d'un peuple appauvri, mais encore il se refusait opiniâtement à abandonner ou tout au moins restreindre ses divers privilèges.

Pourtant, assuraient les deux périodiques rouges, tous ces beaux édifices - églises, presbytères, couvents, hôpitaux - de même que l'argent des fabriques, tout cela appartient à la population ... non au clergé!

Le "Notaire" des dialogues de "Campagnard" proclamait en effet: "tous ces établissements si utiles sont dûs (sic) encore plus aux libéralités des laïques qu'à celles du clergé, qui, même avec toute la bonne volonté que je lui connais, n'est pas en état, soit de les fonder soit de les soutenir..."²² C'est dans cet esprit que, lors d'une assemblée de la paroisse Ste-Thérèse-de-Blainville, il fut résolu "que l'argent des fabriques devraient (sic) être remis (sic) aux paroissiens pour les aider à faire instruire leurs enfants, toutefois en donnant les besoins de l'Eglise".²³ En résumé, tel que l'expliqua le correspondant "A., de Varennes", le 9 juin 1851,

Les habitants (sic) de Varennes, comme partout ailleurs, ont bâti tous les édifices publics, église, presbytère, maisons d'école, et par conséquent sont les propriétaires de ces édifices. (...) On dit: ce ne sont pas les habitants (sic) qui ont bâti: c'est la Fabrique: et moi²⁴ je dis la Fabrique ce sont les habitants (sic) de la paroisse.

22 L'Avenir, 16 octobre 1849.

23 Id., 11 octobre 1849.

24 Id., 11 juin 1851.

Au Canada-Revue, dès juillet 1891, on émit une opinion analogue, quoique sous forme interrogative. La Semaine Religieuse de Montréal ayant avancé que les paroissiens n'étaient plus propriétaires des dons qu'ils faisaient à l'Eglise, car "donner et retenir ne vaut rien", le Canada-Revue lui demanda:

1^o Vous, si partisans de l'adage: "donner et retenir ne vaut rien", ne faites-vous pas une énorme différence entre un don volontaire et un don forcé? ... celui qui donne \$20.00 par suite d'une répartition obligatoire, et qui devra en donner d'autres si ces \$20 ne suffisent pas, n'aurait-il plus rien à voir à l'emploi de son argent?

2^o Les paroissiens, selon vous, ne sont plus propriétaires des biens des fabriques, car ils ne "peuvent plus les réclamer à leur gré".

Voulez-vous dire si l'Eglise, qui, vous l'affirmez, en est la propriétaire, pourrait les "réclamer à son gré", les vendre, en disposer, en un mot, faire acte de propriétaire.

3^o Si, par suite de mauvaise administration, une fabrique faisait faillite avec un montant de dettes plus ou moins considérable, qui paierait ces dettes?

Serait-ce l'Eglise administratrice et propriétaire de ces biens?

Serait-ce l'évêque représentant l'Eglise et seul administrateur véritable?

ou plutôt ne s'arrangerait-on pas pour arriver, par une nouvelle répartition obligatoire, à faire payer ces dettes à ces paroissiens auxquels vous refusez tout droit de propriété, et même tout contrôle sérieux?²⁵

Cette idée fut reprise par la suite ("tout ce qui est dans les mains du clergé, dit-on une fois, provient des laïques")²⁶ et c'est précisément sur elle que la revue s'appuya pour approuver le Président Carnot d'avoir établi un contrôle laïc des fabriques en France²⁷ et pour exiger un pareil contrôle au Canada.²⁸

25 Canada-Revue, juillet 1891.

26 Id., 1^{er} avril 1893.

27 Notamment dans Canada-Revue, 10 juin 1893.

28 Id., 7 octobre 1893 et autres.

Toutes ces belles théories financières n'avaient pas pour autant l'approbation du clergé (ni des cléricaux d'ailleurs) qui, à vrai dire, apparaissait de plus en plus aux Rouges comme une véritable "sangsue financière". Tout semblait bon pour faire de l'argent, pour accroître ces richesses déjà considérables du clergé.

Après les dîmes, le casuel, les exemptions de taxes, il y avait au moins les quêtes, si nombreuses et si variées.

"L'aumône ...! s'écriait Barthe, à côté du mépris de l'argent on vous place chaque dimanche au prône une demande d'argent, et jamais l'église (sic) n'a eu une pareille soif de ce moyen de succès... De l'argent, toujours de l'argent donc!"²⁹ En général, L'Avenir se montra beaucoup moins prolifique que le Canada-Revue sur ce thème. Nous pouvons néanmoins retracer quelques articles paraissant bien confirmer que L'Avenir non plus n'appréciait guère ce genre de souscription presque forcée, particulièrement lorsqu'était utilisée l'autorité épiscopale pour justifier de telles quêtes! "Un Paroissien" de St-Hyacinthe (Dessaulles), par exemple, décrit les faits suivants:

M. le curé ne s'est jamais contenté des demandes faites du haut de la chaire, et tous les ans, depuis 1840 ou 41, il a fait circuler des listes de souscription. Quoique ces listes ne soient jamais couvertes de dons importants il ne s'est nullement découragé; mais une fois il a eu recours à l'autorité épiscopale pour obtenir par l'intimidation ce qui ne lui venait pas de bon-gré (sic). Ainsi, en 1843, le jour de la Fête-Dieu, les citoyens de St.-Hyacinthe furent profondément surpris d'entendre monseigneur de Montréal leur reprocher très vivement leur mauvaise volonté et le peu de cas qu'ils faisaient (sic) de leur respectable curé:

29 L'Avenir, 11 septembre 1849.

qu'il avait appris que ce digne homme recevait à peine la moitié de ce qui lui est nécessaire pour vivre: et que, puisque les dîmes ne suffisaient pas, il fallait pourvoir à son entretien par des souscriptions. Il termina en prévenant les citoyens de St.-Hyacinthe que si les souscriptions ne se faisaient pas immédiatement, le curé serait retiré. Monseigneur avait jugé à propos de faire cette gronderie, sans prendre aucune autre information que celles données par M. le curé; aussi, s'aperçut-il (sic) bientôt que là comme ailleurs, il était toujours sage d'entendre les deux parties avant d'en condamner une, et que les informations de M. le curé de St.-Hyacinthe lui-même pouvaient quelquefois ne pas être aussi fondées que l'évangile. La preuve, c'est qu'il n'y eut que très peu de chose de souscrit, et que la paroisse n'eut pas le malheur de se voir enlever M. le curé.³⁰

Dans le Canada-Revue, les mentions de telles "carottes ecclésiastiques"³¹ comme on les appelle, pullulent. A part les quêtes habituelles et régulières, il y en a pour les évêque orientaux, et les missionnaires ou séminaristes à l'étranger³² ("Avant de quêter pour les Séminaristes hindous, ne ferait-on pas bien de créer à Montréal un refuge pour les mères de famille sans asile?" observa-t-on entre autres choses),³³ pour le Jubilé du Pape, pour le denier de St-Pierre...³⁴ pour les âmes du purgatoire!³⁵ Pour avoir une idée plus juste de ce que reprochait exactement le Canada-Revue, relevons cet article significatif titré "La Carotte".³⁶ Dans une paroisse pauvre de la banlieue

30 L'Avenir, 21 juillet 1849.

31 Canada-Revue, 10 décembre 1892.

32 Id., 2 septembre 1893.

33 Id., 24 décembre 1892.

34 Id., 4 novembre 1893.

35 Id., 10 décembre 1892.

36 Id., 1er avril 1893.

montréalaise, le curé avait décidé d'aller à Rome et, sur le point de partir, voulant que les comptes fussent en règle, tint à peu près ce langage à ses paroissiens:

Mes frères, j'ai le regret de vous dire qu'il y a des arrérages, beaucoup d'arrérages dans la paroisse. Cela me fait de la peine, beaucoup de peine. D'abord, parce que ceux qui ne payent pas ce qu'ils doivent au curé sont de mauvais catholiques et aussi pour d'autres raisons. Vous savez que je m'en vais à Rome, je vais voir Notre Saint Père.

Eh bien s'il me demande:

- Comment ça va-t-il dans votre paroisse?

Qu'est-ce que je pourrai lui répondre? Voyez-vous ça, je serai obligé de lui dire:

- Saint Père, ils ne payent pas leur curé.³⁷

Les arrérages furent donc payés dès le lendemain. Puis, sur le moment du départ, nouveau discours et nouvelle quête:

"Mes chers frères, je pars pour Rome. Il doit y avoir parmi vous des gens qui désireraient faire dire des messes là-bas; c'est très efficace, vous le savez. D'autres aimeraient peut-être aussi à recevoir des médailles, des chapelets bénis par Notre Saint Père. Eh bien, je vous préviens, tout cela se paye d'avance, il faut que vous me donniez l'argent avant mon départ; aussi vais-je envoyer un homme dans les rangs pour faire la collection. Ne manquez pas de donner, il faut que tout le monde donne quelque chose." Deuxième razzia.³⁸

Il y en eut une troisième! De Rome, le curé suggéra de faire réciter des messes italiennes - "elles ont une grande vertu, et il est de toute nécessité, que vous en fassiez dire beaucoup, surtout des grand'messes. Envoyez-moi l'argent immédiatement..."³⁹ "Cette fois-ci, termine le Canada-Revue, on ne trouverait plus un sou dans la paroisse."⁴⁰

37 Canada-Revue, 1er avril 1893.

38 Ibid.

39 Ibid.

40 Ibid.

Joignons à cela les "prix modiques" pour l'Exposition d'une crèche,⁴¹ un bazar, une loterie,⁴² ou encore la vente de lampions, médailles, "eau miraculeuse",⁴³ messes,⁴⁴ principalement à l'occasion des pèlerinages,⁴⁵ sans compter les sommes exigées pour un baptême,⁴⁶⁻⁴⁷ un mariage, des funérailles⁴⁸ ou pour recevoir un quelconque sacrement, surtout pour faire ses Pâques.⁴⁹ "Auri sacra fames n'est-il pas le aïde de toute la hiérarchie, et celle-ci n'est-elle pas prête à tous les compromis, à toutes les humiliations ... pour sauver la caisse?"⁵⁰ s'enquêrait le Canada-Revue, après avoir dénoncé le fait que le haut-clergé (le pape y compris) s'abaissait même à accorder son approbation officielle ou sa bénédiction à certaines marques de vin et autres produits.

Et ce n'était pas tout! Si l'on en croit L'Avenir et le Canada-Revue, le clergé aurait poussé le cynisme jusqu'à s'appropriier, à toutes fins pratiques, dons et fonds destinés aux institutions créées pour la charité publique et l'éducation.

41 Canada-Revue, 24 décembre 1892.

42 Id., 2 septembre 1893 et 11 février 1893.

43 Id., 10 juin 1894.

44 Id., 2 septembre 1893.

45 Id., 12 août 1893.

46 Cf. aussi la discussion Scott-Globensky en p. 63.

47 Id., 20 août 1892.

48 Id., 4 novembre 1893.

49 Id., 17 juin 1893.

50 Id., 26 août 1893.

A nouveau, le Canada-Revue s'avéra le plus sévère et le plus fécond en critiques de ce genre. Mais L'Avenir sut aussi placer son mot sur la question. Pour le moins, il ne manqua pas de rappeler que ces dons ou fonds ne pouvaient être considérés comme devant servir à la jouissance personnelle du clergé. Ainsi, à propos du Séminaire de Montréal, "Le Notaire" des dialogues de Dessaulles avance cette opinion:

Le séminaire de Montréal fait d'immenses charités: je l'admets: mais on pourrait peut-être dire qu'il n'est pas propriétaire de biens immenses pour les seules jouissances personnelles de ses agrégés (sic): qu'il est usufruitier plutôt que propriétaire de ces biens; et au'aux yeux de la loi canonique, il n'en est que le dispensateur. Il a rempli noblement cette mission, je l'admets (...) Le séminaire a contribué généreusement à la construction de l'église paroissiale, je le sais. Mais il ne l'a pas faite seul. Les citoyens de Montréal y sont pour quelque chose et la fabrique pour la plus grande partie.⁵¹

Toutefois, L'Avenir ne se contente pas de simples énoncés théoriques et constatations de cette espèce. Il lui arrive aussi, à l'occasion, de se lancer dans une critique beaucoup plus virulente quant à l'usage par le clergé des sommes considérables que lui a versées le peuple. Ce sont Pierre Blanchet et Boucher-Belleville plus particulièrement qui se chargent de réfuter catégoriquement cette prétention des cléricaux selon laquelle "'si' le peuple donne beaucoup à ses prêtres, il ne doit pas oublier qu'il en reçoit l'équivalent":⁵²

Les adversaires ont avancé, affirme Boucher-Belleville, que les dîmes, après que les curés avaient pris ce qu'il leur fallait pour vivre, étaient généralement employés (sic) à

51 L'Avenir, 16 octobre 1849.

52 Id., 8 novembre 1849.

bâtir et à soutenir des collèges, à fonder d'autres maisons d'éducation, à doter des hospices de charité, etc. Je crois avoir suffisamment établi que les revenus des curés n'ont point ou n'ont que peu servi à faire ces fondations.⁵³

Et Blanchet de préciser:

C'est aux paroisses à voir combien d'écoles et de bibliothèques publiques ont été établies et soutenues par les curés dans les paroisses qui ont donné à leurs curés chaque année de \$1000 à \$1500 de dîmes depuis 20, 30, 40 ou 50 ans. Et ces paroisses sont nombreuses.

(...) Nous sommes disposés à reconnaître le bon usage de la dîme et le zèle ardent de certains prêtres qui ont fondé ou contribué à fonder les collèges de St-Huacincthe, de Ste.-Thérèse, de Chambly, Ste.-Anne et Nicolet. Mais c'est le très petit nombre qui en a agi ainsi. Ceux-là en auront la reconnaissance du pays. Mais ne pouvait-on pas faire plus avec les immenses revenus, (sic) du clergé?⁵⁴

De toute façon, aux yeux de ces Rouges, le clergé y gagne à tout coup: "ces fondations, ou'elles aient pour auteurs le clergé ou des laïques, ne sont-elles pas une source toujours féconde d'influence pour le clergé puisque c'est lui qui les dirige directement ou indirectement?"⁵⁵ Par conséquent, lorsque le clergé ne trouve pas, dans ces entreprises, un profit financier immédiat, il y trouve au moins un moyen d'affermir cette influence et cette autorité susceptibles de lui procurer d'autres avantages pécuniaires ultérieurs... Enfin, remarque un Blanchet peu disposé à éprouver une quelconque reconnaissance au clergé pour ses institutions de charité ou d'éducation, il ne faudrait pas oublier que: "Ce n'est pas ce qu'on ôte au peuple qui l'enrichit, c'est ce qu'on lui laisse!"⁵⁶

53 L'Avenir, 17 janvier 1850.

54 Id., 8 novembre 1849.

55 Ibid.

56 Ibid.

Au cours de la dernière décade de ce même XIX^e siècle, le Canada-Review renrit ces critiques et renchérit sur elles, corroborant ses assertions d'une foule d'exemples.

Le collaborateur "Lurus", qui consacrait une série de dix articles à "Nos institutions de charité",⁵⁷ émit d'avis que "tous ces établissements ne sont au fond que des entreprises très prosaïques"⁵⁸ et que l'un des principaux moyens employés par les communautés pour s'enrichir c'est l'exploitation de la charité".⁵⁹

Il est bon que l'on sache, insistait-il, que toutes les quêtes, toutes les sollicitations, toutes les carottes ecclésiastiques n'ont d'autre but que de grossir des trésors immobiles, et que toutes les déclarations sur la charité et sur l'amour du prochain cachent l'amour effréné des richesses, passion qui dévore ceux et celles qui se disent les représentants et les continuateurs ici-bas du divin Jésus qui a prêché la pauvreté et en a fait une vertu.⁶⁰

Après avoir rappelé que le clergé vivait essentiellement de la charité publique, la revue chercha donc à démontrer comment les communautés religieuses n'"appliquaient (pas) les sommes qu'elles re(cevaient) à l'unique objet de leur destination".⁶¹

Tout d'abord, selon le Canada-Review, le clergé faisait appel au public pour construire ses édifices. Et, si la population se faisait trop prier, il avait recours à un mandement de l'Archevêque. Ainsi en fut-il en

57 Canada-Review, 1^{er} janvier 1894; 13 janvier 1894; 20 janvier 1894; 3 février 1894; 10 février 1894; 17 février 1894; 3 mars 1894; 10 mars 1894; 10 mai 1894; 25 mai 1894.

58 Id., 1^{er} janvier 1894.

59 Ibid.

60 Id., 25 mai 1894.

61 Id., 20 janvier 1894.

1893 lors de la reconstruction du couvent Villa-Maria qui n'était assuré "que pour \$100,000., quand il eût pu et aurait dû porter \$500,000 d'assurances".⁶²

Il s'agissait ensuite d'exploiter au maximum les institutions charitables, le revenu de base provenant des exemptions de taxes et d'autres subventions provinciales ou individuelles. Dans la pratique, cela signifiait (toujours d'après la publication rouge) que la communauté s'arrangeait d'une part pour que ses pensionnaires lui rapportent éventuellement quelque chose, ce qui accroissait les profits, et d'autre part elle secourait le moins possible, d'où une réduction de dépenses.

A titre d'exemple, la feuille rouge énonça le cas des Soeurs du Bon Pasteur qui desservaient la prison des femmes et qui, suivant une rumeur relevée par le Monde, "se propos(ai)ent d'ouvrir une buanderie dans la prison, pour y faire l'ouvrage pour le public".⁶³ De même en était-il de cette affirmation de "gens mal intentionnés sans doute" pour qui la difficulté des étudiants en médecine à revoir les filles-mères le lendemain de leur accouchement dans les maternités religieuses résultait du fait "qu'aussitôt débarrassées de leur fardeau, (ces) filles (étaient) mises au travail pour acquitter les frais d'accouchement".⁶⁴

Puis, en ce qui concerne le peu de secours fournis à la population par le clergé, compte tenu de ses immenses revenus, le Canada-Revue portait à l'attention du lecteur ce cas d'une pauvre femme qui, abandonnée par son mari

62 Canada-Revue, 15 juillet 1893.

63 Id., 21 janvier 1893.

64 Id., 28 janvier 1893.

avec ses enfants en bas âge, mais non secourue par le clergé, fut condamnée deux fois de suite à un mois de prison, faute de ressources, et le serait probablement derechef jusqu'au trépas.⁶⁵ Par ailleurs, les chiffres livrés par les Soeurs à la Semaine Religieuse révélaient qu'"il (était) né en 3 ans et 8 mois à la Maternité 1100 enfants". Alors, questionnait la revue, "Que sont devenus ces 1100 enfants? Voilà ce que tout le monde se demande sans trouver de réponse, car personne ne peut ou ne veut en donner".⁶⁶ Néanmoins, le Canada-Revue, lui, crut déceler une bribe de réponse en publiant un passage de la Revue de Montréal, nouvelle revue française dirigée par le député A.-T. Lépine: "Sur 100 enfants apportés à l'hospice des Soeurs Grises..., racontait le reporter, 90 p.c. ne vivent que quelques jours; sur les 10 p.c. qui restent, il est bien rare que deux ou trois atteignent un an". Or, faute de personnel et d'espace, les Soeurs confiaient ces derniers bébés à diverses femmes plus ou moins pauvres qui venaient les chercher pour \$3.00 par mois au plus. Aucun linge n'était fourni; par contre, les Soeurs distribuaient "un sirop calmant pour tenir lieu de tout soin médical". Certaines de ces pauvres femmes prenaient ainsi à la fois 5, 6 et même 10 enfants: "Lorsqu'on a la chance que l'enfant vive un mois, ça paye un peu, déclarait l'une d'elles, mais il arrive souvent qu'il meure au bout d'un jour ou deux, et on n'a que juste de quoi payer les chars..." "On s'imaginerait quel genre d'alimentation ces pauvres déshérités reçoivent dans ces conditions", en déduisait le rédacteur.⁶⁷

65 Canada-Revue, 2 septembre 1893.

66 Id., 28 janvier 1893.

67 Id., 8 juillet 1893.

Bref, pour le Canada-Revue, "plus le clergé ... encaisse d'argent pour des fins charitables, plus ses propriétés s'arrondissent, et plus les infirmes, les vieillards et les mendiants non secourus se multiplient",⁶⁸ d'autant plus que la concurrence économique facilitée par les exemptions de taxe ruine certaines compagnies privées et provoque chômage, misère et émigration. Après tout, conclut "Lupus" à la façon de Pierre Blanchet, "si l'on ne plongeait pas le peuple dans l'indigence, on s'épargnerait la peine de le secourir".⁶⁹

Ceci pour la charité publique proprement dite. Mais, dans le domaine de l'éducation, c'était exactement la même chose, tout au moins dans l'optique des gens du Canada-Revue. Pour ne traiter que des sommes lèguées au clergé par de riches personnages pour fins d'éducation, voici comment le Canada-Revue voyait les faits: "Au Canada, quand un de nos vieux chiens vient à mourir, il lègue son argent au Séminaire, qui nous en repasse les miettes".⁷⁰ Quant aux institutions d'enseignement, fruits des dîmes, dons et exemptions de taxe, ne nous leurrions pas non plus à leur égard, note la revue. Prenons les écoles d'agriculture de l'Assomption et Ste-Anne-de-la-Pocatière; le Surintendant Gédéon Ouimet. a visité ces institutions en compagnie de MM. Pilon, Blackwood, Tarte et Joly de Lotbinière, et a lui-même reconnu dans son rapport que "les élèves n'(y) acquièrent ... aucune connaissance pratique".⁷¹ En effet, précise le Canada-Revue, les ecclésiastiques

68 Canada-Revue, 3 février 1894.

69 Ibid.

70 Id., 7 janvier 1893.

71 Id., juillet 1891.

dirigeant ces institutions craignent que les élèves fassent de mauvais labours ou abîment les instruments perfectionnés; et ils agissent de la sorte "uniquement pour un intérêt tout particulier, afin que le collège auquel l'école est affiliée ne perde rien, au contraire fasse des profits"!...⁷²

Les manuels scolaires, maintenant! De nouveau, le Canada-Revue blâmait le clergé qui, cette fois, grâce à son monopole de publication de manuels scolaires, faisait fortune. Contrairement aux autres éditeurs ou libraires, le clergé jouissait d'exemptions de taxe. En outre, pour la feuille libérale, non seulement ce monopole empêchait l'uniformité des livres scolaires, mais encore il permettait la publication de très mauvais manuels dont Henri Roullaud du Canada-Revue fit d'ailleurs une étude approfondie;⁷³ ces manuels recevaient malgré tout l'approbation du Conseil d'Instruction Publique, lui-même contrôlé par le clergé.

Et le journal rouge produisait ses preuves. La spéculation cléricale la plus flagrante à cet égard s'opéra sur le "Petit Catéchisme". Autrefois, disait la revue, ce volumen'était vendu que 5¢. Cependant, sous prétexte de faire une édition unique, le clergé accapara le monopole de ce volume ("L'excuse était spécieuse, la raison invoquée fausse. Les catéchismes n'étaient certainement pas différents puisque les éditeurs se gardaient bien de les composer eux-mêmes"),⁷⁵ en réalité pour mettre sur pied une Cour Cardinalice, selon l'idée des "bonnes âmes qui se prosternaient ... (aux) pieds" de Mgr Taschereau.⁷⁶ C'est ainsi que le prix du "Petit Catéchisme"

72 Canada-Revue, juillet 1891.

73 Par exemple, la "Géographie à l'usage des élèves de la Congrégation de Notre-Dame".⁷⁴

74 Canada-Revue, 12 novembre 1892.

75 Id., 28 janvier 1893.

76 Ibid.

passa de 5¢ à 10¢, alors que, d'après plusieurs imprimeurs compétents, son "prix de revient n'en (était) pas plus de UN CENT ET QUART PAR VOLUME".⁷⁷

D'après le Canada-Revue, le clergé et les cléricaux étaient allés encore plus loin: certains volumes "affreux" et écrits par des ecclésiastiques furent, paraît-il, distribués en prix dans toutes les écoles. Entre autres, le castor L.-P. Pelletier aurait "fait (au nom du gouvernement) une large commande de Prêtre Vengé, l'oeuvre du Rév. Père Lacasse" dans ce but!⁷⁸

Aussi le Canada-Revue n'avait-il pas tardé à préconiser l'abolition du Conseil de l'Instruction Publique et l'uniformité des manuels scolaires qu'il exigea jusqu'à sa disparition. Dès son premier numéro hebdomadaire, le 23 juillet 1892, il inscrivait ce qui suit à son programme:

Le conseil de l'Instruction Publique est une impuissance qu'il faut supprimer. Un de nos confrères l'appelait l'autre jour "éteignoir à ramifications dont le maître capuchon est à Québec", et ce n'est pas nous qui le contredirons; les livres d'écoles employés pour instruire notre jeunesse sont tous idiots, si innombrable que soit leur liste. Avec dix ouvrages qui seraient les mêmes dans toutes les écoles, et qui vaudraient quelque chose, il y en aurait amplement assez, les parents économiseraient bon an, mal an, une vingtaine de piastres par enfant: mais cela ne ferait pas l'affaire des frères imprimeurs et des frères relieurs.⁷⁹

Le périodique rouge se garda bien d'oublier, finalement, de souligner ces autres sources de profit pour les communautés enseignantes: le commerce dans les couvents (trafic de pianos,⁸⁰ etc.) et les quêtes à

77 Canada-Revue, 28 janvier 1893.

78 Id., 29 avril 1893.

79 Id., 23 juillet 1892.

80 Id., 25 février 1893.

tout propos, notamment à l'occasion de la fête de la Supérieure, de la Directrice ou encore de l'inauguration d'une nouvelle cloche dont chaque enfant peut devenir parrain pour 5¢ ou 10¢, et ainsi de suite.⁸¹

En définitive, les écoles contrôlées par des religieux ou religieuses finissaient par être plus coûteuses que les écoles publiques ou dirigées par des laïcs. C'était l'opinion de Flavien Moffet, ce candidat à la commission scolaire d'Ottawa que Mgr Duhamel avait fait battre en 1893. "Les catholiques d'Ottawa, écrit-il, paient \$6.50 par mille pour les taxes scolaires, tandis que la taxe des écoles publiques n'est que de \$4.50 par mille". Au surplus, la loi ontarienne autorise une légère rétribution mensuelle "pour payer le coût des livres, papeterie, et autres accessoires, et (pour) voir à ce que toutes les écoles reçoivent une série uniforme de livres de classe". Or, spécifie Moffet, "on impose la taxe, c'est vrai, 10, 15 ou 20 cts par mois et par élève, mais on ne leur fournit rien. ... il nous faut en outre acheter des Frères et des Soeurs les livres, les cahiers, les plumes et les crayons".⁸² Et ce n'est pas tout: les écoles canadiennes-françaises coûtent même plus cher que les écoles irlandaises! Les écoles publiques comptent 65 instituteurs pour 3,000 élèves; les écoles irlandaises, 31 pour 1,345; les écoles canadiennes-françaises, 58 pour 1,964.⁸³ Quant aux salaires,

⁸¹ *Canada-Revue*, 3 décembre 1892; 17 décembre 1892; 17 juin 1893; 19 août 1893; 9 décembre 1893.

⁸² *Id.*, 11 février 1893.

⁸³ *Ibid.*

Les commissaires irlandais ne fournissent ni logis, ni monastères à leurs chers Frères (11) ou à leurs instituteurs laïques (4). Ils ne leur paient pas de cuisiniers ni de directeurs. En résumé, le total des salaires qu'ils paient pour quinze instituteurs, Frères et laïques, s'élève à \$5,225, soit \$348 en moyenne par instituteur. Les commissaires français paient 28 Frères à \$225, ce qui fait \$6,300 en salaires, auxquels il faut ajouter au moins \$2,200 pour représenter le prix du loyer de trois logements, leur chauffage, les réparations et le paiement des taxes d'eau. Nous arrivons à un total de \$8500 pour 22 instituteurs enseignants, ce qui fait une moyenne de \$386.60 par instituteur.⁸⁴

Au Québec même, ce n'est guère mieux. Toujours selon le Canada-
Revue, au Collège des Jésuites de Montréal, le Procureur lui-même a reconnu que "les élèves rapportent au collège 50% au moins de bénéfice net sur le chiffre de pension qu'ils paient". Et, "ces bons Pères ... acceptent même une petite subvention de \$1,500 du gouvernement". Au total, d'après la feuille rouge, "Le Collège des Jésuites réalise chaque année SOIXANTE MILLE DOLLARS de bénéfices nets à même l'argent que lui payent les citoyens de Montréal pour l'éducation de leurs enfants."⁸⁵

Prenons note, enfin, avec le Canada-
Revue, de certaines "spéculations" de plus vaste envergure présumément entreprises par les Jésuites et les Sulpiciens sur le dos de l'Université Laval à Montréal. A propos des Jésuites, par exemple, "Universitaire" parle de tentative "dans le clan des Castors pour mettre la main sur l'Université Laval" et "ensuite la livrer pieds et poings liés aux Jésuites qui ont à vendre des terrains sur la rue Bleury, et flairent là une bonne affaire".⁸⁶ De façon générale, la revue

⁸⁴ Canada-
Revue, 11 février 1893.

⁸⁵ Id., 10 décembre 1892.

⁸⁶ Id., 29 octobre 1892.

fut suffisamment prudente pour ne considérer ces suppositions que comme des suppositions!... Quoi qu'il en soit, le simple fait d'émettre de telles hypothèses démontre à souhait que ces Rouges ne faisaient pas du tout confiance au clergé. Pour L'Avenir et le Canada-Revue, le clergé, déjà si riche, demeurait un exploiteur sans vergogne!

Pourtant, que n'aurait-on pas pu faire avec toutes ces richesses qui, pour le moment, s'accumulaient et moisissaient dans les vastes coffres ecclésiastiques, quand elles ne se transformaient pas en fastueux presbytères!

Pensez-vous, exposait Pierre Blanchet, dans L'Avenir, qu'avec l'énorme somme de près d'un demi-million de piastres que vous recevez en dîme chaque année, à part des immenses dotations des séminaires de Montréal et de Québec, on ne pourrait pas hérisser le pays de lycées et de magnifiques académies comme aux Etats-Unis...⁸⁷

Pour leur part, les rédacteurs du Canada-Revue, révoltés de voir tant d'argent absorbé par presbytères et curés (au point que le clergé pût projeter de remplacer L'Etendard mort!),⁸⁸ nourrissaient l'opinion qu'avec "le quart de ce qui (était) absorbé chaque année sous le faux prétexte de faire vivre un clergé ... dix fois plus riche qu'(eux), d'entretenir des institutions ... archi-millionnaires, on (aurait fait) une belle université".⁸⁹

Ainsi, face à ce qu'ils appellent l'exploitation cléricale, L'Avenir et le Canada-Revue songent tous deux à l'éducation, cette éducation si indispensable et nonobstant si négligée. Et ils y pensent d'autant plus spontanément qu'ils se rendent bien compte que c'est là la seule planche

87 L'Avenir, 8 novembre 1849.

88 Canada-Revue, 22 août 1893.

89 Id., 4 février 1893.

de salut du peuple canadien-français, la seule voie par laquelle les Canadiens-Français pourront un jour se libérer de ce joug cléricale qui condamne les Canadiens-Français à subir une tyrannie et une exploitation révoltantes - tout au moins aux yeux de ces Rouges.⁹⁰ Mais justement, s'il en est de la sorte, le clergé ne trouve évidemment aucun profit à une extension de l'enseignement; bien au contraire, le clergé a tout intérêt à limiter le plus possible l'éducation! En conséquence, les deux périodiques rouges parviennent rapidement à la conclusion que clercs et cléricaux ne sont au fond que des ETEIGNOIRS! N'empêchent-ils pas l'extension de l'éducation et, par là, l'émancipation du peuple? N'exploitent-ils pas les fonds destinés à l'éducation au point de restreindre les services éducatifs qu'avec de telles ressources ils pourraient offrir? Ne pressurent-ils pas la population laïque à un point tel que celle-ci, trop appauvrie, ne puisse elle-même se préoccuper de l'extension de l'enseignement?

D'avantage même, poursuivent les deux publications, le clergé non seulement nous limite financièrement sur le plan éducatif, mais encore, par sa tyrannie, il nous interdit d'envoyer nos enfants dans des écoles autres que les siennes! En fait, le clergé exerçait un contrôle presque absolu sur l'éducation et entendait le maintenir à n'importe quel prix!

90 Ne lit-on pas, par exemple, dans L'Avenir, ces phrases significatives à propos du "terrorisme" du haut de la chaire: "Le seul remède à ces plaintes, c'est l'instruction du peuple. Quand le peuple sera instruit, il ne souffrira pas de semblables abus ou de pareils sorties n'auront aucun effet sur lui."⁹¹

91 L'Avenir, 4 décembre 1849.

Aussi, pour d'abord faire ressortir cette mainmise cléricale sur le système d'éducation, cette mainmise prohibant pratiquement toute intrusion ou intervention laïque (exception faite, bien sûr, des "amis" ou "instruments" du curé...), L'Avenir s'en prit-il à cette immixtion cléricale dans les élections de commissaires d'écoles ou de marguilliers. Joseph Beauprê de Sorel, par exemple, écrivit dans L'Avenir - on s'en souvient⁹² - que le curé cherchait à élire des gens de peu d'éducation "qu'il pourrait contrôler à son goût".⁹³ De cette façon, le curé avait libre cours, d'où les plaintes de L'Avenir et de ses correspondants face à l'espèce de mystère entourant dès lors l'administration des fonds de fabrique destinés à l'éducation. Dans le comté d'Yamaska, en particulier, la population semble avoir violemment réagi contre cet état de choses; il s'en suivit une longue polémique entre le maire, d'une part, le curé et le notaire, de l'autre;⁹⁴ et L'Avenir reproduisit le tout fidèlement. Le maire, apparemment fort estimé de L'Avenir,⁹⁸ expliquait donc:

92 Cf. p. 67 ss.

93 L'Avenir, 4 janvier 1851.

94 Le maire: Noé Fortier;⁹⁵ le notaire: Etienne Boucher;⁹⁶ le curé: Joachim Boucher.⁹⁷

95 L'Avenir, 18 mai 1850.

96 Id., 28 juin 1850.

97 Id., 5 octobre 1850.

98 Voir l'introduction à l'article: "La position ainsi que la respectabilité de ce monsieur en font un correspondant sur lequel l'on puisse compter quant à la véracité des faits qu'il publie."⁹⁹

99 L'Avenir, 18 mai 1850.

Eh bien! M. le Directeur, moi... j'attribue le mécontentement (de la population qui a incendié les propriétés du président des commissaires d'écoles) à la mauvaise administration, au système de cachette que l'on se plaît à perpétuer ici, et au manque total de compte rendu. L'on fait pour les assemblées d'écoles dans cette paroisse, comme pour l'élection des marguilliers, l'on se renferme à huit (sic) clos, et dans la maison PRESBYTERIALE - s'il vous plaît; là on traite les affaires les plus sérieuses de la paroisse, sans admission aucune si ce n'est pour des favoris du presbytère: aux autres, on leur dit avec assurance: vous n'avez rien à faire ici, d'ailleurs vous êtes TROP CURIEUX, RETIREZ-VOUS, quand on aura besoin de vous nous vous appellerons etc. etc. etc...¹⁰⁰

D'ailleurs, L'Avenir eut le bonheur, croirait-on, de voir son point de vue approuvé en cour lors d'un jugement porté sur un problème analogue à St-Martin, si l'on considère les notes suivantes de ce même journal:

La cour, en rendant (le) jugement, a fait des remarques très sévères sur la conduite des membres du clergé qui s'immisçaient dans l'administration des affaires temporelles des paroisses de manière à déposséder les paroissiens de leur droit de la surveiller, tantôt en les défranchisant au moyen de petites cliques organisées pour faire les élections des marguilliers et tantôt en accomplissant eux-mêmes les devoirs du marguillier ou¹⁰¹ en faisant (sic) usurper la charge par de prétendus procureurs.

Quelque quatre ou cinq décades plus tard, le Canada-Revue flétrissait également cette forme de "tyrannie cléricale" et amplifiait sur L'Avenir. A cet effet, il releva ce cas auquel nous avons déjà fait allusion: la candidature de Flavien Moffet à la commission scolaire d'Ottawa. D'abord défait par 41 voix, grâce à l'influence indue du

100 L'Avenir, 18 mai 1850.

101 Id., 9 avril 1851.

clergé et plus particulièrement de Mgr Duhamel, Moffet fut toutefois élu l'année suivante, ce qui provoqua ces observations acrimonieuses du Canada-Revue: "La voilà bien l'influence cléricale qui dénature l'expression de l'opinion publique ... Il y a un an, en somme, le clergé d'Ottawa a volé à M. Moffet son élection; nous en avons aujourd'hui la preuve."¹⁰²

Intercalons de plus, pour bien faire sentir jusqu'où pouvait aller ce contrôle clérical, ou cette "tyrannie", le bref passage suivant qui relate l'expérience d'un "vieillard" auquel on interdit d'envoyer ses filles dans une école autre que catholique:

- Vous les envoyez donc dans un pensionnat anglais et protestant (demande le confesseur)
 - Oui; c'est la seule institution de ce genre qui existe ici (répond le pénitent)
 - Ecoutez, si vous ne retirez pas immédiatement de là vos filles pour les renvoyer au couvent, vous n'aurez pas l'absolution!
 - Eh bien, je refuse.
- Et sur ces mots, l'honnête vieillard se retira indigné, mais bien décidé à ne pas sacrifier l'avenir et le bonheur de ceux qui lui sont si chers, au caprice et au despotisme de ces autocrates en soutane, qui ne peuvent savoir combien nous aimons les petits êtres auxquels nous consacrons le meilleur de notre cœur et de notre vie.
- Sans famille et sans patrie, ces tyrans sont tous les mêmes!¹⁰³

Enfin, heureux de voir ses vues approuvées par des clercs plus libéraux tels les évêques Satolli,¹⁰⁴ Gibbons, Corrigan, Spalding, pour ne

102 Canada-Revue, 13 janvier 1894.

103 Id., 12 août 1893.

104 Il s'agit de Mgr Satolli envoyé aux Etats-Unis pour régler certains conflits au sein de l'Eglise catholique américaine. D'après les rares mentions qu'on ait à ce propos, il semble que, là encore, il s'agissait d'un conflit dû à l'intransigeance de certains ecclésiastiques de type ultramontain-castor et de certains laïcs cléricaux.

pas parler de Léon XIII lui-même,¹⁰⁵ le Canada-Revue prisait fort peu les attaques du clergé canadien contre les écoles neutres et non-confessionnelles. En effet, le Père McGlynn,¹⁰⁶ hôte du Pape en 1893, n'avait-il pas déclaré, le 2 février 1889, dans un discours sur "Les Ecoles Publiques et leurs ennemis":

L'Eglise veut contrôler absolument l'éducation séculière du monde entier? A-t-elle ce droit? Je proclame que non! (...) Parler de l'immoralité des écoles publiques est une calomnie dégradante. (...) Quelle est la vérité? La vérité est qu'il y a probablement moins d'immoralité dans les écoles publiques que dans les écoles paroissiales. Pourquoi? Parce qu'il y a plus d'intelligence, de décence et de pureté dans les écoles publiques; l'air y est plus frais, les salles sont plus confortables; tout y est sur une échelle plus large, plus digne...¹⁰⁷

"Le tableau n'est pas flatté, observait la revue, mais du moment où le Pape n'a rien trouvé à redire aux paroles du Père McGlynn qui l'avait tracé, M. Tardivel nous pardonnera bien de le reproduire"...¹⁰⁸

Si L'Avenir, quant à lui, n'eut pas à affronter le clergé canadien sur cette question spécifique des écoles neutres, c'est que ces dernières n'existaient pratiquement pas, à cette époque, tout au moins au Canada français. Quoi qu'il en soit, compte tenu de son entérinement apparent des avancées de Victor Hugo concernant les écoles neutres et la séparation de l'Eglise et de l'Etat dans l'enseignement, on peut aisément déduire que,

105 Cf. notamment Canada-Revue, 17 décembre 1892.

106 Prédicateur américain qui approuva les écoles publiques aux dépens des écoles catholiques et combattit la pauvreté. Excommunié en 1886, il fut rétabli dans l'Eglise et le sacerdoce en 1893.

107 Canada-Revue, 1er juillet 1893.

108 Ibid.

face à une situation identique, L'Avenir aurait réagi d'une façon IDENTIQUE à celle du Canada-Revue! Transcrivons donc ces extraits de Hugo, tels que rapportés par L'Avenir:

... je veux, je le déclare, la liberté de l'enseignement; mais je veux la surveillance de l'Etat, comme je veux cette surveillance effective; je veux l'Etat laïque, purement laïque, exclusivement laïque... J'entends maintenir, quant à moi, et au besoin faire plus profonde que jamais, cette antique et salutaire séparation de l'Eglise et de l'Etat ... et cela dans l'intérêt de l'Eglise comme dans l'intérêt de l'Etat.¹⁰⁹

Du reste, est-il besoin d'ajouter que, face à l'enseignement cléricale, L'Avenir, pas plus que le Canada-Revue, ne se garde d'exprimer de sérieuses remontrances? Le clergé contrôle notre système d'éducation et nous empêche d'aller voir ailleurs, de fonder nos propres écoles, conviennent les journaux rouges. Si, au moins, pensent-ils aussi, probablement, son système d'éducation était satisfaisant... Mais, nous l'avons vu sur le plan financier, il n'est qu'exploitation! Et l'éducation elle-même vaut-elle la peine d'être maintenue à ce prix? Peut-on se contenter de l'éducation fournie par ce système, de l'enseignement qui y est donné, de la mentalité, enfin, que façonne le clergé à travers ces écoles comme à travers la presse, les mandements, les sermons? Non, mille fois non! certifient les deux feuilles libérales. Examinons tout cela de plus près!

L'Avenir - rappelons-le - avait d'abord félicité le clergé pour son zèle et ses sacrifices pour l'éducation.¹¹⁰ Simultanément, il avait néanmoins

109 L'Avenir, 30 mars 1850.

110 Cf. chapitre I et un article de "L'Arbre de la Vallée" dans L'Echo de la Presse, de Montmagny, article que reproduisit L'Avenir dans l'un de ses premiers numéros.¹¹¹

111 L'Avenir, 23 octobre 1847.

dévoilé quelques failles de ce système éducatif et avait proposé quelques réformes, mais l'indifférence ou les attaques du clergé et de ses acolytes laïques, les cléricaux, le conduisirent rapidement à une critique beaucoup plus véhémente.

Comme preuve de cela, nous n'avons qu'à reprendre et poursuivre ce passage de Pierre Blanchet où il laissait entendre qu'avec les revenus du clergé on aurait pu édifier des lycées et académies "où l'on (aurait donné) une éducation bien plus soignée, plus progressive, plus nationale et plus convenable aux besoins du pays que l'éducation ... de(s) ... six ou sept collèges (canadiens)".¹¹² Blanchet assurait également: "... vous ne comparerez pas la mince et étroite éducation de nos collèges à celle de la plus modeste académie américaine"!...¹¹³ Voilà des critiques passablement sévères du système d'éducation canadien. Or, d'après Boucher-Belleville, l'infériorité de ce système clérical se décelait même au niveau primaire: "qui ne connaît l'infériorité de ces écoles, en général? C'est au point qu'on a vu des écoles de soeurs ne pouvoir se soutenir et tomber malgré l'influence du curé, lorsque de jeunes demoiselles se sont mises à enseigner dans le voisinage"!...¹¹⁴

Nous verrons plus loin que le Canada-Revue, pour sa part, chercha aussi à faire ressortir les failles du système éducatif clérical en citant quelques exemples d'incompétence chez les professeurs comme chez les gens formés à ces collèges. L'Avenir ne semble cependant pas avoir généralement

112 L'Avenir, 8 novembre 1849.

113 Ibid.

114 Id., 11 janvier 1850.

usé de ce procédé. A ce niveau-là aussi, les idées fondamentales sont à peu près les mêmes dans les deux journaux, mais l'expression est légèrement différente. Les critiques sont foncièrement les mêmes, mais, bien souvent, on a l'impression que les 40-50 ans qui séparent L'Avenir et le Canada-Revue, ces 40-50 ans de luttes incessantes entre les Rouges et le clergé, expliquent un peu le style plus emporté, les arguments plus élaborés, les exemples plus nombreux et plus recherchés, qu'on retrouve habituellement dans la revue des années '90. C'est là, pensons-nous, une règle assez générale pour les deux publications rouges - nous en reparlerons - et elle s'applique à ce thème-ci, celui de l'éducation cléricale, plus particulièrement.

Malgré la similitude de vues entre L'Avenir et le Canada-Revue, c'est donc surtout ce dernier qui s'attaque ouvertement aux collèges classiques et à l'enseignement des clercs. Au début, tout comme L'Avenir, le Canada-Revue avait un peu ménagé les collèges classiques en prétendant qu'ils étaient valables, mais qu'une éducation plus pratique était indispensable!¹¹⁵ Nonobstant, avec le temps, son exaspération s'accroissant

¹¹⁵ Les deux périodiques parlèrent notamment d'éducation agricole plus poussée. Le Canada-Revue suggéra que le clergé lui-même s'instruise à ce propos pour aider ensuite les cultivateurs,¹¹⁶ tandis que L'Avenir reprocha au clergé son inaction dans ce domaine:

Déjà, je vous l'ai dit, monsieur, écrit "Un Vieux Démocrate" (D. Latte), si je suis un annexionniste convaincu, c'est parce que je cherche en vain au Canada des collèges spéciaux pour l'industrie, les langues vivantes, l'agriculture; des écoles bien dirigées par un bon système uniforme où l'on puisse apprendre les droits et les devoirs politiques des citoyens comme le catéchisme nous apprend les devoirs de chrétiens.

Un peu plus haut, il avait déjà observé: "Tous les hommes éclairés dans le clergé comme dans le peuple comprennent la grande urgence de cette réforme salutaire, mais tous comprennent aussi qu'il serait heureux que le clergé donnât l'impulsion au lieu de la recevoir".¹¹⁷

¹¹⁶ Canada-Revue, mai 1891.

¹¹⁷ L'Avenir, 18 décembre 1849.

en proportion du refus de réforme et des ripostes agressives du clergé et de ses "amis" cléricaux, la feuille rouge les assaillit bientôt sans détour.

L'échec de la motion Masson au Conseil de l'Instruction Publique paraît avoir été la goutte qui fit déborder le vase! Cette motion de L.-R. Masson exigeait, "comme cela se fai(sait) en Europe, que tous les professeurs, ecclésiastiques comme laïques, faisant partie du corps enseignant dans les communautés de femmes ou d'hommes, (eussent) à subir des examens avant d'entrer dans l'enseignement, afin de bien constater leur compétence, chacun dans sa partie".¹¹⁸ Elle fut d'abord rejetée, à l'automne 1892, par le bloc des évêques contre "tous les membres laïques du conseil, moins M. Eugène Crépeau",¹¹⁹ puis, représentée en mai 1893, de nouveau défaite par les onze évêques présents contre huit laïques, excluant Thomas Chapais et Eugène Crépeau, deux castors.¹²⁰ On eut beau s'appuyer sur certains prélats progressistes tels que Mgr Satolli, délégué apostolique aux Etats-Unis, pour lequel les maîtres des écoles catholiques devaient non seulement faire preuve de capacité et d'habileté devant leur commission diocésaine, mais encore, "après un examen passé avec succès, (avoir) conquis le diplôme de maître d'enseignement devant la commission civile des études."¹²¹ Rien à faire: le clergé canadien, fermement secondé des castors, se refusait à ce type d'examens.

118 Canada-Revue, 8 octobre 1892.

119 Ibid.

120 Id., 27 mai 1893.

121 Ibid.

En conséquence, pour bien démontrer la nécessité de telles réformes et, en même temps, faire ressortir les faiblesses des collèges classiques, le Canada-Revue entreprit de prouver l'incompétence des ecclésiastiques en général, de ceux qui enseignaient en particulier, et l'ignorance de bien des journalistes cléricaux comme de l'ensemble de la population, d'ailleurs.

Parmi les prêtres pris à partie, on rencontre principalement l'abbé Baillargé,¹²² directeur du Collège de Joliette et de quelques périodiques.¹²³ Ces journaux, le Canada-Revue les qualifiait d'ailleurs de "feuilles de chou" pour leur style "gnan-gnan"¹²⁶ et suggérait de les faire disparaître au plus tôt comme première réforme de l'éducation.¹²⁷ Le chanoine Bruchési, lui, se vit harceler pour son "Catéchisme laïque" et ses notions présumément limitées en histoire canadienne.¹²⁹ Quant au Révérend Z. Lacasse, le périodique rouge lui reprocha d'écrire "Bon dommage!" au lieu du canadianisme bien connu "Beau dommage!"¹³⁰ et communiqua sarcastiquement à propos d'une de ses Mines: "Le fond est idiot, sans doute, mais la forme est

122 Il y eut plusieurs autres articles le critiquant sur son style et ses idées; il y en eut une bonne quinzaine.¹²³

123 Canada-Revue, 29 août 1892; 24 septembre 1892; 29 octobre 1892...

124 L'Etudiant; La Famille; Le Couvent: tous de Joliette.¹²⁵

125 Canada-Revue, 5 novembre 1892.

126 Id., janvier 1892.

127 On alla même jusqu'à insinuer: "monsieur l'abbé Baillargé n'est pas un aliéné ordinaire, c'est tout un hospice à lui tout seul".¹²⁸

128 Canada-Revue, 5 novembre 1892.

129 Id., 7 janvier 1893; 14 janvier 1893; 21 janvier 1893.

130 Id., 28 octobre 1893.

idiote. C'est la loi des compensations."¹³¹ Toutefois, à cette liste, nous nous permettons d'ajouter deux autres cas qui, parmi les nombreuses mentions d'incompétence cléricale, nous paraissent des plus représentatifs de ce que réprouvait exactement la revue. Le premier exemple concerne l'une des figures de proue du système d'éducation cléricale, le vice-recteur de l'Université Laval à Montréal, l'abbé Jean-Baptiste Proulx:

Le savant vice-recteur prétend qu'il est inébranlable, constate le Canada-Revue. Nous l'en félicitons. Mais nous voudrions le voir aussi solide sur la grammaire. Il n'écrit pas: l'atmosphère est calme et serein. Il nous semble que le vice-recteur de la seule université française du pays devrait savoir qu'atmosphère est du féminin. Il faut être prudent avec le sexe, mais pas au point d'avoir en horreur le féminin jusque dans les mots.¹³²

L'autre cas, l'un des plus frappants, sinon le plus aberrant, fut signalé par la publication rouge pour "démontrer péremptoirement que ces examens (ceux proposés dans la motion Masson) (étaient) indispensables".¹³³

Il s'agissait d'un prêtre-professeur de Rhétorique au Séminaire de Sherbrooke, l'abbé Castonguay, qui se vit relever, successivement par un "instituteur",¹³⁴ un "élève",¹³⁵ un "charretier"¹³⁶ et un "Anglais",¹³⁷ au moins neuf fautes (peut-être douze) dans la première phrase d'une lettre adressée à M. Joncas, rédacteur de L'Événement. Qu'on nous permette de reproduire in extenso cette phrase remarquable!

131 Canada-Revue, 28 octobre 1893.

132 Id., 12 novembre 1892.

133 Id., 5 novembre 1892.

134 Id., 8 octobre 1892.

135 Id., 15 octobre 1892.

136 Id., 22 octobre 1892.

137 Id., 29 octobre 1892.

Monsieur,
 Il est malheureux que vous approuviez dans votre journal des écrits aussi pernicieux comme ceux publiés dans le Canadien; il aurait été mieux pour tout journaliste qui veut attaquer la religion d'approuver les articles du CANADA-REVUE, parce que on aurait vu votre opinion et vos principes, faisant école commune avec le CANADA-REVUE. (sic)¹³⁸

Il n'est presque pas nécessaire de spécifier que, dans le quatrième numéro consécutif traitant de cette lettre (29 octobre 1892), on annonçait déjà que "L'abbé Castonguay a(vait) été renvoyé du séminaire de Sherbrooke" et "occup{ait) ... une place de vicaire dans une paroisse" dont on tut le nom!¹³⁹

Du côté laïque, l'adversaire le plus acharné du Canada-Revue, Tardivel, ne fut assurément pas épargné. Tardivel, originaire des Etats-Unis, soutenait en effet qu'il avait appris le français dans un collège classique; aussi la revue rouge répliqua-t-elle illico:

Le directeur de la Vérité est un fort en thème c'est lui-même qui le dit. Pourquoi donc se permet-il une phrase comme celle-ci:

Quand on dit qu'on n'a reçu aucune lettre quelconque relativement à tel sujet, cela signifie qu'on n'a reçu ni lettre publique, ni lettre privée.

Quand on dit "qu'on n'a reçu aucune lettre quelconque", on peut se vanter d'écrire passablement l'iroquois mais insuffisamment le français.¹⁴⁰

Les Rouges de '90 ridiculisèrent en outre le Courrier de Saint-Hyacinthe pour avoir confondu "naturaliste" et "matérialiste",¹⁴¹

La Minerve, parce qu'elle avait pris le "Derby" pour un cheval

138 Canada-Revue, 8 octobre 1892.

139 Id., 29 octobre 1892.

140 Id., 29 avril 1893.

141 Id., 8 avril 1893.

("Pauvre Derby, s'esclaffa le Canada-Revue, un si bon cheval! défait par Ladas. C'est humiliant pour sa réputation, si bien établie cependant")¹⁴² et ainsi de suite pour les divers journaux castors.

Finalement, que dire de l'ignorance populaire? A cause d'elle, bien sûr, les Canadiens-Français éprouvaient des difficultés à se trouver des emplois aux Etats-Unis. A cause d'elle encore, un ministre se serait opposé à un projet de loi visant "à imposer aux commissaires d'écoles l'obligation de savoir lire et écrire", "parce que, a-t-il dit, il y a des municipalités où l'on ne pourra pas trouver d'individus qualifiés pour être commissaires".¹⁴³

Pourtant, les 75 médailles que le chanoine Bruchési a rapportées de l'Exposition de Chicago pour le système d'éducation québécois ne prouvent-elles pas, demandent clercs et cléricaux, que le Québec jouit malgré tout du "meilleur système scolaire"?

SOIXANTE-QUINZE MEDAILLES! s'exclame le Canada-Revue. Excusez du peu. A force de vouloir trop prouver, on ne prouve rien du tout; et Tardivel a dépassé le but d'au moins soixante-quatorze médailles. (...) Il est bien évident que dans ce concours universel la palme devait rester à la province de Québec, car, en définitive, il s'agit du système scolaire et non de ses résultats. Or, notre système est merveilleux à ce point qu'il permet aux enfants de rester cinq ou six ans à l'école sans compromettre leur heureuse ignorance.¹⁴⁴

Voyez plutôt ce que M. Steeg,¹⁴⁵ "l'éminent délégué français aux fêtes de la St-Jean-Baptiste", en pense, lui de notre système d'éducation!

¹⁴² Canada-Revue, 10 juin 1894.

¹⁴³ Id., 4 février 1893.

¹⁴⁴ Id., 9 décembre 1893.

¹⁴⁵ Pasteur et ancien député français.

"Non, estime Steeg, vous n'êtes pas en retard, car le mot retard comporte une idée de locomotion; non, vous ne pouvez être en retard, vous êtes arrêtés"!...¹⁴⁶ "Le mot est dur, admet la revue, mais on conviendra qu'il peint la situation d'une façon saisissante."¹⁴⁷

"On dit, affirme aussi le Canada-Revue, que nous sommes ignorants, inférieurs, mal élevés, hypocrites, dissimulés. Notre seule excuse, c'est que notre clergé nous a fait (sic) à son image."¹⁴⁸ Eh oui! selon L'Avenir et le Canada-Revue, le clergé ne recherche que l'asphyxie de l'esprit pour mieux subjuguer le peuple!

Dans une première étape - nous venons de le voir - il force la population à ne fréquenter que ses écoles, où, du reste, il veille à ne lui donner qu'une instruction fort limitée, le tout en vue de rendre cette population toujours plus dépendante du clergé. Ne savez-vous pas, interroge le Canada-Revue en guise de conclusion à son exposé sur l'instruction peu pratique des collèges classiques, ne savez-vous pas que les belles intelligences (les Papineau, Doutre, Dorion, Cartier, LaFlamme, Buies, Lusignan, Fréchette, Mercier, Tarte, Laurier...) n'ont pas été formées par les collèges classiques? Si ces hommes ont percé, c'est grâce à leurs lectures, voyages et études en dehors du cours classique traditionnel! Plus encore, "ce qui les a faits grands, ce sont leurs luttes avec notre clergé... Ne savez-vous pas que tous ces hommes... ont grandi malgré le clergé?"...¹⁴⁹

146 Canada-Revue, 29 juillet 1893.

147 Ibid.

148 Id., 28 janvier 1893.

149 Ibid.

D'ailleurs, enchaînent les deux périodiques, l'oeuvre d'avilissement du clergé ne se borne pas à ce plan. Il y a, dans l'éducation du clergé, une seconde étape qui consiste à ancrer dans la population une mentalité d'asservissement, d'obéissance passive et aveugle au clergé! "En effet, expose L'Avenir, au moyen de l'éducation, il (le clergé) s'empare de l'esprit de la jeunesse et ... ne donne à la jeunesse que l'espèce d'éducation qui lui convient pour le maintien de son empire sur les masses (sic)."¹⁵⁰ Quant à "Lupus" du Canada-Revue, il réitère ces avancées: "Grâce à l'éducation servile qu'il (le clergé) inculque à notre race, il est sûr de la soumission rampante (ou à quatt' pattisme, comme on la désigne ailleurs) de tous ses sujets".¹⁵¹

En vérité, pour L'Avenir comme pour le Canada-Revue, le problème avec cette éducation cléricale, c'est que, précisément, elle est trop cléricale, trop orientée vers le sacerdoce et la religion! L'Avenir se plaint donc de cette "éducation uniquement cléricale",¹⁵² "presque exclusivement calculée pour l'avantage du petit nombre d'élèves qui se destinent à l'état ecclésiastique".¹⁵³ Et la feuille rouge des années '90 d'approuver: "Tous nos collèges sont des pépinières à prêtres. Ils ont été fondés pour cela. Exclusivement dirigés par des ecclésiastiques, il est assez naturel que les études qu'on y fait aient pour objet principal le sacerdoce."¹⁵⁴ "Des prêtres, encore des prêtres, toujours

150 L'Avenir, 17 janvier 1850.

151 Canada-Revue, 3 février 1894.

152 L'Avenir, 8 novembre 1849.

153 Id., 25 septembre 1849.

154 Canada-Revue, 20 août 1892.

des prêtres, rien que des prêtres", s'écrit encore la revue, insinuant qu'il "n'est pas nécessaire d'avoir du talent au collège pour devenir prêtre"...¹⁵⁵ Néanmoins, "tous les hommes ne peuvent pas être prêtres et toutes les femmes ne peuvent pas prendre le voile"!¹⁵⁶ Mais voilà, prétend le périodique, quand il ne les bafoue pas, le clergé ne se préoccupe guère des autres étudiants, si brillants soient-ils.¹⁵⁷

A vrai dire, juge le Canada-Revue,

... (le) clergé n'est pas à la hauteur de la tâche de former des laïques.
Il est bon à former des curés, et encore...
Des curés comme lui.
Mais il ne peut faire des hommes, parce qu'il n'est pas homme;
il n'a pas vécu et ne sait pas vivre.¹⁵⁸

Il ne forme pas "des hommes (mais) des hermaphrodites"!¹⁵⁹

Tel est le résultat de cette éducation trop orientée vers le sacerdoce et la religion, songent les deux journaux rouges. Voilà où nous mène une telle éducation, un tel enseignement où tout est perçu à travers l'optique sacerdotale et religieuse! Politique et religion ne tardent pas à se confondre pour le plus grand bien de la théocratie... et le plus grand malheur du peuple ainsi réduit en esclavage... Regardons d'ailleurs plus attentivement comment L'Avenir et le Canada-Revue parvinrent à ce jugement.

Vers 1850, Victor Hugo prononçait, devant le Parlement français, un long discours sur l'éducation. Peu après, L'Avenir le publiait en

155 Canada-Revue, 8 octobre 1892.

156 Id., 20 août 1892.

157 Id., 8 octobre 1892.

158 Id., 2 décembre 1893.

159 Id., août 1894.

entier. Reproduisons incidemment ce passage où Victor Hugo exprime son opinion, justement, sur ce type d'enseignement religieux que condamne

L'Avenir: "Loin que je veuille (le) proscrire, explique Hugo... Je veux... l'enseignement religieux, mais l'enseignement religieux de l'Eglise et non l'enseignement religieux d'un parti. Je le veux sincère, et non hypocrite... Je le veux ayant le ciel pour but et non la terre..."¹⁶⁰
Puis, traitant plus précisément du parti cléricale ou "catholique", il ajoute:

Oh! je ne vous confonds pas avec l'Eglise, pas plus que je ne confonds le gui avec le chêne. (...) Vous êtes les parasites de l'Eglise, vous êtes la maladie de l'Eglise. (...) Ah! vous voulez qu'on vous donne des peuples à instruire! Fort bien.

- Voyons vos élèves. Voyons vos produits. (...) Qu'est-ce que vous avez fait de l'Italie? Qu'est-ce que vous avez fait de l'Espagne? Depuis des siècles que vous tenez dans vos mains, à votre discrétion, à votre école, sous votre férule, ces deux grandes nations, illustres parmi les illustres, qu'en avez-vous fait?¹⁶¹

De même les Rouges de L'Avenir s'étaient-ils révoltés contre ce type d'"idées rétrogrades et légitimistes, que le clergé (voulait) implanter ici à tout prix":¹⁶²⁻¹⁶³

Nos professeurs au collège, alléguait Boucher-Belleville, préconisaient le gouvernement absolu comme le seul bon, juste, équitable, national, parce que, disaient-ils, il approche le plus du gouvernement paternel et qu'il est l'image la plus vraie du gouvernement de Dieu même! Un de ces professeurs ne

160 L'Avenir, 30 mars 1850.

161 Ibid.

162 Voir mentalité "aristo" du clergé, chapitre 2.

163 L'Avenir, 8 novembre 1849.

trouvait rien de plus beau dans toute l'histoire que le trait de Louis XIV entrant en parlement en bottes et éperons, son chapeau sur la tête et le fouet à la main, pour y mettre le holà!¹⁶⁴

Quelques lustres plus tard, cependant, les gens du Canada-Revue fustigent beaucoup plus virulemment cette façon du clergé et de ses alliés castors de mélanger religion et politique, toujours en vue d'un asservissement, d'une infériorisation, d'une déshumanisation même des Canadiens-Français. Derechef, le Canada-Revue s'avère autrement plus prolifique que L'Avenir, ce qui nous force, au risque de déséquilibrer un tantinet notre exposé, à nous étendre, encore une fois, davantage sur les avancées du Canada-Revue, lesquels, après tout, nous permettent de mieux saisir la pensée profonde des Rouges ... des Rouges de 1890 comme de 1850!

Concernant cette "éducation de collège" qui, suivant le Canada-Revue, "nous enlève toute initiative, toute idée d'action",¹⁶⁵ ce périodique publie certaines paroles de Mercier. Honoré Mercier aurait en effet déclaré au Club Letellier que cette "éducation (était) mauvaise": "Elle n'enseigne pas aux enfants à lever la tête comme des hommes libres; si on leur avait enseigné leurs droits d'hommes libres, ils n'attendraient pas les dictées d'un prêtre ou d'un évêque, ils penseraient par eux-mêmes".¹⁶⁶ Sur cela, le Canada-Revue se hâte de renchérir:

164 L'Avenir, 17 janvier 1850.

165 Canada-Revue, 18 mars 1893.

166 Ibid.

Nous n'avons pas été élevés, nos fils ne sont pas élevés comme des hommes ni comme des citoyens. On nous donne une éducation de bedeaux ou de sonneurs de cloche, et nous sortons du collège voutés et recroquevillés par les gœnuflexions et les salutations. La tête courbée vers la terre, les coudes serrés au corps, les jambes ratatinées par la contrainte et la fêrule, honteux, malingres, souffreteux, nous entrons dans la vie non pas en combattants, mais en vaincus.¹⁶⁷

Et voilà pour l'éducation surtout masculine!

Quand les facultés pensantes d'un sujet masculin ont été suffisamment atrophiées dans les fabriques spéciales, communément appelées collèges ou séminaires, explicite la revue, on le lâche dans la vie où toutes les déceptions le guettent, où toutes les carrières qui demandent un savoir réel lui sont fermées. Condamné à une stagnation fatale, à une impuissance invincible, il se tourne naturellement vers les puissants... Alors il devient le serviteur très humble de ses éducateurs d'abord, puis des anglo-saxons...¹⁶⁸

Maintenant, un secours aurait pu survenir et alléger la condition de ces "amoindris", ces "bafoûés": l'épouse. Mais, notifie "Lupus" dans une série de cinq articles sur l'éducation féminine, "la chose a été prévue, et l'éducation du sauveur possible, la femme, a été dirigée de façon à rendre ce secours sans danger pour l'autorité ombrageuse de la théocratie". De facto, sauf dans quelques rares couvents, remarque "Lupus", on n'apprend rien aux jeunes filles: "On ne les dresse qu'en vue d'en faire des nonnettes. On ne leur montre de la vie que des perversités imaginaires ou des dangers exagérés. On les plonge dans le mysticisme..."¹⁶⁹ Pis encore:

167 Canada-Revue, 18 mars 1893.

168 Id., 24 juin 1893.

169 Ibid.

... comme les intérêts matrimoniaux sont diamétralement opposés aux intérêts de la théocratie; comme ce sont les bénéficiaires de ce régime ou leurs créatures qui dressent les femmes; comme ils sont plus soucieux de leurs intérêts que du bonheur conjugal auquel ils ne sont pas conviés, les théocrates ont formulé ce principe, qui est celui de leur force: DIVISER POUR RÉGNER (sic). Et ils ont réussi. La division est dans les ménages. Il n'y a pas de discorde apparente, mais il y a pire: il y a méfiance mutuelle. La théocratie avait besoin d'un mouchard au foyer; elle a choisi la femme.¹⁷⁰

C'est ainsi que, par l'entremise de l'épouse, le clergé pouvait plus aisément soutirer l'argent des récalcitrants ou encore contrôler leurs idées politiques et leurs lectures, tout particulièrement.

Toujours le mélange politico-religieux, donc, toujours cette mentalité d'Ancien Régime, toujours cette optique aristocratique et théocratique! Arthur Buies parla de "vasselage de l'éducation cléricale":

Voilà deux cents ans que cette éducation-là dure, à l'encontre du progrès et des affranchissements successifs de l'esprit. [...] Les éducateurs de notre jeunesse, avec leurs idées d'il y a deux cents ans, alors que les peuples n'étaient bien réellement que des agglomérations de serfs, peuvent difficilement se rendre compte comment on doit élever et former des hommes. Ils sont honnêtes et de bonne foi dans leur système, je veux bien le croire; mais cela témoigne précisément des déplorables lacunes de leur éducation.¹⁷¹

Certains journaux cléricaux comme La Vérité osèrent même préconiser une certaine éducation politique visant à montrer "à la jeune génération ce que c'est qu'une politique chrétienne, et en quoi elle diffère d'une politique libérale", lui décrire "le rôle social et

170 Canada-Revue, 1er juillet 1893.

171 Id., 11 février 1893.

politique de l'Eglise", et enfin, lui faire comprendre "l'absurdité, théorique et pratique, de la séparation de la religion et de la politique".¹⁷² Incapable de se contrôler plus longtemps, le Canada-Revue sortit de ses gonds:

Eh bien non, mille fois non, nous ne voulons pas de ces galimatias-là.
 Que la religion soit enseignée, nous le comprenons, nous le désirons même.
 Mais, de grâce, qu'on n'aille pas la mélanger à la politique.
 Le remède serait pire que le mal.
 Faire de petits castors?
 Jamais!¹⁷³

Pour ce qui est de l'enseignement religieux proprement dit, même lorsque non mêlé à la politique, il ne paraissait guère plaire, non plus, aux feuilles rouges. Selon ces dernières, en effet, même là l'enseignement du clergé était fautif en ce sens qu'il contribuait à atrophier davantage les facultés intellectuelles des gens: bigoterie et superstition caractérisaient la population canadienne et le clergé, quand il n'implantait pas lui-même ces fausses croyances, ne faisait rien pour les combattre. Or, toujours aux dires des deux journaux, c'était là un autre moyen de borner l'esprit des Canadiens et d'empêcher ceux-ci de se libérer du joug cléricale.

L'Avenir, pour sa part, semble avoir un peu tardé et hésité à se lancer dans ce genre de critiques. Quoi qu'il en soit, le 21 juin 1849, J.-G. Barthe, lui, produisait, dans L'Avenir, quelques lignes en guise

¹⁷² Canada-Revue, 17 décembre 1892.

¹⁷³ Ibid.

d'avertissement, dirait-on, au peuple canadien. Dans cet article (ou cette "lettre"), "Trépassé" tentait de montrer où pouvait mener cette oeuvre d'avilissement entreprise par une théocratie usant de superstition et de bigoterie pour mieux dominer le peuple et c'est dans ce but qu'il effectuait le rapprochement suivant:

Comparez-le, comparez ce peuple de Naples couché sur les dalles de ses rues d'où il ne soulève sa tête que pour obséder l'étranger de ses cris de caritas, le bénir ou le maudire avec les noms de tous les saints du Paradis à la bouche, suivant que sa paresse ou ses haillons ont frappé le coeur du sollicite, comparez-les, dis-je avec cet actif et industrieux américain (sic) qui dévore le tems (sic), développe son intelligence, aggrandit (sic) sa famille et son pays, pendant que le premier croupit dans la honteuse superstition du miracle de St. Janvier et dans une sorte de quiétisme plus funeste encore et que les monastères regorgent de richesses, le clergé de luxe et de puissance.¹⁷⁴

Quelques mois plus tard, L'Avenir citait un cas de "mystification": les Mélanges avaient annoncé l'apparition d'un ange à deux sourds-muets de Montréal, mais, "après une rigoureuse enquête, ordonnée par l'Evêque ... il s'est trouvé que l'apparition n'avait pas eu lieu..."¹⁷⁵ Puis, au début de 1850, L'Avenir permettait à l'un de ses correspondants les plus assidus, Boucher-Belleville, de publier, dans le journal, un historique passablement détaillé des sorciers, incubes, succubes, sabbats, auto da fé, apparitions du diable et autres faits de ce genre.¹⁷⁶ Boucher-Belleville osait même insinuer que bien des "mystères ... n'auraient

174 L'Avenir, 21 juin 1849.

175 Id., 4 octobre 1849.

176 Id., 17 janvier 1850.

plus été des mystères pour le peuple, s'il eut été éclairé"!¹⁷⁷ Toutefois, ce n'est apparemment qu'en décembre 1850 qu'un correspondant posa finalement la question-clef - pourquoi le clergé ne combat-il pas la superstition?¹⁷⁸ - et qu'un autre correspondant répondit:

Mais ces messieurs (du clergé) le voudront-ils jamais (faire disparaître la superstition)? Seront-ils intéressés à dissiper ces ténèbres qui offusquent encore l'intelligence, d'ailleurs si vive et si susceptible de développement du peuple canadien-français? - C'est une autre question. Pour ma part, je crois, qu'à leurs yeux, il est de leur intérêt non seulement de laisser subsister les croyances les plus superstitieuses, les plus absurdes, mais même d'en accroître le nombre avec une hardiesse imperturbable. Car pourquoi, depuis des siècles, et jusqu'à nos jours, le clergé aurait-il ainsi laissé subsister et pulluler de grossières erreurs, s'il ne les eût (sic) approuvées, si elles n'eussent (sic) été profitables à ses intérêts particuliers?¹⁷⁹

Bien sûr, de façon générale, ni le directeur ni les collaborateurs officiels de L'Avenir ne firent mine d'endosser ouvertement ces allégations. Mais ils ne les réfutèrent pas non plus! Or, nous avons déjà établi, dans notre introduction, comment, dans de tels cas, il nous semblait possible de déduire l'opinion foncière du journal même: à moins de réfutation claire et nette, elle devait être la même que celle exprimée par le correspondant... ou dit "correspondant". A tout événement, cette confusion apparente n'empêcha pas les successeurs de L'Avenir de reprendre ces critiques, tout au moins si on en juge par les observations du Canada-Revue, quarante ans plus tard.

177 L'Avenir, 17 janvier 1850.

178 Id., 27 novembre 1850.

179 Id., 18 décembre 1850.

Comme L'Avenir, la revue rouge paraît avoir d'abord laissé de côté ce thème de la superstition et de la bigoterie. Mais, à partir de 1893, soit après la condamnation épiscopale (automne 1892) et surtout après le refus de céder de Mgr Fabre, cette publication envahit également ce domaine, analysant le sujet sous tous ses angles et multipliant ses exemples.

En premier lieu, à propos des présumées manifestations de la colère divine que certains clercs comme l'abbé Marre (vicaire à Notre-Dame de Montréal) cherchaient à faire admettre par la population, le Canada-Revue rapportait cyniquement quelques anecdotes. Celle-ci par exemple: lors d'une tempête, la foudre tomba à la fois sur une église protestante où Chiniquy avait déjà prêché et sur le jeune fils du journalier David Lachance en train de lire les "Annales de la Bonne Sainte Anne"; la répartition des accidents est au moins équitable!"¹⁸⁰

À une autre occasion, le journal présenta l'entrefilet suivant:

Nous empruntons à un journal extra-catholique, s'il faut en croire son enseigne, la nouvelle suivante:
On mande de Paris que l'archevêque Belmont de Clermont fait faire des processions avec la statue miraculeuse de Notre-Dame du Port (sic) pour obtenir de la pluie. Il y a des endroits en France où on est depuis 70 jours sans pluie. Pareilles processions n'ont pas eu lieu depuis 1862.
On ne sait vraiment où l'on en arriverait s'il fallait écouter et suivre tous ces brocanteurs de religion (poursuit le Canada-Revue). Dimanche dernier à Montréal, il pleuvait parce que les fidèles ne prient pas; là-bas on les fait prier pour qu'il pleuve. Qui croire? Que croire?¹⁸¹

180 Canada-Revue, 22 avril 1893.

181 Id., 24 juin 1893.

En ce qui regarde les processions organisées et ordonnées pour chasser un quelconque fléau (v.g. une épidémie, un surplus de pluie), la publication rouge de la fin du siècle était d'avis que les "gens intelligents comprennent vite que ces manifestations sont simplement matière à quêtes générales avec extorsion de gros sous..."¹⁸² En fait, et en cela ils allaient plus loin, croyons-nous, que les gens de L'Avenir,¹⁸³ les rédacteurs du Canada-Revue n'admettaient absolument pas que de telles manifestations ou de simples prières pussent seules détourner un fléau. A cet égard, la revue signalait d'ailleurs avec délices ce cas d'un prêtre de Philadelphie qui, ayant reçu l'ordre de prier pour détourner le choléra, avait annoncé qu'il ne le ferait pas tant que les détritiques et pourritures ne seraient pas enlevés.

Nous pensons bien, enchaîna le périodique, que cette marque d'indépendance et de raison ne sera pas grandement appréciée par les religieux petits esprits qui régissent notre Eglise canadienne et qui sont toujours prêts à célébrer des cérémonies du genre de celle dont nous parlons à cause de la quête, mais tout le monde applaudira à cette intelligente application de la maxime:

Aide-toi, le ciel t'aidera.¹⁸⁵

A vrai dire, les écrivains du Canada-Revue furent visiblement peu enclins à croire aux miracles tout courts! Dès qu'ils trouvaient

182 Canada-Revue, 10 juin 1894.

183 Cf. description assez enthousiaste d'une procession de 22,000 personnes à Montréal et en l'honneur de Marie pour que le ciel "préserve notre ville des ravages du choléra".¹⁸⁴

184 L'Avenir, 23 juillet 1849.

185 Canada-Revue, 30 septembre 1893.

une explication scientifique à un miracle, ils s'empressaient de la transmettre. Ainsi, nous pouvons retracer un article de Zola expliquant les visions de Bernadette Soubirous par une espèce d'hystérie.¹⁸⁶

De même en est-il d'un éclaircissement à propos des hosties dites sanglantes et qui, en réalité, prenaient leur couleur rouge en raison d'une espèce de champignon rouge.¹⁸⁷ Et ainsi de suite. Comme L'Avenir, la revue mentionna un "miracle arrêté", par le mandement d'un évêque, celui de Perpignan, cette fois: une fillette prétendait avoir parlé avec la Vierge qui aurait promis un miracle le jour où une chapelle serait élevée sur la colline où avaient lieu les "apparitions"; les fonds commençaient à affluer lorsque l'évêque coupa court à cette campagne en disant que, loin de voir une intervention surnaturelle, "tout au contraire plusieurs indices accusent une action d'un autre ordre, dont il n'y a pas lieu d'apprécier la nature et les causes".¹⁸⁸ Ces Rouges ne purent se garder, non plus, de tourner au ridicule certaines descriptions de présumés miracles faites par des cléricaux, spécialement le cas d'un certain Arquembourg, qui, paralysé depuis 20 mois, retrouva l'usage de ses jambes à Lourdes: "Arquembourg qui s'arqueboute!", "se lève debout",¹⁸⁹ etc., railla le Canada-Revue concluant:

On est libre d'y croire ou de n'y pas croire.
Ce que nous signalons, c'est la manière inepte, idiote,
indécente dont il est raconté.
Avec une série de récits comme celui-ci on est sûr de créer
une génération d'imbéciles.¹⁹⁰

186 Canada-Revue, 1er juillet 1894.

187 Id., 10 mars 1894.

188 Id., 3 mars 1894.

189 Id., 14 octobre 1893.

190 Ibid.

Prenons finalement un court article qui en dit long sur l'attitude du Canada-Revue face aux miracles:

La Croix de Paris relate le fait suivant que reproduit La Vérité de Québec:

Prenant un névropathe, M. Charcot le rendait boiteux par suggestion, puis il lui disait: "Lève-toi et marche." Et le boiteux de tout à l'heure se levait et marchait. Oui, dans ses expériences de forme charlatanesque, il disait avec mépris, et conservant une modération accentuée: "Voilà les miracles: comme Jésus-Christ! Pas plus difficile que cela!"¹⁹¹

Dans l'un des derniers numéros de la revue, on déclara en outre, après avoir exposé que l'eau de Lourdes était la plupart du temps de l'eau de partout, de la pleine mer, du St-Laurent: "Cela prouve que la sagesse humaine n'est pas un vain mot, puisqu'elle a dès longtemps reconnu et proclamé que la foi seule sauvait".¹⁹²

La publication s'irrita en dernier lieu de certaines pratiques religieuses attribuables à la superstition, à la bigoterie et au fanatisme religieux beaucoup plus qu'à la religion proprement dite. C'est dans cet esprit qu'elle percevait le fait de s'emparer de la calotte du pape¹⁹³ ou de faire bénir des parapluies, une chèvre, un chien par Léon XIII.¹⁹⁴ Elle s'indignait également que des gens pussent croire être sauvés par une prière sans rien faire¹⁹⁵ - ainsi en fut-il, par exemple, de cette femme qu'Aristide Filiatreault sortit de la misère et

191 Canada-Revue, 16 septembre 1893.

192 Id., 10 juin 1894.

193 Id., 9 décembre 1893.

194 Id., 10 juin 1894.

195 Id., 13 janvier 1894.

qui attribua le fait d'en sortir, non aux démarches de Filiatreault, mais à sa neuvaine!¹⁹⁶ Enfin, la feuille rouge n'acceptait guère qu'on mît dans son testament une clause stipulant qu'on ferait réciter pour \$300 de messes après sa mort,¹⁹⁷ sans compter des cas beaucoup plus sérieux où des Indiens se soulevaient, brûlaient et tuaient par superstition,¹⁹⁸ où une femme atteinte de folie religieuse risquait de noyer son mari paralysé,¹⁹⁹ que savons-nous encore?

Reste un dernier point à analyser. Après avoir ainsi borné et asservi la population à travers son rôle d'éducateur, comment le clergé entendait-il la maintenir dans cet état? s'enquerraient les deux journaux rouges. Très simplement, en vérité! Nous avons vu, plus haut, que, de l'avis des deux publications, le clergé interdisait à la population d'aller chercher son éducation dans d'autres institutions que les institutions contrôlées par le clergé catholique. Ainsi, le clergé ne donnait au peuple que l'éducation qu'il voulait bien lui donner... Ceci fait, il fallait également empêcher la population de s'instruire par elle-même... sinon lui enlever l'idée de s'instruire tout court! Et c'est là que surgit, de façon plus évidente, toujours selon nos deux feuilles, le rôle d'éteignoirs des clercs et des laïques cléricaux. N'était-ce pas en quelque sorte le couronnement de cette politique d'éteignoirs?

196 Canada-Revue, 10 mai 1894.

197 Id., 2 décembre 1893.

198 Id., 3 février 1894.

199 Id., 2 décembre 1893.

Pour ce qui est de l'attitude de L'Avenir face aux lectures interdites par le clergé, nous référons le lecteur à la discussion déjà rapportée à ce propos, entre L'Avenir et l'abbé Pinsonnault.²⁰⁰ L'Avenir ne revint pas sur ce sujet de façon aussi spécifique que ne le fit le Canada-Revue, mais l'esprit demeurait le même, pensons-nous.

De toute façon, le journal rouge des années '50 reprocha vivement au clergé d'autres gestes d'"extinction". Par exemple, il accueillit très mal un sermon du curé Bédard attaquant la Société de Diffusion des Connaissances Utiles de Huntingdon et affirmant: "Je vous ai dit et je vous le répète qu'une bibliothèque sociale et politique n'est pas nécessaire. Il y a (sic) dans cette paroisse qu'un seul pasteur et qu'un seul troupeau... Celui qui n'écoute pas le pasteur ... est dans la Voie de la perdition".²⁰¹ Et puis, que penser de ce père prêcheur qui aurait même incité la population à ne pas envoyer ses enfants à l'école? Tirons du reste cet extrait de sermon cité par L'Avenir:

N'envoyez pas vos enfants aux collèges, à moins qu'ils n'aient des dispositions pour le sacerdoce. Quand ils ont été au collège, pendant quelques années et qu'ils reviennent dans le monde, ils s'imaginent tout savoir et ne veulent écouter personne. Ils font généralement de mauvais chrétiens. Faites leur apprendre à lire et à écrire. Donnez leur une éducation religieuse, qu'ils apprennent leurs prières et le Petit Catéchisme, cela suffit.²⁰²

Enfin, L'Avenir ou ses correspondants signalèrent aussi, à l'occasion, quelques cas où le curé faisait la vie dure à l'élite instruite

200 Cf. chapitre I.

201 L'Avenir, 21 septembre 1850.

202 Id., 21 juillet 1849.

locale, la seule qui aurait pu dessiller les yeux du peuple. C'est en tout cas ce que pensait le correspondant "Bonnet Bleu" de Sault-au-Récollet quand il décrivait la lutte entreprise par le curé contre le "docteur" de l'endroit, parce que ce dernier refusait de renvoyer L'Avenir. Or, relatait le correspondant, ce médecin donnait "une satisfaction générale aux habitants de la paroisse, tant par ses services professionnels que par l'intérêt qu'il a(vait) toujours porté à la cause du progrès chez (ses) compatriotes".²⁰³

En résumé, expliquait un rédacteur du journal, "On craint la lumière ... On craint la lumière parce que la lumière amène l'examen, que la lumière apprend à penser par elle-même, que la lumière amène la liberté, car il n'y a que les peuples ignorants qui soient esclaves..."²⁰⁴

De son côté, le Canada-Revue, censuré par l'épiscopat, ressentait avec encore plus d'indignation et de colère cette proscription de livres ou journaux entreprise par le clergé et les castors.

C'est surtout à l'endroit des lectures, observe la revue, que le clergé se montre intraitable. Depuis qu'il a dû apprendre à lire à ses sujets, - oh! bien malgré lui, - il proscriit les livres avec rage. Le livre est aussi un éducateur, par conséquent, c'est un concurrent qu'il faut détruire, mais détruire réellement par le feu.²⁰⁵

Le périodique libéral se mit donc à critiquer sévèrement l'Index et toute forme de censure analogue de la part du clergé. L'Index, prétendait-il, "Cela signifie, au XIXe siècle, un livre bien écrit et

203 L'Avenir, 30 octobre 1850.

204 Id., 17 janvier 1850.

205 Canada-Revue, 23 juillet 1893.

remarquable de quelque façon, puisque Rome l'a remarqué dans ce chaos de publications qui paraissent par millions en Europe, chaque semaine".²⁰⁶

De même, à propos de la Bible Lasserre, d'abord approuvée par le pape et plusieurs évêques, puis condamnée par la suite, le Canada-Revue émit l'opinion suivante:

Mais ne voilà-t-il pas que cet ouvrage se permettait d'arriver à vingt-six éditions en 12 mois; on le lisait donc! on ne se contentait pas de le voir figurer sur un rayon de la bibliothèque de son curé, le public voulait aussi en avoir connaissance; cela ne se pouvait pas, cela pouvait troubler les esprits, il n'était que temps d'y mettre le hōla (sic), et vite un décret vint arrêter la propagation de l'ouvrage.
Ceci est une simple supposition.²⁰⁷

C'est avec la même idée de révolte que ce journal envisagea les autodafés exécutés par les Jésuites et auxquels Léon XIII se serait lui-même opposé. Ce dernier aurait effectivement allégué à ce sujet: "Au lieu de brûler les livres qu'ils trouvent mauvais (en l'occurrence ceux de Zola), il serait bien mieux pour eux (les Jésuites) d'essayer d'en écrire de bons."²⁰⁸

Finalement - inévitablement aussi - le Canada-Revue ne put résister à l'envie d'aborder son cas particulier. Aussi protesta-t-il, plus ou moins ouvertement, contre ce qu'il considérait comme de l'étroitesse d'esprit de la part de Mgr Fabre face aux "Trois Mousquetaires" d'Alexandre Dumas.²⁰⁹ A ce dernier égard, il endossa d'ailleurs ce que

206 Canada-Revue, 16 décembre 1893.

207 Id., 4 novembre 1893.

208 Id., 25 mai 1894.

209 Rappelons que l'annonce de la publication de cet écrit fut considérée comme prétexte à la condamnation du Canada-Revue.

Fréchette, Globensky et LeBeuf avaient déclaré devant Mgr Fabre lors de leur entrevue avec celui-ci:

Nos amis, précise-t-on, ont fait valoir que la condamnation de l'Index atteignait en bloc l'oeuvre d'Alexandre Dumas mais pas Les Trois Mousquetaires en particulier; que c'était l'ouvrage le plus inoffensif possible; qu'il était autrement moins dangereux que les mièvreries de Georges Ohnet, de Delpet et consorts, dont se délectent les familles pieuses; qu'on pouvait laisser ce livre entre les mains même des enfants; qu'en France c'était, à vrai dire, le premier roman dont on leur permit la lecture tout comme les jeunes anglaises (sic) débutent par Walter Scott, mais que cependant le journal avait consenti à ne pas publier un feuilleton auquel on semblait avoir objection. (C'est nous qui avons souligné) ²¹⁰

Quoi qu'il en fût, il n'y avait pas que cela. Selon le Canada-
Revue, des Éteignoirs de la trempe de l'abbé Proulx, du Juge Pagnuelo, de Tardivel, avaient fait bien davantage pour entraver au maximum l'émancipation de la population. Tuer l'Institut Canadien de Montréal et permettre que sa bibliothèque passât au Fraser's Institute;²¹¹ empêcher la création d'un nouvel Institut Canadien, tout au moins d'une Bibliothèque Populaire;²¹² s'opposer à l'instruction obligatoire et à l'éducation, surtout laïque, en général, prétextant que tout cela était oeuvre maçonnique,²¹³ particulièrement l'oeuvre d'éducation et d'expansion de la langue française entreprise par l'Alliance Française;²¹⁴ combattre le théâtre²¹⁵ et la liberté de presse, de parole;²¹⁶ tout cela était

²¹⁰ Canada-Revue, 3 décembre 1892.

²¹¹ Id., 29 avril 1893.

²¹² Id., 10 juin 1893.

²¹³ Id., 12 août 1893; 19 août 1893.

²¹⁴ Id., 26 août 1893.

²¹⁵ Id., 20 avril 1893.

²¹⁶ Id., 10 décembre 1892.

bien dans la ligne castor-éteignoir! Tardivel serait allé jusqu'à glisser: "Nous dirons même que si le journal n'avait jamais été inventé le monde serait infiniment plus heureux qu'il ne l'est."²¹⁷ Mais le Canada-Revue rétorqua sur-le-champ avec malice: "Si Tardivel n'eût (sic) jamais existé la Province de Québec serait infiniment plus heureuse qu'elle ne l'est".²¹⁸

Pour tout dire, terminait le Canada-Revue, s'appuyant alors sur un certain Dr. Lombroso (psychologue), ces ecclésiastiques et cléricaux éteignoirs étaient tous atteints d'une "affection particulière du catholicisme" appelée "misonéisme, de deux mots grecs, neos, nouveau, et misos, haine".²¹⁹ "Le misonéisme, expliquait-on, est la haine du nouveau, une infirmité incurable qui tuera la foi si on n'y prend garde".²²⁰ De toute manière, tous ces gens étaient bien conséquents, suivant la revue, avec l'article LXXX du Syllabus des Erreurs de Pie IX:

En conclusion, pour reprendre certaines expressions percutantes de L'Avenir et du Canada-Revue, "Ce sont les ETEIGNOIRS qu'il faut ETEINDRE",²²¹ si l'on veut que le Canada français cesse d'être le "pays de Cocagne du clergé".²²² En effet, sur le plan éducatif comme sur le plan financier, le clergé n'a songé qu'à son intérêt avant tout:

Au point de vue financier, rappelons brièvement que, pour les deux journaux, le clergé s'avéra un exploitateur sans vergogne. Riche

²¹⁷ Canada-Revue, 22 octobre 1892.

²¹⁸ Ibid.

²¹⁹ Id., 16 septembre 1893.

²²⁰ Ibid.

²²¹ L'Avenir, 24 janvier 1850.

²²² Canada-Revue, 20 janvier 1894.

à millions, il refusait d'abandonner aucun de ses privilèges. Pis encore, il continuait à pressurer sans retenue un peuple déjà lourdement affligé par la pauvreté, le chômage et la misère: dîmes, quêtes de toutes sortes, exploitation des institutions de charité et d'éducation, rien n'était épargné! Tout cela, il va sans dire, enrichissait le clergé, mais appauvrissait aussi toujours davantage le peuple, ce peuple d'une part si peu secouru par les institutions charitables que, pourtant, il soutenait de ses fonds, d'autre part incapable, faute de ressources, de se tourner vers sa seule planche de salut, une plus grande éducation, une plus large instruction.

D'ailleurs, pour ce qui est de l'éducation, le clergé en avait le contrôle et entendait le maintenir, soit par acte d'autorité pure et simple, soit en s'immisçant dans les élections de marguilliers ou de commissaires d'école. Ainsi, il était assuré de n'accorder à la population que l'éducation qu'il voulait bien qu'elle reçût. A cause de l'exploitation qu'en faisait le clergé, peu de gens avaient accès, de toute façon, à cette éducation. Quant à ceux qui pouvaient s'en prévaloir, ils n'étaient guère plus favorisés. De l'avis des deux feuilles rouges, l'éducation cléricale ne valait effectivement pas grand-chose, parce que non-pratique, trop cléricale, trop tournée vers le sacerdoce et la religion... sinon vers la superstition et la bigoterie! A vrai dire, selon L'Avenir et le Canada-Revue, le clergé poursuivait, grâce à son système d'éducation, son oeuvre d'asservissement et d'infériorisation: un peuple non-instruit se soulève moins facilement contre un joug (en l'occurrence le joug cléricale); et si l'on doit quand même l'instruire un peu, mais qu'on prend la précaution

d'atrophier ses facultés en brimant son initiative, en l'habituant à plier l'échine, le résultat est le même ... Enfin, pour s'assurer que ce peuple demeurera dans cet état de soumission, on lui interdit les autres moyens d'émancipation encore à sa disposition. Aussi le clergé se mit-il à bannir les livres et les journaux, à combattre les bibliothèques et le théâtre, quelquefois même à suggérer aux parents de ne point envoyer leurs enfants au collège!

En agissant de la sorte, le clergé a donc provoqué ce qu'on peut appeler la "déchéance d'un peuple". Une tyrannie sans limite ("Soumettez-vous d'abord!"), une exploitation sans vergogne et une éducation en conséquence ne pouvaient produire qu'un "peuple déchu", plutôt dépourvu d'initiative. C'était là une oeuvre éminemment anti-patriotique ... mais qu'importait à un tel clergé qui, par intérêt, n'avait cessé, en fin de compte, d'être anti-patriotique dans tout ce qu'il faisait!...

L'Eglise d'abord.

La Province de Québec ensuite.

C'est dans l'ordre! éclata le Canada-Revue.²²³

Un tyran, un exploiteur, un éteignoir, un traître! Voilà certainement les quatre qualificatifs-clefs qui, aux yeux de L'Avenir et du Canada-Revue, couvraient une triste réalité: le clergé canadien. Tyrannique par essence, par habitude et par intérêt - nous l'avons vu au cours du chapitre précédent - le clergé, selon les deux périodiques, n'avait rien laissé au hasard pour s'assurer un contrôle absolu et incontesté au Canada... pour faire du Canada un véritable "paradis cléricale", un véritable "pays de Cocagne"!...

223 Canada-Revue, 12 août 1893.

CONCLUSION

Quarante ans après... Un titre de volume qui aurait peut-être du succès... Quoi qu'il en soit, les quelque quarante années d'histoire qui séparent L'Avenir du Canada-Revue ne paraissent pas avoir édulcoré le rougisme au Canada français.

Nous avons constaté, au cours de notre introduction, que l'évolution de L'Avenir et celle du Canada-Revue se ressemblent à bien des égards. Quant à leurs programmes, il n'est pas besoin d'une longue comparaison pour déduire qu'ils sont tout à fait dans le même esprit: les grandes libertés démocratiques sont à l'honneur. Les trois grands thèmes de chacun des journaux sont: l'éducation, le patriotisme-nationalisme, et enfin le contrôle cléricale et le cléricisme. Déjà, d'après les programmes, on voit aisément les analogies frappantes entre les deux publications sur ces questions. Une étude plus approfondie s'imposait néanmoins pour déceler les limites de la ressemblance. Bien sûr, nous ne pouvions, dans le contexte d'une simple thèse de maîtrise, étudier de front et à fond chacun des trois sujets. Aussi avons-nous dû nous restreindre au thème que nous jugions le plus important, ces deux périodiques étant catégorisés comme essentiellement "radicaux et anticléricaux". C'est donc au thème du clergé, de son immixtion en tout, de son contrôle démesuré, du cléricisme, bref des "ruines cléricales", que nous avons accordé la priorité.

Mais rappelons brièvement les charpentes de cet ouvrage, charpentes qui, en même temps, permettent de mieux saisir le raisonnement qu'ont pu se faire les rédacteurs des deux journaux comparés.

D'abord, dans chacun des cas, on commence assez pacifiquement et modérément. L'Avenir et le Canada-Revue proposent tous deux une série de réformes qu'ils jugent indispensables dans les domaines de l'éducation, des revenus financiers du clergé et de la moralité.

Ces suggestions étant, dans l'ensemble, peu prisées du clergé et de ses acolytes cléricaux, il s'ensuit des heurts... et des durcissements de position, d'autant plus que les deux feuilles se voient rapidement vouées aux feux de l'enfer et censurées de diverses façons pour avoir osé préconiser de telles thèses.

Aussi ces journalistes en viennent-ils à parler de l'intransigeance et de l'intolérance du clergé comme de ses "amis" laïques, en passant par une description mordante de ce que ces Rouges appellent la "tyrannie cléricale" depuis des siècles. C'est d'ailleurs à cet "autoritarisme effréné", à cet "abus de pouvoir", à cette attitude "théocratique" même, qu'ils attribuent la déchéance et les maux divers de plusieurs sociétés. Dès lors, il n'y a qu'un pas à franchir pour dénoncer toute intervention cléricale dans les affaires civiles et laïques, surtout que ces interventions se font généralement dans le sens du conservatisme, du monarchisme, de l'aristocratie... Eh oui! assurent ces écrivains libéraux, le clergé est despotique et absolutiste d'instinct. Des siècles d'histoire l'ont ainsi forgé.

De toute façon, précise-t-on, le clergé est tyrannique par intérêt aussi. N'a-t-il pas toujours usé de son pouvoir pour s'enrichir et exploiter les masses? N'a-t-il pas ainsi accumulé d'innombrables richesses? Ne nous exploite-t-il pas à travers ses institutions dites de charité et

ses institutions d'éducation supposément moins coûteuses que des institutions laïques ou étatiques? D'ailleurs, en ce qui concerne l'éducation, ajoutent les Rouges, non seulement le clergé lui nuit en l'exploitant de la sorte et en empêchant son extension, mais encore il s'en sert pour mieux asservir et déshumaniser la population... en vue, bien sûr, de l'exploiter plus aisément! N'est-ce pas là un acte éminemment anti-patriotique? demande-t-on. Mais, dans le fond, le clergé n'a que faire du patriotisme, puisqu'il ne songe qu'à ses intérêts! Et puis, n'en a-t-il pas toujours été ainsi? Les ecclésiastiques et leurs partisans cléricaux ont bien essayé de nous faire accroire que le clergé a tout fait pour nous, qu'il nous a sauvés. Alors, regardez les vestiges qu'il a laissés en 1774, 1812, 1837, 1849, 1885! Remémorez-vous ses constantes attaques contre les Patriotes et nos compatriotes émigrés, nos "frères exilés"! Observez bien où va son argent!

Tous ces faits sont, à quelques exceptions près, du même type et du même calibre dans les deux périodiques. Ils sont exposés tantôt froidement, calmement et logiquement, tantôt aussi avec raillerie, sarcasme, cynisme et sévérité, tantôt enfin en comparant l'attitude du clergé et des cléricaux canadiens à celle d'ecclésiastiques ou laïcs catholiques plus libéraux et même à celle de certains ultramontains moins étroits d'esprit.

Finalement, L'Avenir et le Canada-Revue proposent des remèdes analogues, des remèdes qui rejoignent et complètent les réformes suggérées au début: éducation plus pratique et plus étendue, gratuite, uniforme, obligatoire et laïque - étatique si possible; démocratisation de l'ensemble des institutions qu'on doit retirer du contrôle cléricale; enfin, l'annexion

aux Etats-Unis, car, pense-t-on, c'est la seule façon de parvenir rapidement aux autres buts.

Les deux publications durent malgré tout abandonner la lutte, l'opposition cléric-ministérielle finissant par être trop accablante. Cependant, aucune des deux ne se considéra vaincue. Tout au long de leurs existences respectives, les deux feuilles furent heureuses de mentionner diverses réformes effectuées dans le sens de leurs idées; souvent même elles s'en attribuèrent une grande part du mérite! Et puis, quand elles durent faire leurs adieux à leurs lecteurs et même avant, elles jugèrent toujours avoir apporté quelque chose de valable à la société, avoir contribué, ne fût-ce qu'un tantinet, à l'édification d'une "ère nouvelle" où règnerait la liberté intégrale.

On peut d'ailleurs aisément se rendre compte de l'analogie frappante entre les deux périodiques et leurs idées. A chaque item, nous avons cité un exemple et, à chaque occasion, nous avons cherché un échantillon correspondant dans chacun des journaux. Or, la ressemblance entre les exemples est souvent si remarquable que ce fait a soulevé un problème assez important pour la rédaction: les transitions d'un journal à l'autre devenant, par ce fait, plus floues et moins tranchées, elles se sont avérées plus pénibles à exécuter. Nous avons tenté de les rendre les plus claires possibles, mais "à l'impossible nul n'est tenu". Aussi faisons-nous appel à l'indulgence et la compréhension du lecteur, tout en souhaitant qu'il n'aura pas trop souvent rencontré ce problème. De toute façon, ce fait même constitue un argument de plus en faveur de notre thèse, à savoir que les deux périodiques présentent bien, à quelques détails près,

les mêmes idées dans la tradition du libéralisme catholique canadien.

Autre point que nous aimerions aborder, avant de terminer: le terme "anticléricisme" comportant un sens nettement péjoratif, surtout au Canada français où le clergé a tenu si longtemps un rôle de premier plan, nous préférons plutôt parler de vives critiques du contrôle clérical au Canada. D'ailleurs, dans la mesure où nous qualifions d'"anticléric" celui qui s'en prend aux ecclésiastiques pour leur état plutôt que pour certains de leurs actes, il nous semble que le terme d'"anticléric" serait tout à fait inapproprié pour désigner les rédacteurs de L'Avenir et du Canada-Revue. En fait, en autant que nous puissions en juger par leurs écrits dans ces journaux, ces gens semblent pour la plupart croyants et catholiques sincères, reconnaissant le rôle du clergé dans la sphère spirituelle et même, dans une certaine mesure, dans le domaine de la charité et de l'éducation. Ce que ces Rouges contestent et fustigent, c'est l'intrusion du clergé dans le domaine temporel et sa mainmise exclusive sur l'éducation et la charité. Ils s'en prennent aussi à certains de ses actes jugés reprehensibles dans quelques domaines aussi temporels que la politique, les questions d'argent, les scandales de toutes sortes. Il arrive également que L'Avenir et le Canada-Revue s'opposent aux vues ou attitudes du clergé à un niveau plus spirituel comme celui des lectures, de la moralité, de la superstition, mais nous n'avons pas relevé d'attaque contre les prêtres concernant certains principes fondamentaux du christianisme et du catholicisme. Nous ne croyons pas que ces présumés "anticléricaux" seraient allés aussi loin que divers Républicains Rouges ou Communards de France cherchant à

exclure les prêtres de toute organisation sociale, expulsant les communautés religieuses, persécutant bien des prêtres. Non, eussent-ils été tous agnostiques, ils n'auraient jamais poussé l'esprit de révolte à ce point, car ils étaient trop libéraux, dans le sens propre du terme, pour cela. C'étaient des libéraux catholiques et, lorsqu'ils parlaient de liberté, de liberté religieuse plus particulièrement, ils étaient sincères, croyons-nous.

Ce qui importait pour eux, c'étaient, tel que le souligne Robert D. Cross dans son volume sur le libéralisme catholique en Amérique, c'étaient avant tout les "relations entre l'Eglise et l'Etat, le bien-être économique et social du peuple et la réconciliation de la foi et de la raison".¹ Et, à vrai dire, à l'époque de L'Avenir et du Canada-Revue, ça se restreignait même presque uniquement au désir de parvenir à un Etat séculier tout à fait indépendant de l'Eglise qui elle-même, comme le spécifiait Montalembert, serait "une Eglise libre dans un Etat libre".² Or, s'appuyant sur de tels principes de base, ces libéraux catholiques ne pouvaient évidemment pas se lancer dans une quelconque forme de persécution à l'égard d'une religion ou de son clergé.

Sur un autre plan, notons toutefois que, les deux journaux n'étant tout de même pas identiques, nous nous devons de signaler, en terminant, la différence fondamentale que nous avons ressortie de notre comparaison. La distinction majeure ne réside pas dans le fond, mais plutôt dans la forme.

1 Robert D. Cross, The Emergence of Liberal Catholicism in America, Chicago, 1968, p. 10.

2 Ibid., p. 11.

D'abord, règle générale, le Canada-Revue est plus explicite que L'Avenir. D'autre part, le Canada-Revue a beaucoup plus souvent recours à la moquerie, la raillerie, le cynisme que L'Avenir.

A quoi cela peut-il être dû? Nous pensons pouvoir expliquer en partie cette différence par le fait que le Canada-Revue, quand même plus directement frappé que L'Avenir par les attaques cléricales (au point de recevoir une condamnation épiscopale officielle), s'est en fin de compte davantage préoccupé de ce thème que des deux autres. De fait, si l'on disposait les trois thèmes majeurs par ordre d'importance (de place ou d'articles dans le journal) accordée par chacun des périodiques, voici ce qu'on pourrait observer: L'Avenir, pour sa part, insiste avant tout sur le patriotisme et le nationalisme, bien qu'il traite également d'éducation et de cléricisme; le Canada-Revue, au contraire, accorde la priorité au cléricisme, puis passe à l'éducation et enfin, mais beaucoup moins, au patriotisme et au nationalisme.

L'autre élément qui, selon nous, pourrait expliquer la différence dans la forme, c'est l'âge des rédacteurs. On admet généralement que la plupart des collaborateurs de L'Avenir étaient âgés de 25 ans au plus; pour le Canada-Revue, par contre, la majorité des collaborateurs semble se situer entre 35 et 55 ans. Il est donc naturel que les rédacteurs du Canada-Revue, plus âgés, plus expérimentés, plus cultivés, manifestent plus d'aisance à manier le verbe et la plume.

Ajoutons que les quelque 40 ans qui séparent l'apparition de L'Avenir et celle du Canada-Revue, ces 40 années de vie tumultueuse sur le

plan des relations Eglise-Etat et Clergé-Libéralisme³ n'ont pu que favoriser les écrivains du Canada-Revue dans leur lutte contre le clergé et les cléricaux d'autant plus que plusieurs d'entre eux (ne songeons qu'à Louis Fréchette, Arthur Buies, Alphonse Lusignan et Honoré Beaugrand, par exemple) étaient déjà, en 1889, des vétérans de ce genre de luttes.

Quoi qu'il en soit, on a souvent prétendu qu'à la fin du siècle dernier la tradition rouge pure était pratiquement éteinte. On a fréquemment allégué qu'après la condamnation de l'Institut Canadien de Montréal, qu'après l'affaire Guibord et surtout après le célèbre discours de Laurier sur le libéralisme, en 1877, les Rouges vifs étaient à toute fin pratique disparus ... ou dispersés. Eh bien! on nous permettra, à la fin de cette étude qui, pour tout dire, n'est qu'un point de départ, on nous permettra d'en douter. Laurier lui-même qui s'afficha si modéré et qu'on considéra tel n'était peut-être, finalement, pas si différent, idéologiquement, des rédacteurs de L'Avenir ou du Canada-Revue dont il se séparait officiellement. "Tout est dans la manière!" affirme le dicton. Laurier, essentiellement pragmatique, n'était probablement modéré que de tempérament. La victoire de F.-G. Marchand, un collaborateur du Canada-Revue, avec Charles Langelier et J.-E. Robidoux, en 1897, est peut-être encore plus significative. Chose certaine, l'ultramontanisme et le cléricisme étaient encore bien loin, à notre avis, d'avoir tué le libéralisme catholique dans les années 1890. Y sont-ils parvenus par la suite? C'est probable, mais quand?...

3 Cf. notre introduction.

Voilà autant de nouveaux horizons et de nouvelles perspectives que semble nous ouvrir cette thèse. Assurément, il ne s'agit pour l'instant que d'hypothèses que nous déduisons de notre étude. Mais pour les vérifier, une série de recherches éminemment plus exhaustives s'imposent, c'est visible. Compte tenu des proportions, le Canada-Revue eut-il en fin de compte autant d'influence sur la population que L'Avenir? Fut-il le seul organe de ce genre dans les années 1890? Dans quelle mesure ses assertions sont-elles fondées? Autant de questions pour le moment sans réponse...

Cela ne nous empêche toutefois pas de conclure que, dans les années 1890, environ 40 ans après la parution du premier numéro de L'Avenir, les Rouges vifs de la lignée libérale catholique des Lamennais et des Lacordaire avaient toujours raison de s'écrier au Canada français: "Nous ne sommes pas morts!..."

BIBLIOGRAPHIE

I- SOURCES IMPRIMÉES

A) Journaux

L'Avenir: 16 juillet 1847 - 24 novembre 1852.

Canada Artistique: décembre 1889 - décembre 1890; et

Canada-Revue: janvier 1891 - août 1894.

B) Quelques ouvrages contemporains

A Catholic, The Ultramontane Policy in Quebec, extrait de
La Source du Mal, s.l., s.d.

De Celles, A.-D. et L.-O. David (présentation), Sir Wilfrid Laurier, Discours à l'étranger et au Canada, Montréal, Librairie Beauchemin Ltée, 1909, 472 p.

....., La Grande Cause Ecclésiastique, Le Canada-Revue vs Mgr. E.C. Fabre, Montréal, John Lovell & Son, 1894, 343 p.

II- TRAVAUX

A) Encyclopédies, dictionnaires, répertoires, guides...

Encyclopédie Britannica, 24 vol., Londres, Encyclopédie Britannica Inc., 1960.

Encyclopédie Larousse, 10 vol., Paris, Librairie Larousse, 1964.

La Grande Encyclopédie, 31 vol., Paris, Société Anonyme de la Grande Encyclopédie, s.d.

- Allaire, J.-B.-A., (abbé), Dictionnaire biographique du clergé canadien-français, 2 vol., St-Hyacinthe, La Tribune, 1908.
- Beaulieu, A., Hamelin, J. et Bernier, B., Guide de l'étudiant en histoire du Canada, Québec, Presses de l'Université Laval, 1969, IV, 274 p.
- , & Hamelin, J., Les Journaux du Québec de 1764 à 1964, Québec, Presses de l'Université Laval, 1965, 329 p.
- Bibaud, M. (le jeune), Dictionnaire historique des hommes illustres du Canada et de l'Amérique, Montréal, s.e., 1857, 392 p.
- Desjardins, J., Guide parlementaire historique de la Province de Québec de 1792 à 1902, Québec, 1902, XXIV, 395 p.
- Hamelin, J. et Beaulieu, A., Aperçu du journalisme québécois d'expression française, dans Recherches Sociographiques, VII (1966), 3, p. 305-346.
- Johnson, J.K., The Canadian Directory of Parliament 1867-1967, Ottawa, Public Archives of Canada, 1968, 731 p.
- Johnson, T.H., The Oxford Companion to American History, New York, Oxford University Press, 1966, 906 p.
- Le Jeune, Rév. P.L., Dictionnaire des Biographies du Canada..., 2 vol., Ottawa, Université d'Ottawa, 1931.
- Malchelosse, G. et Audet, F.-J., Pseudonymes canadiens, Montréal, Ducharme, 1936, 189 p.
- Story, N., The Oxford Companion to Canadian History and Literature, Toronto, Oxford University Press, 1967, 935 p.
- Tanguay, Mgr C., Répertoire général du clergé canadien par ordre chronologique depuis la fondation de la colonie jusqu'à nos jours, Montréal, Eusèbe Sénécal & Fils, 1893, 321 & XXIX p.
- Wallace, W.S., The Macmillan Dictionary of Canadian Biographies, 2 vol., 2e édition, Toronto, Macmillan, 1945.
- Wilson, J.G. et J.F., ed., Appleton's Cyclopaedia of American Biography, 10 vol., New York, D. Appleton and Company, 1888.

B) Etudes générales

- Baraba, P.-H., Autour de Mgr Bourget, Hull, L'Eclair, 1942, 145 p.
- Bouchard, T.-D., Mémoires, 3 vol., Montréal, Beauchemin, 1960.
- Brunet, M., Trois dominantes de la pensée canadienne-française: l'agriculturisme, l'anti-étatisme et le messianisme, dans La Présence anglaise et les Canadiens, Montréal, Beauchemin, 1958, p. 113-166.
- , L'Eglise catholique du Bas-Canada et le partage du pouvoir à l'heure d'une nouvelle donne (1837-1854), dans Rapport de la Société Historique du Canada, 1969, p. 37-51.
- Cornell, P.G., The Alignment of Political Groups in Canada, 1841-1867, Toronto, University of Toronto Press, 1962, 119 p.
- , Hamelin, J., Ouellet, F. et Trudel, M., Unité et Diversité, s.l., Holt, Rinehart et Winston Ltée, 1968, 578 p.
- Cross, R.V., The Emergence of Liberal Catholicism in America, Chicago, Quadrangle Paperbacks, 1968, 326 p.
- David, L.-O., Biographies et Portraits, Beauchemin et Valois, 1876, 301 p.
- , Laurier (sa vie - ses oeuvres), Beauceville, Editions "L'Eclaireur", 1919, 268 p.
- , Mes contemporains, Montréal, SÉNÉCAL, 1894, 288 p.
- , Souvenirs et Biographies, Montréal, Beauchemin, 1911, 274 p.
- De Celles, A.-D., Cartier et son temps, Montréal, Librairie Beauchemin Ltée, 1913, 236 p.
- , LaFontaine et son temps, Montréal, Librairie Beauchemin Ltée, 1907, 205 p.
- , Laurier et son temps, Montréal, Librairie Beauchemin Ltée, 1920, 228 p.
- , Papineau 1786-1871, Montréal, Librairie Beauchemin Ltée, 1905, 245 p.
- Dent, J.C., The Last Forty Years: Canada since the Union of 1841, 2 vol., Toronto, George Virtue, 1881.

- Dumont, F., Idéologies au Canada français, 1850-1900: quelques réflexions d'ensemble, dans Recherches Sociographiques, vol. X (1969), nos 2-3, p. 145-156.
- Gérin, L., Notre mouvement intellectuel, dans Mémoires de la Société Royale du Canada, 1901, section I, p. 145-172.
- Groulx, L., Histoire du Canada français depuis la découverte, 2 vol., 2e édition, Montréal, Fides, 1962.
- , Mes Mémoires, 1878-1928, 2 vol., Montréal Fides, 1970.
- Hamelin, J., Huot, J. et Hamelin, M., Aperçu de la politique canadienne au XIXe siècle, dans Culture, 1965, p. 150-189, 303-322, 424-455.
- , Le Canada français: son évolution historique, dans Annuaire du Québec, 1966-1967, Imprimeur de la Reine, 1967, p. 1-80.
- , et Roby, Y., L'évolution économique et sociale du Québec, 1851-1896, dans Recherches Sociographiques, vol. X (1969), 2-3, p. 157-169.
- , et Faucher, A., Histoire économique et unité canadienne, Montréal, Fides, 1970, XXIX, 296 p.
- Langelier, C., Souvenirs politiques (1878-1896), 2 vol., Québec, Dussault & Proulx, 1909-et 1912.
- Marion, S., Les Lettres canadiennes d'autrefois, t. VI: Le Journalisme, Berceau des Lettres canadiennes. La querelle des humanistes canadiens au XIXe siècle, Ottawa-Hull, Editions "L'Eclair" et Editions de l'Université d'Ottawa, 233 p.
- , Les Lettres canadiennes d'autrefois, t. VIII: Littérateurs et Moralistes du Canada français d'autrefois, Ottawa-Hull, Editions "L'Eclair" et Editions de l'Université d'Ottawa, 191 p.
- Monet, J., s.j., The Last Cannon Shot. A Study of French Canadian Nationalism. 1837-1850, Thèse Ph.D., Université de Toronto, 1964, 750 p.
- Ouellet, F., Histoire économique et sociale du Québec, 1760-1850, Montréal, Fides, 1966, 639 p.
- Pouliot, L., Mgr Bourget et son temps, 2 vol., Montréal, Bellarmin, 1955-56.
- Rumilly, R., Histoire de la Province de Québec, tomes I à IX (incl.), Montréal, Valiquette, 1941-1942.

- Rumilly, R., Mgr Laflèche et son temps, Montréal, Editions du Zodiaque, 1938, 424 p.
- Schull, J., Laurier (version française par Hélène J. Gagnon), Montréal, HMH, 1968, 532 p.
- Skelton, O.D., Life and Letters of Sir Wilfrid Laurier, 2 volumes, Toronto, McClelland and Stevenson, 1965.
- Trudel, M., L'influence de Voltaire au Canada, 1850 à 1900, 2 vol., tome 2, Québec, Presses de l'Université Laval, et Montréal, Fides, 1945, 315 p.
- Underhill, F.H., Canadian Political Parties, Ottawa, Canadian Historical Association, 1964, 21 p. (Canadian Historical Association Booklets, no. 8).
- Wade, M., Les Canadiens Français de 1760 à nos jours, tome 1: 1760-à 1911 (traduction par Adrien Venne). Ottawa, Le Cercle du Livre de France, 685 p. (L'Encyclopédie du Canada Français, no. 3).

C) Ouvrages particuliers

- Auclair, E.-J., L'école Victoria de Montréal, dans Mémoires de la Société Royale du Canada, 1938, section L, p. 1-20.
- Ayearst, M., History of Clerical Opposition to the "Parti Rouge", dans Canadian Historical Review, XV, décembre 1934, p. 390-405.
- , The Parti Rouge and the Clergy, dans Canadian Historical Review, XV, décembre 1934, p. 221-236.
- Bernard, J.-P., Définition du libéralisme et de l'altramontanisme comme idéologies, dans Revue d'Histoire de l'Amérique Française, XV, 1971-72, p. 244-246.
- , Les Rouges, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1971, 395 p.
- Bruchési, J., Sir Wilfrid Laurier et Mgr Bruchési, dans Mémoires de la Société Royale du Canada, 1946, section I, p. 3-22
- Carrière, G., Le renouveau catholique en 1840, dans Revue de l'université d'Ottawa, 24, 1954, p. 257-279.

- Côté, F.-X., Mgr Forbin-Janson et le mouvement religieux du Québec vers 1840, dans Rapport de la Société canadienne d'histoire de l'Eglise catholique, 1941-1942, p. 95-122.
- Couture, M., Le mouvement mennaisien au Canada français (1830-1850), dans Rapport de la Société canadienne d'histoire de l'Eglise catholique, 1939-1940, p. 67-86.
- Dandurand, M., Les premières difficultés entre Mgr Bourget et l'Institut canadien de Montréal, dans Revue de l'Université d'Ottawa, 25, 1955, p. 145-166 et 273-307.
- Dorais, J.-L., Le sentiment républicain au Canada de 1830 à 1850, dans L'Action Nationale, XXXIII, février 1949, p. 62-75.
- Fabre-Surveyer, E., Un procès Canada-Revue: fin du gallicanisme, dans Rapport de la Société canadienne d'histoire de l'Eglise catholique, 1946-1947, p. 69-76.
- Genest, J.-G., La Lanterne, 1868-1869, dans Recherches Sociographiques, X (1969), 2-3, p. 389-407.
- Hardy, R., Libéralisme catholique et ultramontanisme au Québec: éléments de définitions, dans Revue d'Histoire de l'Amérique Française, XV, 1971-72, p. 247-251.
- Hardy, R., L'ultramontanisme de Laflèche, dans Recherches Sociographiques, X (1969), 2-3, p. 197-206.
- Hudon, T., L'Institut Canadien de Montréal et l'affaire Guibord, Montréal, Beauchemin, 1938, 170 p.
- Lamontagne, L., Arthur Buies, Montréal, Fides, 1959, 91 p. (Classiques canadiens).
- , Arthur Buies, homme de lettres, Québec, Presses de l'Université Laval, 1957, 258 p.
- Marion, S., Lamartine et la jeunesse républicaine du Canada français en 1848, dans Rapport de la Société historique du Canada, 1950, p. 42-50.
- , Libéralisme canadien-français d'autrefois et d'aujourd'hui, dans Cahiers des Dix, XXVII (1962), p. 9-45.
- Maurault, O., Tableau du Canada religieux de 1852, dans Rapport de la Société canadienne d'histoire de l'Eglise catholique, 1951-1952, p. 19-28.

- Monet, J., French-Canadian nationalism and the challenge of ultramontanism, dans Rapport de la Société historique du Canada, 1966, p. 41-55.
- Montminy, J.-P., L'Avenir, 1847-1852, dans Recherches Sociographiques, X (1969), 23, p. 323-353.
- Ouellet, F., Le Mandement de Mgr Lartigue de 1837 et la réaction libérale, dans Bulletin des recherches historiques, LVIII (1952), p. 97-104.
- Piette-Samson, C., Louis-Antoine Dessaulles, journaliste libéral, dans Recherches Sociographiques, X (1969), 2-3, p. 373-387.
- Pouliot, L., Les Evêques du Bas-Canada et le projet d'Union (1840), dans Revue d'Histoire de l'Amérique Française, VIII (1954), p. 157-170.
- , Impulsion donnée par Mgr Bourget à la pratique religieuse, dans Revue d'Histoire de l'Amérique Française, XVI (1962), p. 66-80.
- , L'Institut Canadien de Montréal et l'Institut national, dans Revue d'Histoire de l'Amérique Française, XIV, 1960-61, p. 481-486.
- Rumilly, R., Mgr Laflèche et les ultramontains, dans Revue d'Histoire de l'Amérique Française, XVI (1962), p. 95-101.
- St-Arnaud, P., La Patrie, 1879-1880, dans Recherches Sociographiques, X (1969), 2-3, p. 355-372.
- Sylvain, P., Lamartine et les catholiques de France et du Canada, dans Revue d'Histoire de l'Amérique Française, IV, 1950-51, p. 29-60, 233-248, 375-397.
- , Les débuts du Courrier du Canada et les progrès de l'ultramontanisme canadien-français, dans Les Cahiers des Dix, 32, 1967, p. 255-279.
- , Libéralisme et ultramontanisme au Canada français; affrontement idéologique et doctrinal (1840-1865), dans W.L. Morton, éd., Le bouclier d'Achille, Toronto, McClelland & Stewart, 1968, p. 11-138, 220-255.
- , Quelques aspects de l'antagonisme libéral - ultramontain au Canada français, dans Recherches Sociographiques, vol. VIII (1967), no. 3, p. 275-297.
- , Quelques aspects de l'ultramontanisme canadien-français, dans Revue d'Histoire de l'Amérique Française, XV, 1971-72, p. 239-244.
- Willison, J., Sir Wilfrid Laurier and the Liberal Party, A Political History, 2 vol., Toronto, George N. Morand, 1903.